

Le nationalisme corse et la centralisation de la République française, quel type de relation ?

Aurelio Pasetto

Thèse supervisée par le professeur André Lecours et soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme
de maîtrise en Science Politique

École d'Études Politiques
Faculté des Sciences Sociales
Université d'Ottawa

Résumé

Cette thèse de maîtrise s'intéresse au cas du nationalisme corse au sein d'une France qui présente des caractéristiques de centralisation réduisant les possibilités d'avancées vers l'autonomie politique de l'île. En s'intéressant à la période qui va de la Corse indépendante (1755-1769) à la normalisation nationaliste depuis 2010, cette recherche vise à montrer comment l'identité de la Corse est vécue et utilisée par les nationalistes pour défendre des revendications d'autonomie. La thèse met au point un bilan de l'identité sociale corse en se basant sur un cadre théorique choisi, l'ethnosymbolisme. Le travail souhaite aussi montrer l'importance centrale de la relation entre la France et la Corse pour comprendre le mouvement nationaliste de cette dernière. Une idée de réaction nationaliste est soutenue tout au long du travail. L'écart social et identitaire entre la Corse plus rurale, chrétienne, aux rapports personnels et rapprochés, voire claniques, et la France à la république laïque, universelle et idéale permet de comprendre les différends qui sont en jeu. Le travail s'intéresse à la relation franco-corse dans la durée pour montrer que l'annexion de 1769, suivie de la républicanisation et du bouleversement des Trente Glorieuses fondent les bases de la réaction nationaliste corse. Il est aussi montré à quel point la langue corse est revendiquée par les nationalistes face à l'imposition du français. La thèse questionne alors la forme de l'État français unitaire en proposant de travailler sur l'étude particulière du cas corse.

Je remercie dans un premier temps le professeur André Lecours pour sa supervision, et pour ses précieux conseils et commentaires tout au long de la rédaction de cette thèse de maîtrise.

Table des matières

Chapitre 1 : Mise en contexte, problématisation et méthodes

1.1 Introduction : 1

1.2 Revue de littérature : 5

1.3 Problématisation : 15

1.4 Cadre théorique : 18

1.5 Méthodologie : 31

Chapitre 2 : 1755-1965, les origines de la Corse : 37

2.1 Les racines du nationalisme corse : 37

2.2 La républicanisation française à la suite de l'annexion : 41

2.3 Un bilan des attributs de l'identité corse à travers ses mythes et récits : 48

2.4 Conclusion : 55

Chapitre 3 : 1965-2010, le nationalisme corse face à l'État français : 57

3.1 La structure de l'État français moderne : 57

3.2 Les comportements de l'État français tutélaire pour expliquer sa relation avec la Corse et l'émergence nationaliste de cette dernière : 65

3.3 Le nationalisme corse : lecture ethnosymbolique et opposition à l'État : 75

3.4 Conclusion : 85

Chapitre 4 : Une nouvelle donne depuis 2010, entre nouveau statut, recentralisations, efforts de dialogue et normalisation nationaliste : 87

4.1 La normalisation politique du nationalisme corse : 88

4.2 Des accommodements qui demeurent contrebalancés par une recentralisation : 97

4.3 Interpréter les positions officielles françaises quant au statut de l'île : 104

4.4 Conclusion : 111

Conclusion générale : 112

Bibliographie : 117

Chapitre 1 : Mise en contexte, problématisation et méthodes

1.1 Introduction

Emmanuel Macron prononce à l'Assemblée de Corse le 28 septembre 2023 un discours qui, pour la première fois, engage concrètement à une autonomie plus profonde de la Corse, avec une reconnaissance constitutionnelle unique. Le président de la République française parle « d'une communauté insulaire, historique, linguistique et culturelle » (Macron, 2023). Les principes de la République demeurent pour certains en jeu, notamment l'indivisibilité de la République.

C'est de cet avant-propos que nous pouvons présenter l'objet de recherche pour cette thèse. Nous allons travailler sur le territoire insulaire qu'est la Corse. Nous souhaitons réaliser une thèse qui s'oriente autour de deux questions de recherche précises : *Comment comprendre l'expression d'une volonté autonomiste en Corse, notamment à travers la relation indélébile et historique que l'île possède avec la France continentale ? Comment comprendre la transformation récente du mouvement nationaliste, à travers sa normalisation politique et l'abandon de la violence ?*

La Corse est une île en Méditerranée, française depuis 1769, qui se trouve être au sein d'une France présentant une structure politique unitaire à tradition centralisatrice. La tradition unitaire renvoie à la centralisation de la loi, égale pour tous et appliquée sur l'ensemble du territoire souverain. Une lecture de la constitution permet de faire ressortir cette philosophie. L'article premier insiste sur l'indivisibilité de la République. L'article trois de la constitution définit la souveraineté comme appartenant au peuple, et insiste sur son indivisibilité : « aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice » (Constitution, article 3). Cette philosophie constitutionnelle se reflète effectivement dans les institutions françaises, dans la loi, dans des processus de décentralisation timides. Pour autant, la République porte en son sein des territoires qui proclament manifestement des différences, des identités distinctes. La Corse est un

de ces territoires, nous le voyons à travers la tergiversation et les nombreuses évolutions du statut du territoire à travers les années. Une culture corse est revendiquée par l'île, avec une langue distincte et une histoire revendiquée (Dominici, 2004). Les institutions corses mettent souvent en avant la langue de l'île, entrant en conflit avec la loi française constitutionnelle qui impose l'usage du français pour l'administration. La Corse forme aussi un cas assez unique au sein des mouvements indépendantistes de la France. Alors qu'il existe des mouvements dans les territoires ultramarins (Nouvelle-Calédonie se rapprochant le plus de la Corse), la Corse fait officiellement partie de la métropole (Dumont, 2018). Le nationalisme corse se réveille dans les années 1970 dans le cadre de l'époque des Trente glorieuses. Ce moment modernisateur est un contexte important pour comparer le nationalisme corse, les réveils des nations ne sont pas seulement français, puisque d'autres nationalismes émergent dans le monde. Aussi bien en Europe avec la Catalogne, le Pays basque, l'Écosse que sur d'autres continents avec le Québec ou le Kurdistan. Les revendications d'autonomie corse sont parfois violentes, avec du vandalisme, des explosions et intimidations : Front de Libération Nationale Corse, assassinat du préfet Claude Érignac (Fazi, 2022). Cette violence se rapproche des méthodes employées en Irlande du Nord, entre les loyalistes au Royaume-Uni et les républicains irlandais, sur fond de divisions religieuses. Les années 1970 forment aussi, de manière globale, la décennie des révolutions et de l'anti-impérialisme et anticolonialisme. Le vent de révolte emporte la révolution en Iran et marque le début des indépendances des pays africains. Les revendications corses, qui durent dans le temps, montrent que la volonté d'une autonomie élargie pour la Corse n'est pas un phénomène passager. Avec des maires nationalistes de communes (y compris Bastia dès 2014), mais aussi avec des élus à l'assemblée exécutive de la collectivité de Corse, et 3 (sur 4) députés nationalistes corses à l'Assemblée nationale (Fazi, 2017), nous ne pouvons pas nier la

pertinence et la réalité de la politique nationaliste revendicative que portent une partie des Corses et de leurs élus. Gérard François Dumont indique les quatre points ou volontés souvent soulevés par les nationalistes : la co-officialisation de la langue corse, le statut de résident pour les Corses afin de distinguer les natifs de la Corse des nouveaux arrivants, le statut fiscal autonome, l'amnistie des prisonniers politiques en ce qui a trait aux violences politiques qui ont pu être perpétrées (Dumont, 2018).

Gilles Simeoni, homme politique corse, est une figure importante de la politique nationaliste de l'île, maire de Bastia de 2014 à 2016, mais aussi président du conseil exécutif corse (élu par l'Assemblée de Corse) depuis 2015. La presse le qualifie de « militant passionné prônant le dialogue et l'ouverture pour la défense de l'île, de son peuple, son patrimoine, sa langue et sa culture » (France 3 Régions, 2014).

La Corse a eu un réveil nationaliste, produit de la politique française à l'égard de l'île dès les années 1960. Toutefois, les origines profondes du nationalisme et de l'identité corse sont anciennes et méritent notre attention : « Au cours du XVIII^e siècle, le nationalisme corse a acquis une renommée internationale, notamment grâce à Rousseau » (Fazi, 2022: 106).

Notre questionnement général dans cette étude de cas est alors le suivant : « Le nationalisme corse et la centralisation de la République française, quel type de relation ? ». Nous posons comme hypothèses que, vu la centralisation en France, et malgré les efforts de déconcentration, une relation durablement stable est difficile. C'est la forme de l'État français qui serait changée si la Corse accédait à une autonomie si élargie que la souveraineté en deviendrait partagée. Or, nous avons dit que la souveraineté partagée est inconstitutionnelle. La tradition de centralisation et d'homogénéisation française devient pour certains groupes en Corse un élément coercitif, propice à la tension et au musellement d'une identité propre. La Corse est donc confrontée, de

manière générale, à des perturbations quant à son statut. Ces perturbations peuvent venir de la France mais aussi de l'intérieur, puisque le nationalisme corse n'a pas toujours été conventionnel et n'est pas monolithique (Fazi, 2022). Ces perturbations sont au cœur de la relation franco-corse. Pour travailler notre thèse de manière logique, nous la diviserons en chapitres et étudierons des tranches d'histoire en ayant à l'esprit le nationalisme corse, comme guide et repère à travers toute l'argumentation. Ce premier chapitre donne une mise en contexte, en abordant une revue de la littérature existante, puis en problématisant et en offrant un cadre théorique et une méthodologie de travail. Les chapitres suivants aborderont chacun une tranche d'histoire, en commençant par 1755-1965, où nous parlerons de l'histoire plus ancienne de la Corse, de la révolution à l'annexion française et la républicanisation de l'île. Ensuite, le troisième chapitre poursuivra l'analyse de 1965 à 2010, avec les mouvements nationalistes en analysant l'identité dans la relation avec l'État français et les revendications profondes de la Corse, tout en comparant avec les statuts octroyés par Paris et les efforts dits de décentralisation souvent insuffisants. Le dernier chapitre abordera la période depuis 2010, comme pivot, avec la normalisation politique des méthodes nationalistes, les efforts de dialogue.

1.2 Revue de littérature

Quand on s'intéresse à la littérature concernant la Corse et sa situation avec la France métropolitaine, on peut mettre en lumière deux courants majeurs, qui s'intéressent chacun à des éléments proprement français ou corses, mais peu à la relation franco-corse dans le temps. Vu largement, il y a la perspective institutionnelle, et la perspective sociale, critique. Nous allons les survoler et les mettre en évidence.

Commençons la revue avec la mise en lumière du premier courant, celui de la perspective institutionnelle. Ce courant peut être compris et analysé comme celui qui présente des analyses légales, contextuelles et concrètes qui permettent d'aborder la Corse par l'extérieur, souvent depuis la France. Elle ne se concentre pas sur les raisons profondes pour lesquelles l'identité et le nationalisme corse existent, mais donne un cadre essentiel à l'étude subséquente de notre sujet de recherche. En se basant sur un argumentaire orienté vers les faits historiques et basé sur le pan légal, la perspective explique l'histoire, les faits, les situations et leurs évolutions. Plusieurs articles font par exemple état de la structure de l'État français et adoptent un argumentaire historique.

Certains articles décrivent le cadre légal et les institutions. Blachère (2018) présente par exemple l'évolution historique du régime de la cinquième République française, l'article s'articule autour d'explications relatives à la centralisation, la déconcentration et la décentralisation. Depuis 1958, l'autorité reste centrale, puisque la France est unitaire ; mais une évolution a lieu. La déconcentration, qui implique un relais du pouvoir central dans les collectivités, est amorcée avec les préfets avant 1958. La décentralisation, différente puisqu'elle implique le transfert du pouvoir et des compétences ne se fait que très récemment. C'est en 2003 que la mention de république décentralisée apparaît dans la constitution. L'article de Blachère décrit ce transfert de

compétences en vertu de l'article 72 aux régions et départements en particulier. La République reste un synonyme d'État indivisible, le pays est une seule communauté, et se dit aveugle aux différences. La France ne reconnaît aucune vraie communauté en son sein. Cette particularité est d'une importance capitale pour comprendre la philosophie du régime français et de ses institutions. L'Élysée, cœur du pouvoir exécutif présidentiel français indique : le principe d'unité et d'indivisibilité qui garantit l'homogénéité des lois, des droits et des devoirs sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. De plus, la République ne reconnaît qu'une seule langue officielle : le français (Élysée, 2025). Ville (2023) offre davantage de détails sur la structure de l'État français et sur l'administration locale, il décrit l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (ECPI), cet élément est un facteur nouveau de la recentralisation. Ville aborde la problématique de la recentralisation, même à l'échelle locale, ce qui entraîne une réduction des compétences pour les communes. Un ouvrage vient donner un compte rendu sur l'administration et la décentralisation, de manière neutre, c'est celui de Michel Verpeaux (2024). Cet ouvrage revient sur les statuts légaux des collectivités locales françaises. En s'axant sur un argumentaire historique, l'ouvrage nous informe sur les lois de décentralisation en France. On note trois actes (moments) de décentralisation en France. Il nous informe aussi sur les compétences des collectivités, sur les principes régissant cette décentralisation.

Nous déduisons d'emblée qu'une communauté corse va à l'encontre de la philosophie républicaine française. Blachèr nous permet de survoler la philosophie constitutionnelle concrète. Benjamin Morel (2024) la défend avec vigueur et montre son étendue. Morel cite Emmanuel Macron lorsqu'il dit que « les principes de la république sont négociables » (Morel, 2024 : 263) et présente cette affirmation comme inconstitutionnelle et contraire à la République et au rôle présidentiel de garant des institutions. Il explique que l'universalité est en danger puisque la

Corse veut être une communauté à part, avec un peuple distinct. Morel ajoute que cela ouvre la porte à d'autres communautarismes. Le deuxième principe violé est celui de l'indivisibilité. La loi est la même pour tous et la Corse demeure dans la métropole. Pourtant la mort d'Yvan Colonna donnera lieu à une cérémonie officielle Corse avec les drapeaux en berne. Pour Morel, la France ne tient pas ses principes et cède à la Corse. Quand bien même il existe une philosophie des institutions, Gérard François Dumont explique dans deux articles comment la situation légale particulière de la Corse est d'abord décidée par une réalité géographique, concrète et légale. Le premier article (2018a) explique une certaine recentralisation et un contrôle de la part de Paris vis-à-vis des collectivités locales de la France. Après être revenu sur un historique de la décentralisation, l'auteur montre comment une recentralisation se profile à travers le prétexte de l'Union Européenne.

Des articles explorent aussi le cadre institutionnel en se centrant sur la Corse. Mastor (2021) revient sur les statuts légaux de la Corse depuis 1982 et montre la particularité légale de la Corse, lorsque l'île cesse d'être une région comme les autres. Le statut de 1982 donne de la particularité à la Corse en octroyant pour la première fois des compétences relatives à l'éducation, la culture, l'environnement, l'urbanisme, l'agriculture et les transports. Mastor revient sur le statut de 1991 et la fusion institutionnelle de 2018 pour appuyer ce particularisme légal. Cet argumentaire historique s'inscrit dans les écrits de Dumont et permet d'élargir l'analyse. On peut aussi relever que l'article sous forme de compte rendu du Conseil constitutionnel (2003) permet de confirmer l'incompatibilité des revendications nationalistes avec la constitution. C'est en lien avec le statut de 2002 que le Conseil constitutionnel donne son rapport ici. La loi sur la Corse de 2002 est en effet censurée en partie par le conseil parce qu'il était question de la mention du « peuple corse, composante du peuple français », or la constitution de la République ne reconnaît qu'un seul

peuple, le peuple français. Aussi, la loi de 2002 proposait la possibilité pour la Corse de déroger à la loi nationale. Malgré les compétences de la collectivité, ce sont seulement sur des règlements que la Corse a compétence, et pas sur la loi organique (la souveraineté ne se partage pas). La loi prévoyait aussi la possibilité d'imposer à l'horaire scolaire la langue corse, alors incompatible avec le principe de la langue française comme langue officielle de la République. Dumont (2018b) présente un tour d'horizon de la géographie et du statut corse en décrivant une particularité insulaire unique. Peuplée de 350 000 habitants environ, l'île est isolée géographiquement et démographiquement. Sa géographie rocheuse enclave l'île.

Institutionnellement, la Corse est rattachée à la France en 1769, puis son statut évoluera à travers la création de deux départements, le passage d'une région à une collectivité, et la fusion des départements dans la collectivité en 2018. L'auteur détaille aussi l'évolution des statuts de 1982, 1991, 2002 et 2018.

Il y a aussi des écrits concernant les élections en Corse. Ces écrits sont descriptifs et contextuels, mais ils se rapprochent de l'analyse du nationalisme. Ils seront un outil important pour appuyer notre dernier chapitre. Dans le premier article (2021), Fazi s'intéresse au progrès des partis nationalistes dans les élections municipales en Corse et relève que la conquête est moins forte que dans les élections territoriales pour l'assemblée de Corse. Sur 50 villes, 8 sont dirigées par des nationalistes. Fazi explique ceci par le fait que l'assemblée de Corse a plus de poids que les mairies. L'attachement idéologique pour les municipales n'est pas forcément central, c'est plutôt le concret et la gestion qui compte. Ensuite, un autre texte (2017) étudie le comportement électoral de mai 2017. L'auteur explique que 3 députés nationalistes sont élus pour l'Assemblée nationale, et c'est Marine Le Pen qui remporte le plus de voix. Fazi parle de dénationalisation parce que c'est une rupture avec le courant métropolitain, qui place Macron largement en tête.

Un abstentionnisme Corse pour l'élection présidentielle cadre avec cette idée de rupture. Fazi imagine ce succès de Le Pen avec l'idée de sentiment anti-immigration corse. Mais cette hypothèse ne peut être vérifiée. L'article suivant (2023) traite des élections de 2022, l'auteur va confirmer ici la montée des nationalistes pour l'Assemblée nationale et la dérive vers l'extrême droite (Le Pen), comme dénationalisation et rupture avec la France continentale. L'abstention a été très forte, comme en 2017. La perception de Macron comme étant impersonnel réduit ses chances. Fazi rappelle toutefois que le vote nationaliste et d'extrême droite n'a pas de corrélation vérifiée et explique qu'il est possible que les nationalistes ne votent pas aux présidentielles. Un autre article de Fazi (2022) se penche sur l'élection de l'assemblée de Corse, semblable à un super conseil régional classique, tenue en 2021. Fazi explique la normalisation du vote nationaliste et fait remarquer l'importance de la figure de Gilles Simeoni, personnalité politique préférée des Corses.

Ce premier courant est donc très important pour la mise en contexte du cas corse, mais il est insuffisant lorsqu'on veut connaître la spécificité sociale et nationaliste corse et qu'on se demande pourquoi la relation entre les nationalistes et Paris est tendue.

C'est ainsi qu'un deuxième courant majeur se dessine dans ce corpus. Il s'agit du courant de la perspective sociale, qui se concentre davantage sur le nationalisme, son identité. Le deuxième courant est plus critique qu'informatif, mais il s'appuie toujours sur un argument historique. Ce courant peut se vouloir neutre, mais il aborde les problématiques du nationalisme de manière plus directe et précise. Plusieurs articles analysent le nationalisme de manière contemporaine et politique. Thierry Dominici (2004) explore l'identité politique corse à travers le nationalisme politique. L'auteur explique comment la violence du FLNC a créé un fossé dans la République et

a longtemps empêché le nationalisme corse d'être vu comme légitime. L'auteur revient sur un historique du nationalisme corse. L'article de Kerr et Lecours (2024) nous renseigne aussi sur la fin de la violence nationaliste. Pour la Corse, des conditions permissives et productives émanent de cette sortie de la violence vers 2010. Le FLNC indépendantiste et les partis autonomistes traditionnels ne permettaient pas d'unité nationaliste. La permissivité implique la possibilité de construire une autre voie de contestation, la productivité vient ensuite, elle permet de modifier les méthodes nationalistes avec la fin de la violence et la stratégie électorale en particulier. La différence entre la Corse et le Pays basque réside dans le fait que le nationalisme corse a un ennemi commun : la centralisation de Paris et les clans. Fazi (2008) place l'île dans l'ensemble insulaire méditerranéen et la compare à l'Italie et l'Espagne, qui ont su transférer des compétences à leurs territoires méditerranéens. Avec la France, la décentralisation ne signifie pas un transfert mais une mutation du pouvoir. La Corse n'a pas connu de grands mouvements nationalistes avant les années 1960, et les élites locales « succursales » sont restées loyales à Paris. Fazi insiste sur le fait que les différents statuts corses ont été décidés et formulés par Paris. Fazi (2019) explique comment l'usage du référendum en Corse n'a pas bien marché. Le référendum sur la fusion territoriale de 2003 ne donnait pas automatiquement plus de compétences, et a été refusé par les Corses. La participation a aussi été faible. Fazi note aussi qu'à cette période, les clans restaient puissants, le clientélisme existait, cela a pu freiner le changement. Ce référendum décidé par Paris a aussi pu entraîner un rejet presque automatique pour certains. Le manque de congruité politique entre les clans et la population, la brève campagne et la méfiance ont entraîné la victoire du « non ». Fazi (2022) nous aide aussi à compléter notre analyse du mouvement nationaliste corse, en présentant les points saillants du mouvement depuis 1960.

D'autres articles s'intéressent précisément à la culture et l'identité corse. Dominici (2017) relate l'importance de la langue corse dans les revendications nationalistes et identitaires en Corse.

L'auteur revient sur un historique de la langue corse. La langue permet une synthèse du territoire insulaire, de l'histoire et de la culture. Alors que les principes républicains français veulent éliminer la différence, la langue corse est un moteur nationaliste. Les manifestations, actions violentes et la politique conventionnelle nationaliste se base sur la langue corse. L'auteur décrit comment la langue est une base nationaliste et en quoi cette langue est réveillée par une acculturation française. L'article de Georges Ravis Giordani (2003) se penche aussi sur la culture en Corse. L'auteur explique que la Corse fait originellement partie de la sphère italienne, par le rapport avec Gênes. Les liens avec l'Italie se maintiennent à travers le tourisme italien sur l'île. Le lien avec la France se tisse particulièrement avec la républicanisation du 19^e siècle et l'appel à l'effort colonial. Pour l'auteur, la Corse est un syncrétisme italo-français, et certains éléments lui paraissent clé : le comportement de « face à face » signifie par exemple l'importance du rapport personnel et physique entre les gens, la parole est directe, elle n'est pas bureaucratique et elle est sans médiation. Cette culture est dérangée récemment, par le tourisme de masse, l'urbanisation et un sentiment d'immigration qui dilue le peuple corse, nous expliquerons.

L'argent devient un agent médiateur et l'impersonnalité bureautique se développe. C'est de ce dérangement qu'on peut en partie expliquer cet élan nationaliste de sauvegarde culturelle Corse. Gherardi (2008) s'intéresse à l'importance de la religion chrétienne sur l'île, il explique comment la religion est vue à la fois comme un patrimoine et une tradition. Il montre à travers le sondage de lycéens que la religion reste importante pour la jeunesse, car celle-ci est vue comme une particularité corse. L'auteur note l'existence d'un jour corse en lien avec la religion, le 8 décembre, qui est aussi vécu comme « fête de la nation ».

Des articles se penchent aussi sur l'histoire plus ancienne de l'île. Marcel Farinelli (2017) parle de la particularité insulaire méditerranéenne. L'auteur se penche sur l'histoire de la Corse, avec sa période italienne, puis indépendante et enfin française. Farinelli explique que la Corse indépendante du chef Paoli reste en mémoire de l'Europe. Jean Jacques Rousseau y voyait une future nation prospère des Lumières. L'auteur explique que la Corse a influencé la politique continentale mais que son rôle a été minimisé, toutefois cette mémoire héroïque demeure dans le nationalisme corse. Ange Toussaint Pietrera, dans son article (2021) revient sur l'enracinement forcé dans la République au 19ème siècle. Il explique aussi que les nationalistes corses ont su mobiliser le 18ème siècle français pour légitimer leurs revendications nationalistes. Le siècle des lumières est central dans l'argumentaire, utilisant les figures de Rousseau et Voltaire, tous deux français et admiratifs de la Corse qui fut indépendante de 1755 à 1769. Pascal Paoli, la figure de la résistance corse, est aussi mobilisé comme un personnage des Lumières. Jean Paul Pellegrinetti complète l'étude historique dans son article (2002) en revenant sur la puissance des clans élitistes corses, et sur leur implication historique dans l'enracinement de la République sur l'île. Emmanuel Arène est un de ces personnages clés à la fin du 19ème siècle. Le clanisme Corse instaure les banquets, les fêtes républicaines, érige des statues de Marianne. La scolarisation obligatoire voulue par Jules Ferry accroît cet enracinement dans les jeunes générations. On comprend à travers cet article comment la Corse a été francisée et républicanisée.

Des articles qui se concentrent sur les frictions entre les nationalistes et la France complètent le courant. Ils se rapprochent du but de notre thèse. Rovere (2017) explique que c'est après 1960 que le régionalisme, puis le nationalisme, apparaît en réaction à l'industrialisation et l'acculturation à grande vitesse. Alors que certains ont cultivé une double identité franco-corse

jusque-là, le nationalisme renaît et prend la langue Corse et l'histoire de résistance et de lutte Corse (Paoli, résistance pendant la Seconde guerre mondiale) pour développer un argumentaire de singularité et d'émancipation. Cette particularité identitaire corse (réactif à l'acculturation venue de la France continentale) a une grande pertinence politique. Aujourd'hui, certains rejettent aussi le laïcisme français engagé en 1905 en recherchant les racines chrétiennes corses (Talamoni). D'autres auteurs complètent cet argumentaire avec une analyse historique pour expliquer ce nationalisme. Dressler (2008) explique comment la Corse se transforme après la Seconde guerre mondiale et comment la culture et le nationalisme corse est réveillé. L'auteure parle de l'industrialisation et de l'immigration, des bouleversements démographiques corses, dans le déclenchement nationaliste. La lutte contre les clans élitistes de politiciens alliés de l'État français est aussi un élément déclencheur. En 2008, la violence continue mais l'essor du nationalisme conventionnel est à noter. Sanguinetti (2022) nous aide à comprendre le nationalisme corse dans l'optique de la réaction. Il confirme que le mouvement se base beaucoup sur la colère et la frustration face aux impasses et à la rigidité des gouvernements. Sanguinetti parle lui aussi des élections et contribue à l'analyse des scrutins, avec Le Pen en tête face à un Macron décrit comme vertical et peu enclin à l'octroi d'une vraie autonomie. Briquet (1997) explique quant à lui la centralité des clans pour comprendre la politique corse. Il explique qu'il existe une culture politique Corse qui, traditionnellement, se base sur des clans familiaux, avec des intérêts et la personnalisation de la politique. L'auteur explique aussi que la France a utilisé cette spécificité pour mieux contrôler l'île, en y instaurant et cultivant des clans politiques élitistes loyaux à Paris. Ces clans usent eux aussi de la personnalisation et de la proximité physique pour maintenir un électorat local.

Cette revue de littérature montre donc qu'il existe deux courants différents. Le courant externe ou institutionnel nous est utile pour comprendre le contexte, et pour connaître des éléments institutionnels établis. Ce courant nous est par exemple utile pour décrire la structure de l'État français et de ses institutions, mais aussi pour décrire les statuts politiques et administratifs, la géographie de la Corse. Toutefois, seul, il ne permet pas de comprendre pourquoi la revendication nationaliste corse se développe en particulier, puisque la partie critique n'est pas assez développée. C'est le deuxième courant qui est utilisé en comparaison avec le premier pour développer nos analyses et construire les arguments. La littérature sur le nationalisme, l'étude de la culture corse et sur les comportements électoraux récents des nationalistes nous permettent d'expliquer la relation sociale et politique qui est entretenue entre les nationalistes corses et la France. En étudiant l'identité de la Corse, nous pouvons la comparer avec les lois de la République et la force de ses institutions. Utiliser seulement le courant interne et critique ne permettrait pas de faire de liens entre le nationalisme, la culture corse et le cadre institutionnel et légal français. Par exemple, il n'est pas possible d'interpréter la réduction de la violence contemporaine sans connaître les résultats électoraux. L'histoire et l'éventail temporel que nous offre l'ensemble de la littérature permet de construire une analyse qui couvre un long espace temporel, où des liens et corrélations peuvent être illustrés. Le courant interne manque d'expliquer et de détailler des caractéristiques institutionnelles et légales particulières, pourtant indispensables à l'étude du nationalisme, des dynamiques sociales. Les quelques articles du courant critique qui étudient la friction des nationalistes avec la France se rapprochent de notre angle d'étude, mais ils restent trop brefs et spécialisés sur des périodes ou points particuliers.

1.3 Problématisation

Après avoir présenté une revue de la littérature, nous pouvons faire une analyse critique qui permette de nous projeter dans l'essence du travail. La revue de littérature fait ressortir deux courants, comme nous l'avons mentionné, mais peu d'articles réunissent vraiment ces approches. Pour nous, il faut non seulement réunir les courants, mais aussi les travailler d'une certaine manière qui soit convaincante.

Un des objectifs généraux de la thèse est de comprendre en quoi les statuts légaux, la loi et le cadre institutionnel provoquent des comportements nationalistes, en passant par l'analyse relative à la violence et à la normalisation de la politique nationaliste. Le cadre historique va rester un axe central d'analyse, nous allons construire un argumentaire synthétique qui se base sur la temporalité. La littérature manque de faire des liens durables entre les analyses internes concernant la Corse et son nationalisme, avec le cadre légal et institutionnel à travers le temps. Nous avons présenté notre hypothèse dans l'introduction en disant que la relation franco-corse demeure instable vu le cadre institutionnel. Nous voulons appuyer sur l'idée d'un nationalisme de réaction politique. Il faut utiliser le cadre externe et interne pour exposer des corrélations (avec des causes et des effets) et des liens (des réalités existantes qui s'entrechoquent).

Globalement, le nationalisme peut se définir comme l'expression d'une identité spécifique et ressentie par un groupe d'individus si fort qu'il permette d'imaginer une société distincte de toute autre communauté humaine. Gellner propose une définition pertinente du phénomène : « Nationalism is primarily a political principle, which holds that the political and the national unit should be congruent. Nationalist sentiment is the feeling of anger aroused by the violation of the principle, or the feeling of satisfaction aroused by its fulfillment » (Gellner, 1983: 1). Cette définition permet de bien aborder la situation corse parce que dans ce cas ; il n'y a pas de

congruence entre le politique et le sentiment national. Il n'y a pas de congruence entre le cadre légal et formel, et le sentiment subjectif et moral de nationalité. La centralisation politique française déclenche dans ce cas la colère, pour reprendre l'expression de Gellner.

Au sein du nationalisme, il existe aussi des factions autonomistes et indépendantistes (Lecours, 2022). Les autonomistes réclament des droits et compétences élargis ainsi qu'une reconnaissance d'une spécificité qui légitime cette autonomie. Les indépendantistes quant à eux s'attachent à l'objectif de construire un nouvel État-nation qui fasse sécession de l'État dans lequel il était attaché auparavant, les indépendantistes veulent une souveraineté nationale complète sur leur communauté, avec une reconnaissance comme telle de la part de la communauté internationale. Plusieurs articles parlent de la langue comme un « mythomoteur » (Dominici, 2004) de la culture corse. Une problématique est le conflit entre la langue corse et la langue française, officielle. Les analyses historiques de Jean Paul Pellegrinetti (2002) et Ange Toussaint Pietrera (2021) montrent aussi comment le peuple corse se construit sur l'idée d'une indépendance et d'une Nation des lumières, soutenue par Rousseau et Voltaire, et comment cette identité est heurtée par le rendu du Conseil constitutionnel qui rejette l'idée de « peuple corse ». La recentralisation politique est-elle un vecteur de frustration chez les nationalistes ? Nous devons donc aussi analyser en quoi l'autonomisme corse et l'identité distincte viennent heurter la philosophie française de l'unité républicaine et de l'universalité des citoyens. La constitution et les institutions sont claires et cohérentes dans cette vision, c'est pour cette raison que l'autonomie corse et les statuts successifs de l'île peinent à être couronnés de succès. La souveraineté ne se partage pas, la langue française est la langue officielle de la République, il n'y a qu'un seul peuple, le peuple français. Nous devons analyser historiquement la philosophie républicaine française et sa concrétisation institutionnelle pour commenter, analyser et produire des réponses politiques sur

la réponse de la France face à la Corse. Par exemple, comment expliquer l'importance des clans en Corse ? Nous devons aussi, pour analyser les réponses françaises, relever les points de vue de plusieurs personnalités politiques et partis, pour comprendre la situation complètement.

En résumé, les réponses aux deux grandes questions de recherche vont orienter le travail vers la thèse suivante : *l'identité corse est une base de l'expression d'une différence et d'une volonté d'autonomie élargie face à la France. Cette différence crée de la friction, rendant la relation entre les deux entités instable, vue les dynamiques de centralisation républicaine et les récupérations stratégiques de la France, notamment en ce qui a trait aux clans.*

1.4 Cadre théorique

Pour répondre à notre question de recherche, nous devons diviser la réponse en plusieurs éléments et nous appuyer sur un cadre théorique qui se divise en plusieurs segments. Comme notre travail se penche sur le nationalisme, l'identité et sur la relation spécifique entre la Corse et la France, nous suivrons un cadre historique qui revient progressivement sur les événements et qui les expliquent à chaque fois pour comprendre comment la relation évolue. Nous suivons une théorie particulière de l'identité, avec une explication spécifique du nationalisme :

l'ethnosymbolisme. Nous utilisons aussi les travaux sur l'État et le nationalisme de John Breuilly (1982), qui montrent la multitude de nationalismes à travers les époques et selon le contexte politique, ce qui appelle à la comparaison pour finalement mieux préciser le cas corse. Pour le dernier chapitre, particulièrement orienté vers l'étude de la transformation du nationalisme vers la normalisation politique, nous superposerons la théorie de l'opportunité politique (Tarrow, 2011) à notre cadre théorique d'ensemble.

L'identité est une base pour comprendre le nationalisme. C'est un concept large, il y a une pluralité d'approches, Johan Jung explique qu'il faut avoir « selon Mucchielli, une nécessaire « subjectivisation » de l'identité, du fait de la spécificité du point de vue et de la grille de lecture adoptées par chaque discipline » (Jung, 2019: 12). Il nous semble important de comprendre l'identité à travers la mise en lumière de deux éléments. D'abord, l'identité est un ensemble d'attributs spécifiques et uniques qui se perpétuent et se partagent au sein d'un groupe social donné. Ce partage s'effectue et se vit au sein d'un espace à la fois social et physique qui se distingue, cela peut être un territoire, un État, une région, une île comme la Corse. D'un autre côté, l'identité se définit par la différenciation qui est assumée et éventuellement revendiquée par

le groupe identitaire (Jung, 2019). Le groupe en question définit et renforce son sentiment d'appartenance particulière à travers la reconnaissance que les autres groupes sociaux ont une identité différente, qui se distingue. C'est donc un sentiment d'appartenance et de différenciation qui donne et organise un sentiment identitaire. Il y a un effort de continuité et de permanence face à l'externe.

En partant de cette définition, nous pouvons adopter une théorie d'analyse spécifique pour ce travail. Nous voulons montrer que l'identité corse possède des origines profondes et s'est construite d'une certaine manière qu'elle est différente de la France continentale.

L'ethnosymbolisme avec une insistance sur le caractère construit et continu de l'identité va permettre de comprendre l'identité corse. L'ethnosymbolisme est un concept qui postule l'existence d'un noyau irréductible d'attributs spécifiques qui persistent et peuvent se défendre. Anthony D. Smith (2003) explique qu'il y a des racines et des origines qui forment un noyau identitaire. Il parle alors d'ethnohistoire comme le « selective, shared memories of successive generations of the members of communities, and the ways in which the generations represent and hand down the tales of the community's past to each other » (Smith, 2003: 169). L'ethnohistoire et l'identité sont constituées de mythes et de récits qui ne sont pas questionnés, à la différence de l'histoire. Ces récits et mythes permettent de léguer une certaine identité et ils peuvent être mobilisés pour différentes raisons : « for status and power, legitimation, mobilization, or as title deeds » (Smith, 2003: 171). Nous comprenons donc que l'identité peut être une source de motivation et de ressources de combat, elle pourra alors être liée d'une certaine façon au nationalisme. Les mythes originels de l'identité de la communauté nationale incluent, pour Smith, huit éléments : « myths of origins and ancestry, of liberation and migration, of ethnic election, of attachment to the homeland, myth-memories of communal golden ages, of

communal decline, of communal revival and of communal self-sacrifice and destiny » (Smith, 2003: 174). Ces éléments seront un guide pour appliquer notre étude au cas corse. Aussi, l'ethnosymbolisme, en le travaillant avec une certaine flexibilité constructiviste, permet de comprendre l'évolution de l'utilisation même de l'identité. En effet, l'externe peut provoquer le nationalisme et le façonner en réveillant certains aspects : Schertzer et Woods utilisent l'idée de contenu ethno culturel et expliquent « With regard to exogenous factors, interactions with other groups are particularly powerful drivers of change » (Schertzer, Woods, 2020: 4-5). Cet aspect de construction est décrit par Fredrik Barth (1969), et compris par Anthony D Smith (2009). Schertzer et Woods montrent donc que, de ce point de vue, « which finds that ethnic identities are constructed through a relational process with other ethnic groups (...) ethno-cultural content functions primarily as boundary markers, distinguishing the in-group from the out-group » (Schertzer, Woods, 2020: 5). Cette approche moins déterministe nous montre qu'il est tout à fait possible de poursuivre une analyse ethnosymbolique dans le cadre d'une étude de cas d'un nationalisme en relation avec un autre corps social (la Corse nationaliste ethnosymbolique dans sa relation avec la France exogène). Finalement, on peut confirmer que des adaptations s'opèrent de l'intérieur selon la situation externe spécifique. Le mouvement nationaliste corse peut s'adapter au contexte français et déployer, organiser certains mythes davantage que d'autres, en les modelant de manière logique et efficace, pour in fine obtenir l'autonomie ou l'indépendance politique nationale. On peut donc bien dire que le « ethno-cultural content is established and develops through a two-way process : 1) relations with external 'others' trigger the creation of new cultural content, which 2) occurs by looking inward, and adapting existing content to the new context » (Schertzer, Woods, 2020: 6). Pour comprendre le répertoire identitaire déployé par le groupe social, nous pouvons aussi nous appuyer sur le concept du proto nationalisme

(Hobsbawm, 1992). Le proto nationalisme s'intéresse aux origines les plus profondes du sentiment d'identité, comme vecteur primordial et comme base du sentiment national : « In many parts of the world, states and national movements could mobilize certain variants of feelings of collective belonging which already existed and which could operate, as it were, potentially on the macro-political scale which could fit in with modern states and nations. I shall call these bonds 'proto-national' » (Hobsbawm, 1992: 46). Il existe des éléments profondément identitaires propices au développement du nationalisme, en particulier l'appartenance religieuse : « The links between religion and national consciousness can be very close (...) The nationalism of Arab countries is today so identified with Islam that friends and enemies find it hard to fit into it the various Arab Christian minorities (...) an ethnic religion is chosen because a people feels different from neighbouring peoples or states in the first place » (Hobsbawm, 1992: 67-69). Hobsbawm mentionne également l'importance des figures héroïques et imaginées à travers les générations. Ces deux points de base forment effectivement un pilier du nationalisme corse et du sentiment national, nous verrons que la figure de Pascal Paoli et la chrétienté de l'État-nation corse sont centrales.

En continuant dans cette voie, on peut plus aisément distinguer l'idée de nation opposée à celle d'État. Un État est concret, il dispose de pouvoirs reconnus et qui jouit d'une souveraineté. Une nation peut être idéelle, conceptuelle et pensée, elle est un sentiment et elle peut être vécue et sentie au sein d'un groupe, dont les membres sont des nationaux. C'est cette distinction qui est bien montrée par Schertzer et Woods, et qui explique comment l'ethnosymbolisme national peut être flexible face à l'État, comme c'est le cas pour la Corse face à la France comme nous allons le montrer au long de la thèse.

Michael Keating (1996) nous appuie dans cette réflexion, en expliquant que les limites entre l'État et la société civile, c'est-à-dire toutes les libertés et identités qui pourraient exister, y compris nationales, varient selon le pays. L'auteur parle de « strong state and weak state societies » (Keating, 1996: 17). La France est un pays avec un État puissant et central : « The Jacobin doctrine of national sovereignty emphasises unity as a concomitant of democracy and liberty and the state came to be the essential bearer of this unity and identity » (Keating, 1996: 17). Pour relier à la définition de Gellner, qui dit que le politique et le national doit être congruent, on peut dire que le sentiment national doit être congruent avec l'auto-détermination politique et institutionnelle. Ce sentiment national peut être en paix avec l'État si ce dernier n'est pas trop centralisateur. La revendication nationaliste corse s'est développée parce que l'identité corse vécue n'a pas la liberté de se déployer et d'être exercé en France. Les États centralisateurs maintiennent et revendiquent un certain sentiment national doublé à l'État, on parle alors d'État-nation : « The Nation-State represents a concentration of authority within a territory. The compound word nation-state implies an identity of nation, in the sense of that community which may claim the right of self-government, and the state, as a system of political action » (Keating, 1996: 23).

La France est donc un État-nation trop fort pour laisser des nationalismes et identités différentes s'exprimer en son sein. Éric Kaufmann et Oliver Zimmer (2004) abordent l'ethnosymbolisme sous un angle davantage constructiviste et moins absolu : « Ethnicity is not biological or neuropsychological, as in the work of Van den Berghe, but rather emerges from a blend of cultural-historical path dependency, lived existence and psychological alienation » (Kaufmann, Zimmer, 2004: 66). Cet extrait nous montre bien qu'aborder le nationalisme corse, en relation construite et flexible avec la France, correspond à la théorie ethnosymbolique. La modernité des États peut

pousser la recherche ethnique et la promotion des mythes, parfois de manière exagérée, dans un but de survie culturelle/sociétale. « We are motivated to become ethnic by traditions embodied in our cultural-historical institutions (including the family) » (Kaufmann, Zimmer, 2004: 66). Nous voyons donc finalement que l'ethnie selon l'ethnosymbolisme peut se lire avec un esprit plus constructiviste, qui se distingue clairement des primordialistes. Pour autant, les mythes ethniques et le noyau dur identitaire reste le cœur de la théorie ethnosymbolique, et les membres du groupe étudié (Corse ici par exemple) sont souvent convaincus de leur ethnie et identité comme étant innée.

Enfin, l'ethnosymbolisme appliqué à la Corse est particulièrement pertinent vu l'insularité du territoire. L'île permet de bien délimiter le territoire physique mais aussi imaginé, c'est-à-dire qu'il est facile de poser des limites objectives et physiques à tous les mythes et à la culture nationale, on peut délimiter la géographie de l'identité et distinguer ce qui est corse de ce qui ne l'est pas grâce à l'insularité. La Corse n'est ni une île proche, vue la distance des côtes continentales, ni une île ultrapériphérique de l'UE, ni un pays ou territoire d'outre mer (Dumont, 2018). Il s'agit d'un cas particulier, unique en France, que l'on peut seulement qualifier de « montagne dans la mer » (Dumont, 2018: 7). L'île est enclavée et faiblement peuplée, avec du relief et des barrières côtières naturelles. Cette réalité géographique fait que les mythes de la destinée et ceux des descendants sont facilement distinguables et transmissibles clairement, en s'appuyant sur les lieux et les personnages qui les ont fréquentés. Il y a peu de risques de perte du cœur national corse, sauf si un territoire externe l'administre et l'acculture (ce qui est le sentiment des nationalistes corses).

Le nationalisme ne s'explique pas seulement par l'expression de l'identité profonde et à travers l'exploration des fondamentaux culturels d'un groupe. Il faut aussi comprendre le contexte et le

cadre politique institutionnel. Comme nous l'avons dit, l'ethnosymbolisme peut être flexible face au contexte, c'est l'aspect constructiviste et productif. Breuilly (1982) explique que

« Nationalism is, above and beyond all else, about politics and that politics is about power.

Power, in the modern world, is principally about control of the state. The central task is to relate nationalism to the objectives of obtaining and using state power » (Breuilly, 1982: 1). Breuilly

considère le nationalisme de manière davantage politique que Smith, l'auteur parle d'une volonté de pouvoir politique et de souveraineté politique attaché à la revendication et à l'effort

nationaliste. Ce qui distingue Breuilly de Smith, c'est le caractère plus institutionnel du premier.

Breuilly considère les institutions modernes et politiques qui existent dans le monde, en étudiant les contextes des États, de leur forme actuelle. C'est à travers l'étude des institutions que

Breuilly considère les nationalismes, les sentiments de nation. Il distingue très clairement la nation de l'État et cherche à appuyer l'importance des relations de pouvoir qui existent entre

l'État et la nation. Un État puissant comme la France réduit les chances des revendications nationalistes, car celles-ci sont séparatistes et déloyales selon le pouvoir politique. Smith se

concentre quant à lui sur l'aspect conceptuel, social ou même psychologique du sentiment

d'identité et de nation, l'auteur parle peu des relations de pouvoir ou de la place de l'État institutionnel lorsqu'il décrit ce qu'est l'ethnie et l'identité, les symboles.

Dans le cas de la Corse, nous savons qu'il y a des mouvements indépendantistes et autonomistes, qui réclament des compétences politiques et un pouvoir souverain bien déterminé, face à une

ingérence française. On peut dire que ce que Breuilly nous aide à confirmer, c'est que les mythes culturels et identitaires relevés par Smith sont des moteurs qui s'activent selon l'environnement

politique particulier, et ces moteurs s'activent alors en rapport à cet environnement politique. La

Corse souhaite une autonomie élargie et un pouvoir politique face à une France centralisatrice

parce que son identité et ses mythes sont étouffés par la puissance politique de la République française.

C'est à travers l'étude du contexte et des structures qu'est utile la théorie de l'opportunité politique. Nous utiliserons cette théorie de manière appuyée dans le dernier chapitre, pour expliciter la transformation du mouvement nationaliste corse, qui passe de la violence à la politique conventionnelle, électorale et organisée. Toutefois, nous ne négligerons pas le reste de notre cadre théorique dans ce chapitre. La théorie de l'opportunité politique, telle que développée par Tarrow, suppose d'abord qu'il existe un mouvement politique ou social qui regroupe des individus avec un intérêt particulier. Il est question de solidarité sociale et d'intérêts partagés (Tarrow, 2011) : « It is participants' recognition of their common interests that translates the potential for a movement into action (...) leaders can create a social movement only when they tap into and expand deep-rooted feelings of solidarity or identity » (Tarrow, 2011 : 12).

Pour que des intérêts soient poursuivis, il faut un moteur et une raison d'agir. Le groupe social et le partage d'une solidarité dans l'identité est le moteur ; la raison d'agir à un moment particulier est quant à lui davantage corrélé à un contexte ou des circonstances concrètes et politiques particulières. Tarrow résume ce système ainsi : « individuals need to perceive political opportunities and to be emotionally engaged by their claims if they are to be induced to participate in possibly risky and certainly costly collective actions; and they need to perceive constraints if they are to hesitate to take such actions » (Tarrow, 2011 : 12). Les opportunités politiques, concrètes, forment un contexte et une conjoncture particulière offrant des fenêtres et ouvrant des chemins pour le groupe social revendicatif. Il y a donc des « facteurs exogènes » (Meyer, Minkoff, 2004) à prendre en compte pour décrire une opportunité politique.

Le type de régime détermine aussi la possibilité pour des acteurs revendicatifs d'utiliser une opportunité c'est « le tissu des relations régulières entre l'État, les acteurs politiques établis, leurs rivaux et adversaires, et certains acteurs extérieurs, notamment les autres États » (Tarrow, Tilly, 2015: 13). Un régime qui est autoritaire ou répressif ne laissera pas beaucoup de fenêtres d'opportunités ouvertes, et encore moins des opportunités de politique électorale libre. Nous savons que la France vit sous un régime démocratique, ce qui peut favoriser les opportunités politiques pour les Corses. Crettiez (2006) note cependant que « dans les démocraties, la contestation ethnique est souvent moins forte puisque ces régimes proposent diverses formes d'expression communautaire, souvent institutionnalisées dans les structures de l'État » (Crettiez, 2006 : 311). Il est intéressant de noter que l'auteur parle d'expression communautaire institutionnalisée, cela exclut plus ou moins le modèle de la France, très centralisé et unitaire en ce qui a trait la citoyenneté et l'ethnie. Kriesi (1991) élabore trois points pour comprendre un système politique dans lequel on analyse des opportunités : « its formal institutional structure, its informal procedures and prevailing strategies with regard to challengers, and the configuration of power relevant for the confrontation with the challengers » (Kriesi, 1991: 3). La France, avec une centralisation forte de ses institutions, et une présence historique de clans élitistes sur l'île, est un régime particulier. Par ailleurs, la manière dont la France réagit face aux « challengers » détermine le type de régime, car « the informal procedures and prevailing strategies with respect to challengers are either exclusive (repressive, confrontative, polarizing) or integrative (facilitative, cooperative, assimilative) » (Kriesi, 1991 : 9). L'élection répétée de représentants nationalistes sur l'île permet de dire que la stratégie de la France a été intégrative officiellement, vue la reconnaissance démocratique des résultats, mais elle a été aussi exclusive à certains

moments, vue la recentralisation et la stagnation dans les ambitions politiques nationalistes, que nous décrirons dans le dernier chapitre.

Aussi, pour étudier les opportunités politiques, on peut considérer le cadre international. En effet, et cela se rapproche de l'idée d'imitation, « l'assistance extérieure ne doit pas être réduite à un soutien d'ordre strictement matériel et militaire. C'est également la question des modèles étrangers qui est susceptible d'influencer la radicalité de la contestation ethnique et nationaliste locale » (Crettiez, 2006 : 317). L'international offre un cadre de référence qui peut être utilisé à travers une opportunité politique, y compris pour la fin de la violence : « les accords de Stormont en Irlande du Nord, en 1998, vont ainsi devenir une référence de sortie de lutte pour les nationalistes basques et corses, de même que l'autonomie politique acquise par le gouvernement basque sera très souvent rappelée par les autonomistes corses dans leur volonté d'accès à une plus grande reconnaissance » (Crettiez, 2006 : 317-318). Pour comprendre comment s'ouvre une opportunité à l'intérieur d'un État, Tarrow explique que « When institutional access opens, rifts appear within elites, allies become available, and state capacity for repression declines, challengers see opportunities to advance their claims » (Tarrow, 2011 : 160). Nous remarquerons que ces aspects sont bien reflétés dans la réalité politique de la relation entre la Corse et la France alors que l'île abandonne peu à peu la violence. L'opportunité politique se dessine en parallèle à la notion de menace (Tarrow, 2011). La menace représente l'effet négatif éventuel de l'action ou inaction à travers l'opportunité. Dans une démocratie comme la France, une menace peut être une répression politique, des sanctions pénales, ou encore des risques physiques concrets lorsqu'il s'agit d'actions non conventionnelles (comme en Corse pendant longtemps). C'est le groupe social qui détermine le poids de la menace lorsqu'une action est entreprise (ou non) lors

d'une fenêtre d'opportunité. Avec les actions entreprises, il y a un effet d'imitation : les premiers qui réussissent à affaiblir les élites ou les institutions ouvrent la voie aux autres membres du groupe, qui y voient une opportunité « (they) may believe they will enjoy the same advantages as their predecessors » (McAdam, 1996). Tarrow théorise ce phénomène en parlant de diffusion au sein du groupe. Une opportunité politique s'ouvre également à travers une certaine dynamique relationnelle. En effet, les actions de la France à la suite des premières victoires électorales nationalistes confirment ou non l'ouverture de l'opportunité, et les victoires électorales peuvent aussi modifier le répertoire d'action de Paris. On peut alors se poser cette question quand on étudie une ouverture d'une opportunité politique : « can the movement affect the actions the state takes by limiting the choices of action available to it in the same way that the state is seen to affect the movement's alternatives? » (Bloom, 2014: 360). Par exemple, Paris ne pourrait pas interdire les partis nationalistes corses autonomistes, puisqu'en France, les partis politiques se forment librement.

L'institutionnalisation, ou normalisation du conflit, fait partie de cycles contentieux : « a phase of heightened conflict across the social system, with rapid diffusion of collective action from more mobilized to less mobilized sectors, a rapid pace of innovation in the forms of contention employed, the creation of new or transformed collective action frames » (Tarrow, 2011: 199). Ce sont les opportunités politiques particulières qui ouvrent la voie à un nouveau cycle contentieux, permettant une mutation du mouvement social, vers la normalisation ou la radicalisation. La normalisation n'est donc pas synonyme d'un affaiblissement de la lutte du groupe social, au contraire celle-ci a lieu dans un contexte de conflits. Toutefois, la normalisation peut s'accompagner de contre-courant radicaux et simultanés : « Competition between radicals and moderates often takes the form of a conflict over violence » (Tarrow, 2011: 208). De plus,

Dunning (2011) argumente que les membres d'un groupe choisissent la radicalisation ou la normalisation en fonction de l'environnement et de la nature même de l'opportunité. Quand la violence semble davantage fructueuse, elle est poursuivie, et inversement avec la normalisation. C'est le calcul des menaces qui entre en jeu. Ces explications nous mènent à penser que la Corse a ouvert une nouvelle page, un nouveau cycle contentieux, depuis 2010 avec la normalisation, quand bien même de la violence (contre-courants) persiste.

L'opportunité politique pour la Corse, nous le verrons en détail dans le dernier chapitre, s'articule principalement à travers le nouveau statut de 2018 fusionnant les administrations des deux départements. Ce statut porte un coup aux élites claniques installées dans les administrations et permet aux nationalistes de s'investir dans la politique électorale afin de démontrer les idées et de discuter légalement avec Paris. La lutte violente et armée contre les clans devient alors moindre. La révolution numérique et l'accès à l'information, mais aussi au partage de celle-ci, est une autre opportunité à laquelle les nationalistes vont réagir, comme nous l'expliquerons. Ces opportunités sont renforcées par la réussite des partis politiques nationalistes, encourageant l'imitation et la réduction de la stratégie violente, jugée moins fructueuse alors que ce nouveau cycle contentieux s'ouvre.

Nous voulons donc, au fond, bien explorer l'identité Corse à travers la relation avec la France. Il s'agit de comprendre que l'identité corse s'est endurcie ou confirmée à travers la relation avec la France, une relation de tutelle qui a pu provoquer des limitations claires et fermes de l'identité corse, avec la revendication de la différence face au continent. Les individus sont soumis à des forces externes, qui peuvent influencer l'identité et les comportements : « l'identité de l'individu est mise à l'épreuve par des processus sociaux (la mobilité sociale, l'affiliation, la

stigmatisation...) et psychiques (les mécanismes de défense, l'identification, l'idéalisation... » (Fugier, 2019: 329). Cette réaction identitaire peut bien se lire de manière sociale et groupale, en l'analysant à travers l'ethnosymbolisme. Premièrement, le concept « symbolique (qui) renvoie au fait que chaque signifiant mobilisé par le sujet est lié à un autre signifiant, formant ainsi une chaîne signifiante à laquelle le sujet attribue un sens en recourant à des représentations imaginaires et à ses fantasmes » (Fugier, 2019: 331) : on peut relier ce symbolique à la construction d'une langue au sein d'une communauté, par exemple. Deuxièmement, le concept d'imaginaire intervient, et il peut être lié à la différenciation puisque l'imaginaire « relève de l'identification à l'image de l'autre, engageant le sujet dans la quête, narcissique, d'une éternelle image idéalisée de soi » (Fugier, 2019: 331).

Ce cadre théorique d'ensemble nous mène sur la piste de l'étude corse : l'identité de l'île pourra donc se lire à travers l'ethnosymbolisme tout en ayant à l'esprit les particularités politiques et contextuelles que montrent la relation avec la France et son historique, façonnant et endurcissant cette identité et nationalisme (nationalisme de réaction). L'opportunité politique, avec le contexte et les structures formant des fenêtres et permettant une mutation politique particulière renforce notre postulat d'une certaine construction et celui de combinaisons uniques.

1.5 Méthodologie

La forme unitaire et centralisatrice de la France, très traditionnelle et ancienne, opposée aux revendications d'autonomie de la Corse, permet de mettre en exergue un conflit entre les institutions et le sentiment politique : le nationalisme est au cœur de ce champ d'étude. C'est dans ce sens que notre méthodologie, propre à un travail d'étude du nationalisme, va puiser dans le contraste qu'offre la relation franco-corse pour argumenter notre thèse.

Pour bien comprendre la relation et toutes ses dynamiques, nous diviserons nos chapitres de manière temporelle et nous présenterons des tranches d'histoire, afin de voir la progression de la relation franco-corse, et en gardant cette relation comme le cœur et la source de nos explication et argumentations à travers toute la thèse. C'est à travers l'analyse temporelle et graduelle que nous pouvons comprendre comment la relation évolue, prouver sa dynamicité et mettre en évidence que le binôme est une clé pour comprendre le mouvement nationaliste corse. Ce sont les enchainements historiques et les décisions politiques de la France qui vont en particulier influencer l'histoire corse et le comportement de sa société à travers le temps.

Nous allons suivre une méthode davantage qualitative que quantitative. Bien que nous puissions utiliser des données quantitatives, elles seront toujours analysées et mises en lien avec le contexte politique et social.

La thèse étant étude de cas, nous allons suivre une méthodologie spécifique. L'étude de cas est décrite par Gerring (2004) comme étant « an intensive study of a single unit for the purpose of understanding a larger class of (similar) units. A unit connotes a spatially bounded phenomenon » (Gerring, 2004: 342). Il s'agit d'analyser un cas particulier, dans l'idée non seulement de comprendre la situation définie, mais aussi pour potentiellement permettre de mieux comprendre des situations semblables. Une étude de cas peut permettre d'appuyer des

théories, de fournir des exemples solides. Notre thèse peut former un exemple de nationalisme dans un État unitaire, lorsque beaucoup de travaux s'intéressent à des nationalismes au sein d'États fédéraux. L'étude de cas est complémentaire aux études plus larges. Une étude de cas comme celle que nous allons développer peut permettre de répondre au « quoi » et « comment ». L'étude de cas se prête bien à la description de liens et de corrélations auparavant peu explorées: « The in-depth analysis of a single unit is useful in elucidating causal mechanisms because its characteristic style of evidence-gathering—over-time and within-unit variation—is likely to provide clues into what connects a purported X to a particular Y » (Gerring, 2004 : 349).

Pour étudier le nationalisme corse face à la centralisation française, nous utilisons alors le process tracing. Gerring (2007) explique bien qu'on se sert du contexte et d'éléments épars pour former une déduction solide. Le process tracing nous permet d'analyser les matériaux en les liant et en montrant des corrélations qui n'étaient pas explicites avant. Il faut savoir choisir des éléments du contexte pertinents : « What this means is that case study research usually relies heavily on contextual evidence and deductive logic to reconstruct causality within a single case » (Gerring, 2016, page 172). Le process tracing est adapté à notre thèse parce qu'il cherche la synthétisation, la démonstration et il s'applique très bien aux études de cas comme celui de la Corse. Savoir piocher les éléments dans un contexte, c'est aussi prendre en compte la temporalité, et pas seulement la spatialité. En construisant une chaîne argumentative qui utilise des données hétérogènes, nous pouvons mettre en évidence des dynamiques particulières. Le but est d'expliquer par exemple comment le nationalisme corse réagit au cadre institutionnel de l'État en utilisant les données concernant la culture et l'identité corse d'un côté, et les données légales et descriptives concernant l'État français.

La méthodologie du process tracing, comme le confirment Beach et Pedersen (2013) permet de mettre à nu les mécanismes et les liens causaux, afin de démontrer des corrélations dynamiques particulières. Nous utilisons cette méthode parce qu'elle permet d'expliquer des situations particulières et de les analyser de manière atomique, c'est-à-dire en se concentrant sur un seul cas à la fois : « Process tracing has the ambition to make *within- case* inferences about the presence/absence of causal mechanisms in single case studies, whereas most small-n methods aim at making *cross-case* inferences about causal relationships » (Beach, Pedersen, 2013 : 10-11).

Il y a trois sous-méthodes de process tracing : theory-testing, theory-building, and explaining outcomes (Beach et Pedersen, 2013). La première sous méthode s'appuie sur une théorie particulière pour étudier le cas particulier : « In theory-testing process tracing we know both X and Y and we have either a) existing conjectures about a plausible mechanism or b) are able to use logical reasoning to formulate a causal mechanism from existing theorization » (Beach et Pedersen, 2013 : 23). Nous pouvons d'emblée dire que nous allons utiliser, au moins en partie, cette sous-méthode, car nous avons exposé dans notre cadre théorique que nous nous appuierons sur la théorie de l'ethnosymbolisme et, pour le dernier chapitre, sur la théorie des opportunités politiques. En effet, nous allons formuler des explications en nous basant sur les données recueillies et en ayant à l'esprit un cadre théorique défini. Beach et Pedersen parlent de trois aspects/étapes : «The first arrow is where a theory is conceptualized as a mechanism, followed by a second step where empirical tests are developed that are then tested vis- à-vis the empirical record. Finally, the third arrow illustrates the stage where the analyst assesses whether a sufficient explanation has been crafted » (Beach et Pedersen, 2013: 29).

Deuxièmement, il existe la sous méthode de la theory-building. Cette méthode vise à formuler une nouvelle théorie ou sous-théorie à partir d'une étude de cas, mais dans le but de généraliser l'argumentation pour éventuellement l'utiliser dans des études de cas annexes : « In its purest form, theory-building process tracing starts with empirical material and uses a structured analysis of this material to detect a plausible hypothetical causal mechanism whereby X is linked with Y » (Beach et Pedersen, 2013 : 25). Nous n'envisageons pas de créer une théorie dans cette thèse, car notre but est d'étudier un cas spécifique, pas forcément généralisable. La troisième sous-méthode se prête davantage à notre thèse, il s'agit de la méthode « explaining outcomes ». Beach et Pedersen se réfèrent à Mackie (1965) pour décrire cette méthode : « Here the ambition is to craft a *minimally sufficient explanation* of a particular outcome, with sufficiency defined as an explanation that accounts for all of the important aspects of an outcome with no redundant parts being present » (Beach et Pedersen, 2013: 27). Nous utiliserons cette sous-méthode pour appuyer notre recherche qui se base sur la théorie. Par exemple, c'est cette méthode spécifique que nous allons utiliser pour décrire plus précisément le nationalisme de réaction face à la centralisation française, ou pour analyser les regains de violence dans la période contemporaine (en lien avec la recentralisation et la frustration des militants). La théorie reste présente en arrière-plan, c'est essentiel pour toute étude, mais elle est utilisée comme un instrument pour nous aider à expliquer le mieux possible les résultats particuliers du cas.

Le process tracing est donc une méthode qui vise à comprendre les résultats, avec l'appui plus ou moins important de la théorie. Il ne s'agit pas de la méthode de la congruence, pourtant elle aussi adaptée aux études de cas, mais qui décrit seulement les causalités et corrélations en « testing whether the prediction about the outcome that should follow from the theory is congruent with

what is found in the case, investigated either temporally or other across aspects of the outcome(s) » (George et Bennett, 2005: 181-204).

Tout au long du travail, notre analyse va se baser sur la littérature existante et présentée dans la revue pour construire une argumentation singulière. Nous utilisons la littérature qui concerne le cadre politique concret et les descriptions des statuts ou administrations pour connaître le contexte de notre étude. Le volet concernant le comportement électoral corse est aussi un élément utile. Il faut connaître l'état des choses pour utiliser un second courant, qu'est celui des travaux plus analytiques, centrés sur l'identité corse et son mouvement nationaliste. D'autre part, nous collecterons des données dans des sources secondaires. Premièrement, nous rechercherons des données concrètes et des faits précis sur des sites internet qui appuieront notre analyse et accompagneront la littérature. Par exemple, les articles de presse ou les nouvelles qui relatent les prises de positions des politiciens français seront utiles pour analyser le discours de ces derniers. Des articles de presse ou d'opinion, comme ceux publiés par France Info, serviront à étudier des sondages concernant la vie politique corse, ou à étudier des prises de positions politiques particulières, comme celle de Jean Luc Mélenchon. Nous puiserons aussi des données sur des sites internet publics, qui informent le public, tels que Légifrance pour comprendre la loi ; le ministère de l'Intérieur pour récolter des données administratives ; Vie Publique pour prendre connaissance des procédés administratifs et historiques ; le Conseil constitutionnel pour étudier les décisions de la plus haute instance en ce qui a trait à la compatibilité de la loi avec la constitution. Des sites internet corses, comme celui de l'Assemblée de Corse ou celui de la Collectivité administrative offriront des comptes rendus et des détails concernant les évolutions des statuts et leur contenu. Ce que nous cherchons dans les données et la littérature, ce sont des

indicateurs de contexte, des faits concrets et documentés à travers le temps (comme la description des statuts corses en France, la présentation de la structure de l'État, les résultats de sondages et d'élections). Ce qui est recherché aussi, c'est de l'appui analytique sur le nationalisme corse de manière historique, par exemple avec l'étude du début du mouvement. Nous ciblons aussi des recherches sur l'identité et la culture corse, afin de déterminer par exemple le répertoire ethnosymbolique des nationalistes. Nous cherchons et ciblons un ensemble de données qui couvre la période historique décrite dans la thèse, en partant des origines génoises aux succès électoraux nationalistes contemporains. L'objectif est de ne pas laisser d'espace temporel inexploré et non documenté. Pour chaque chapitre, nous nous investirons dans la collecte de données qui couvre la période travaillée, et nous nous assurerons que les deux courants littéraires que nous avons décrits soient représentés et utilisés. Le process tracing nous pousse à rechercher les liens et à analyser en s'appuyant sur des courants différents.

Chapitre 2 : 1755-1965, les origines de la Corse

La Corse est une île de la mer Méditerranée, située au sud-est de la France continentale, et à l'ouest des côtes italiennes. D'une superficie peu importante, environ 8 700 kilomètres carrés, l'île demeure assez rurale et peu peuplée, elle compte environ 350 000 habitants en 2026. Elle est traditionnellement une terre d'agriculture, de chasse, son paysage montagneux et son relief difficile a continuellement rendu l'urbanisation et le peuplement de l'île plus difficile. Ces points de base sont des éléments que nous devons prendre en compte pour cette étude. Pour mieux comprendre la situation actuelle entre la Corse et la France, il faut revenir sur son histoire plus ancienne. Il nous apparaît pertinent de commencer avec les événements survenus au milieu du 18^{ème} siècle parce qu'un parallèle avec la situation actuelle peut être tracé. Ce premier chapitre empirique va permettre de se projeter dans les racines du nationalisme corse, en étudiant son histoire politique au 18^{ème} siècle d'abord, pour comprendre le contexte historique de l'île. Par la suite nous étudierons la période de républicanisation française qui ancre l'île dans la France. Enfin, nous étudierons les attributs du nationalisme corse et de son matériel ethnosymbolique à la veille de son réveil nationaliste et après plus de deux siècles dans la France.

2.1 Les racines du nationalisme corse

La Corse a connu des changements majeurs au milieu du 18^{ème} siècle. Avant d'être française, l'île fût longtemps administrée par la République de Gênes. Dès 1730, des soulèvements ont lieu en Corse face à Gênes, avec le Royaume de Corse qui fait concurrence à la République de Gênes, mais c'est en 1755 que l'île déclare une indépendance étatique réelle, et se livre alors à une guerre contre Gênes. En Corse, est fondée la République corse, dirigée et façonnée par le révolutionnaire nationaliste Pascal Paoli.

La guerre contre Gênes est une révolution contre la centralisation et la domination politique de la cité. Farinelli (2017) nous renseigne plus en détail sur les raisons pour lesquelles la révolution eut lieu : « The core argument of the insurgents was that Genoa was acting as a despotic power, infringing upon the pact that, according to a popular belief, regulated the relationship between the island and the Republic » (Farinelli, 2017: 28). L'objectif de la révolution corse est de faire de l'île un pays souverain. Le peuple devait devenir souverain et aucune force extérieure ou domination monarchique ne devait être acceptée. Pascal Paoli mène la révolution pour l'indépendance de la Corse contre Gênes, en 1755. Il s'agit d'une révolution du siècle des Lumières, avec l'idée d'un pays souverain et démocratique sans autorité monarchique : « Pascal Paoli est élu « général de la nation » et met en place un gouvernement doté d'une constitution » (Pietrera, 2021, paragraphe 6). Paoli est considéré comme le père de l'État Nation Corse, de manière similaire aux pères fondateurs aux États-Unis. L'homme crée aussi une université de Corse à Corte, et un État de droit avec une vraie séparation des pouvoirs naît. La nouvelle république corse prévoit un suffrage universel, propre à l'idéologie des Lumières. Farinelli nous montre bien l'attachement aux Lumières et à la modernité : « the island was during the revolution a laboratory where new forms of political organization, such as the nation-state model, were developed » (Farinelli, 2017: 28). La République corse qui est construite pendant les années d'indépendance est un véritable chantier national et institutionnel. L'État corse se dote d'un drapeau, d'une monnaie officielle, fait de Corte la capitale nationale. La République met aussi au point une armée et un système d'imprimerie pour le Journal Officiel (Ragguagli dell' Isola di Corsica). Le port de l'Île Rousse, pour assurer le commerce et les relations extérieures, est construit. Pour ce qui est de l'administration et des institutions politiques, la République prévoit l'équilibre entre les pouvoirs : l'exécutif est donné au Général, le législatif à la Diète

(Parlement). Certains éléments peuvent être relevés quand on connaît cette révolution. En effet, après des siècles de domination génoise, l'île se sentait déjà différente du continent. Un mouvement de révolte s'est alors déclenché, afin de se diriger indépendamment et librement. La culture et le sentiment national corse existait alors dès le 18^{ème} siècle. Le nationalisme corse était si fort qu'il a poussé à la révolution face à la République de Gênes.

Il nous faut aussi constater que la Corse a été une société pionnière dans les révolutions des Lumières face à la centralisation, puisque son mouvement se déroula avant la révolution américaine contre la centralisation britannique (1776) et avant la Révolution française de 1789 face à la centralisation de la monarchie absolue. Pour le comprendre théoriquement, la Corse a été une des premières à déterminer qu'elle ne pouvait plus coexister avec un État trop central comme celui de la République de Gênes. Les révolutionnaires ont donc voulu devenir indépendants et créer un État qui soit compatible avec l'identité corse. Ces événements révolutionnaires et ce désir de construire un État-nation nouveau, libre et souverain, nous font constater que le mouvement nationaliste corse n'est pas nouveau, ni strictement anti-français. Il a pu surgir face à Gênes il y a presque trois siècles. Après la lutte face à Gênes, et après les années d'indépendance (de facto), entre 1755 et 1769, Gênes fait appel à la France en 1768 pour contrer la souveraineté et la révolution corse qui deviennent ingérables pour la république italienne. C'est le traité de Versailles. C'est avec cet appel que le Royaume de France va se battre lui aussi contre la République corse, dans le but d'annexer l'île au Royaume et de la soumettre à la monarchie. Après deux années de batailles, il eut une victoire importante pour les Corses (bataille de Borgo de 1768), mais la défaite contre les troupes françaises à Ponte Novu en 1769 fait que la République corse tombe et la France devient maîtresse de l'île. La souveraineté corse disparaît.

Pour conclure cette première sous-partie historique et introductive, on peut d'emblée comprendre et confirmer que la lutte corse a simplement changé d'adversaire en 1769, notamment avec les luttes contre les troupes royales françaises. Cette lutte ne s'est jamais vraiment éteinte, elle se rallumera dans les années 1960, bien qu'articulée différemment vu l'époque et vu les différences politiques et concrètes que présentent l'État français, en comparaison avec la République de Gênes du 18^{ème} siècle. Bien que l'articulation soit différente, que les modes d'actions soient adaptés à la situation et que les demandes soient propres aux urgences que le nationalisme corse veuille débloquent face à la France, le désir est semblable à celui des luttes du 18^{ème} siècle. Les Corses veulent une île libre, sans pression aucune ou ingérence administrative/étatique manifestement incompatible avec les libertés et convictions sociales, culturelles et politiques du territoire. En ouvrant nos analyses sur ces suppositions d'atemporalité nationaliste mais aussi d'adaptation et de flexibilité dans l'articulation des contestations, on adopte bien d'une part la théorie de l'ethnosymbolisme, avec un noyau identitaire solide et propre à un groupe donné, et ce dans une atemporalité. D'autre part, on admet complètement l'importance de l'histoire, de la construction des événements qui mènent à une situation singulière nécessitant pour le groupe donné d'adapter son cœur ethnosymbolique à la réalité du moment. Le cadre politique étatique et concret (Breuilly, 1982) modifie l'articulation et l'expression d'éléments ethnosymboliques corses particuliers.

2.2 La républicanisation française à la suite de l'annexion

Après avoir discuté des origines de la Corse, de son mouvement de lutte nationaliste face à Gênes, pour montrer le parallèle avec le nationalisme actuel face à la France, nous pouvons nous concentrer sur l'époque qui suit l'annexion à la France de 1769. C'est dans cette logique de continuité historique des événements que nous allons développer notre argumentation.

Ici, il faut effectivement comprendre que la période de républicanisation française du 19^{ème} siècle puis la centralisation continue dans la première moitié du 20^{ème} siècle furent un vecteur particulier indirect du déclenchement du nationalisme actuel.

Concrètement, pendant le 19^{ème} siècle, la France a exercé un pouvoir tutélaire sur la Corse qui a républicanisé l'île de manière continue et appuyée. Il s'agissait pour la France de diffuser ses valeurs nationales, sa culture, aussi bien sociale que politique, à la Corse, et ce de manière pratique et à travers la force de l'administration étatique.

Pellegrinetti (2002) explique bien cet enracinement voulu par la France. Après le second Empire français et le bonapartisme, la III^{ème} République va s'imposer avec force tout en utilisant le clientélisme et la personnalisation du pouvoir en Corse pour contrôler l'île : « dans la Corse de la fin du XIX^e siècle les élites politiques bonapartistes, dont la légitimité repose sur les origines familiales et une assise politique, sociale et économique issue du second Empire, monopolisent les différents rouages qui mènent au pouvoir » (Pellegrinetti, 2002: 57). Emmanuel Arène est un personnage important dans l'enracinement français et républicain à la fin du 19^{ème} siècle. Député de la Corse de 1881 à 1904, mais aussi journaliste et écrivain, Arène est loyal à Paris et à la République. Des banquets, des fêtes, festivals, sont organisés, et des statues de Marianne, des mairies et des monuments républicains sont érigés sur l'île. Les élus de la République font tout pour républicaniser : « Leur participation à des feuilles de presse partisane, leurs discours et leur

volonté de mettre en place des pratiques politiques étrangères aux formes traditionnelles, accentués par le développement du système scolaire permettent à ce personnel politique nouveau de combattre pour l'implantation de la Troisième République » (Pellegrinetti, 2002: 57). Arène et Léon Gambetta vont lutter pour cette républicanisation, surtout dans les années 1880. Arène « est, à partir de 1880 et jusqu'en 1908, l'interlocuteur privilégié entre l'État et la société insulaire » (Pellegrinetti, 2002: 59). Des comités républicains sont formés pour créer un lien avec les populations villageoises de manière à les politiser vis-à-vis de la démocratie républicaine. 62 cantons sont créés sur l'île et les comités communaux forment le principal levier pour la républicanisation. Le clientélisme est un aspect incontournable pour comprendre la républicanisation, puisque des clans politiques, sur la base de faveurs et de personnalisation, demeurent au pouvoir tout en représentant une droite républicaine française, plus que corse : « Les comités républicains confèrent aux chefs de « partis » locaux une légitimité à leur action politique et consolident ainsi leur domination clientéliste (...) Puissante, structurée et mobilisatrice au cours des toutes premières années de la Troisième République, la droite corse subit ainsi, dès 1878, les succès enregistrés à l'échelon national par les forces de la République » (Pellegrinetti, 2002: 65).

Les lois Jules Ferry, qui stipulent que l'école est publique, gratuite et obligatoire forment un nouveau levier puissant de francisation et de républicanisation, car l'enseignement donné aux enfants se fait en français, et les cours qui y sont dispensés reviennent sur l'histoire millénaire de la France, et incluent la Corse dans la société française sans questionner l'identité des élèves. Ces lois, adoptées autour de 1880, entrent dans la dynamique de francisation et de laïcisation qui s'entame alors. En effet, cela permet « d'affranchir les consciences de l'emprise de l'Église et fortifier la patrie en formant les citoyens, toutes classes confondues, sur les mêmes bancs. »

(Sénat français, s.d.). Ces réformes donnent lieu à la création d'écoles normales dans chaque département, et le personnel enseignant ne doit pas montrer d'appartenance religieuse. Les instituteurs doivent être laïques. « Parallèlement, les personnalités étrangères à l'enseignement, et notamment les représentants de l'Église, sont exclus du Conseil supérieur de l'instruction publique (loi du 27 février 1880 relative au Conseil supérieur de l'instruction publique et aux conseils académiques) » (Sénat français, s.d.). Il est aussi prévu dans les lois de Ferry que seul le français soit la langue d'instruction pour tous les élèves du pays : « Le français sera seul en usage dans l'école », stipulait l'arrêté ministériel du 7 juin 1880 fixant le règlement-modèle des écoles primaires » (Héran et al., 2002).

Cette républicanisation se poursuit aussi lors du 20^{ème} siècle. Les lois de séparation de l'Église et de l'État de 1905 forment un autre tournant important dans lequel la Corse est emportée. La religion devient une affaire privée et contraste avec la tradition chrétienne de l'île, où 90% de la population se déclare encore aujourd'hui de foi chrétienne (D'Almeida, 2024). Par ailleurs, il est à noter que Pascal Paoli était lui aussi attaché à la foi, puisqu'il avait choisi un chant religieux « *Dio Vi Salvi Regina*, pour hymne de cette jeune nation, qui adopte la première Constitution écrite républicaine moderne » (D'Almeida, 2024). Le religieux occupe une place importante dans la société corse, et il est lié à l'État, puisque Paoli avait fait de l'hymne national un chant religieux. Nous savons que l'hymne national français (La Marseillaise), en comparaison, est laïque : il ne fait aucunement référence à la religion ou Dieu, puisqu'il est républicain militariste. La francisation se poursuit aussi à travers les efforts de guerre (1914-1918), et à travers l'effort colonial, avec beaucoup de Corses étant appelés à « représenter » la France dans des colonies et à s'y installer.

Il faut aussi admettre que la républicanisation et la francisation du territoire ne s'est pas faite seulement en Corse. Toute la France continentale a subi l'imposition de la langue française au détriment des langues régionales (breton, provençal, par exemple). L'objectif de la République était d'institutionnaliser le français et de le transmettre aux jeunes générations par l'école. Weber (1976) explique cette transition et rappelle qu'au milieu du 19^{ème} siècle, « in 24 of the country's 89 departments, more than half the communes did not speak French, and in six others a significant proportion of the communes were in the same position » (Weber, 1976: 67). La républicanisation de la France se fait à travers l'éducation nationale et la diffusion des idées républicaines d'unité : « the schoolbooks of the Third Republic taught: one people, one country, one government, one nation, one fatherland » (Weber, 1976 : 95). Les efforts d'unitarisation transforment donc les paysans locaux en citoyens français, parfois à travers l'autorité et les résistances locales. Le sentiment français s'est peu à peu diffusé sur la France continentale, en atteignant les côtes méditerranéennes et bretonnes. La force de la centralisation de l'éducation nationale et de l'enseignement du français ont permis la construction moderne de la République : « it was centralization, said Alexandre Sanguinetti, "which permitted the making of France despite the French, or in the midst of their indifference. ... France is a deliberate political construction for whose creation the central power has never ceased to fight » (Weber, 1976: 113).

Il nous faut cependant aborder le clanisme corse en général, qui permet de distinguer l'histoire de la Corse du reste de la France. Lenclud (1986) explique que le clanisme corse est une forme de politique spécifique. En effet, il y a des éléments uniques à exposer. D'abord, le bipartisme est caractéristique de la politique clanique, puisqu'il n'y a que deux partis dans les courses électorales, et jamais de milieu ou d'alternative, Lenclud note que la manière dont ces deux

partis sont nommés est significative : « s'opposent, en effet, le partitu (ou parti au pouvoir) et le contrapartitu (ou contre-parti, c'est-à-dire parti dans l'opposition) » (Lenclud, 1986: 139). Ce bipartisme s'est concrétisé pendant la républicanisation avec les candidats pro-français, largement soutenus financièrement, et les autres candidats, dans ce cas contrapartitu, écrasés par les financements et la persévérance de la République. Ensuite, l'affiliation est aussi obligée dans les clans politiques corses, par loyauté et reconnaissance. Les liens de parenté sont aussi essentiels, car les familles sont liées aux partis politiques et il n'est pas possible de diverger. Les enfants doivent suivre la politique familiale. Un autre élément clé pour comprendre le clanisme politique corse est celui du clientélisme. Il s'agit d'échanges entre « bénéficiaires » qui s'accordent sur des faveurs ou des services, voire parfois sur des biens afin de mener une transaction « gagnant-gagnant ». On parle donc ici de transactions politiques informelles entre un élu ou candidat et tout autre personne ou entité. Par exemple, « en échange aujourd'hui du bulletin de vote, le patron dispense à ses clients faveurs, services et protection : emplois locaux, places sur le continent (notamment dans les administrations publiques), pensions, indemnités, exemptions, recommandations, interventions les plus diverses » (Lenclud, 1986: 142). L'État français a effectivement participé à ces échanges clientélares corses. Concrètement, « l'État confie aux chefs de clan ou patrons locaux la mission d'intégrer (...) À certaines époques, ce mandat a été explicitement confié, notamment sous la IIIe République, quand il s'est agi de républicaniser les campagnes en réduisant à merci le bastion bonapartiste défendu par les Casabianca, Abbaticchi et Gavini » (Lenclud, 1986: 158). L'État utilise donc bien les clans et le clientélisme pour républicaniser, et en échange de la républicanisation, les politiciens reçoivent « places et emplois, pensions, exemptions. Il (l'État) fait fonctionner un dispositif qu'il n'a pas créé et envahit par là-même tous les réseaux clientélares. La complicité entre l'État et les clans

saute aux yeux » (Lenclud, 1986: 158-159). Il faut aussi bien rappeler que l'État veut garder la main durant le processus de républicanisation, il dirige : « Il arrive qu'on dissolve des assemblées, qu'on annule des élections, qu'on révoque des maires, qu'on raye des arrêtés et des dispositions » (Lenclud, 1986: 160).

Les clans et le clientélisme loyal à Paris se sont donc instaurés sur l'île en parallèle et en appui à la républicanisation. Ils ont, entre autres, permis d'utiliser certains fondements nationaux corses (la proximité amicale, les liens officieux, nous exposerons ces attributs plus en détail ensuite) pour franciser l'île tout en gardant la population corse calme et afin d'éviter une nouvelle révolution nationale sur l'île. La stratégie était la suivante : diffuser des idéaux républicains français à travers l'informel et la personnalisation des rapports, propre aux liens sociaux traditionnels en Corse. Par exemple, les buffets et fêtes permettaient d'occuper la population à des activités plaisantes et attrayantes, afin de les amener à intérioriser en parallèle des idéaux français et à parler naturellement le français. Les mairies corses étaient souvent contrôlées par les préfets de l'île (qui représentent l'État français sur le territoire). La République tentait de maintenir la mainmise sur la politique locale, et des faveurs se développent entre les élus locaux et l'administration centrale. C'est le début des élus loyaux à Paris utilisant la culture clanique corse. Fazi (2008) parle de « partis succursales ». Les élus locaux étaient achetés par l'État, à condition que ceux-ci soient loyaux à Paris.

Nous démontrerons et confirmerons plus tard dans le chapitre comment la culture politique corse et les manières de voir la chose politique correspondent effectivement très bien au système clanique. Pour l'instant, nous pouvons dire que c'est en raison du clanisme et du clientélisme, avec les loyaux à Paris, qu'il n'y a pas eu de grands mouvements nationalistes contestataires en

Corse avant les années 1960. Le clanisme et le clientélisme utilisés par la France ont permis de maintenir l'ordre et de persister dans la républicanisation, car ces moyens sont habituels en Corse. De manière générale aussi, ces techniques clientélares se prêtent bien à la Corse, car sa géographie implique une difficile urbanisation et des difficultés pour construire des organisations puissantes. Le manque d'urbanisation, les populations éparses, la pauvreté plus importante qu'en France et l'enclavement (par le manque de contact avec l'extérieur, la faiblesse de la mise en réseau de stratégies de résistance) ont fait en sorte que la républicanisation s'est effectuée sans entrave, du moins jusque 1960.

2.3 Un bilan des attributs de l'identité corse à travers ses mythes et récits ethnosymboliques après deux siècles au sein de la France

Cette troisième section de notre premier chapitre sert de bilan et de présentation des attributs vécus et revendiqués par les nationaux corses au terme d'une lutte originelle face à Gênes, puis d'une républicanisation et d'un enracinement exercé et conduit par la République française ensuite. Nous présentons ce qui paraît être l'essentiel du noyau ethnosymbolique corse, à l'aube du déclenchement nationaliste des années 1960.

Pour brosser un compte rendu de l'ethnosymbolisme corse et étudier l'identité culturelle, sociale et politique de l'île, il faut comprendre deux choses.

D'abord, il existe des attributs qui ont émergé, ont été construits ou même renforcés à travers des événements spécifiques : par exemple, nous allons voir que la lutte face à Gênes va créer une base héroïque culturelle de mémoire révolutionnaire. Le mouvement puissant de résistance aux nazis pendant la seconde guerre mondiale viendra aussi renforcer les idéaux héroïques.

Ensuite, il y a des éléments ethnosymboliques certainement plus ancrés à la culture corse. Nous ne disons pas que ces attributs seraient innés, mais ils sont plus anciens encore. Certains sont liés à la géographie corse en elle-même, à son caractère insulaire ou aux premiers peuplements venus de la sphère italique. Nous les considérons donc comme propre à la culture corse, et ces attributs resteront des bases pour comprendre comment les nationalistes les articulent et les adaptent à la situation actuelle face à la France.

L'ensemble forme ce qu'est l'expression de l'identité corse. Nous voyons bien ici que cet ensemble ethnosymbolique correspond à notre cadre théorique, puisqu'il y a des attributs plus construits que d'autres qui semblent plus innés et profonds. Nous ne sommes donc ni primordialistes, ni entièrement constructivistes pour présenter l'ethnosymbolisme corse.

Un premier point important pour définir l'identité corse et présenter ses mythes et récits ethnosymboliques est celui qui est relié à la lutte originelle de la Corse indépendante, celle qui eut lieu face à Gênes. Cet élément est peut-être le plus construit des attributs et mythes ethnosymboliques, mais il n'est pas moins puissant, bien au contraire. La lutte et la guerre qui durent jusqu'en 1769 avec l'annexion française forment une base héroïque propre à l'identité et à l'ethnie vécue par les Corses. Cette base héroïque forme peut-être le noyau dur de l'identité corse parce qu'on reprend et on met ouvertement en parallèle la lutte face à Gênes entreprise par Paoli, à la lutte nationaliste actuelle. Le nationalisme corse soulève aussi souvent le soutien des alliés du nationalisme corse. Comme l'explique en effet l'article d'Ange Toussaint Pietrera (2021), « l'île et son chef Pascal Paoli suscitèrent l'admiration des philosophes des Lumières, particulièrement de Voltaire et Rousseau » (Pietrera, 2021, paragraphe 2). Voltaire soutient la révolution et critiquera le traité de Versailles qui donne la Corse au Royaume de France. En effet « Le philosophe y souligne l'injustice du traité de Versailles et pose les questions fondamentales de la liberté politique et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » (Pietrera, 2021, paragraphe 9). Le projet révolutionnaire corse et cette lutte pour l'indépendance et la création d'un nouvel État-nation est aussi admirée par Jean Jacques Rousseau, qui se lancera aussi dans la proposition d'une constitution pour la Corse, et qui consacra beaucoup d'espace à la Corse dans son ouvrage « Du Contrat Social » (1762). Rousseau explique que « il est encore en Europe un pays capable de législation ; c'est l'île de Corse. La valeur et la constance avec laquelle ce brave peuple a su recouvrer sa liberté mériterait bien que quelque homme sage lui apprît à la conserver. (...) J'ai quelque pressentiment qu'un jour cette petite île étonnera l'Europe » (Rousseau, 1762). Quand on relie l'identité des Lumières et de la révolution à

l'ethnosymbolisme, on peut penser au mythe de la descendance commune dans la révolution et la migration, ainsi qu'à l'attachement à la patrie et aux figures sacrées et héroïques communes. Les grandes figures et la lutte s'inscrivent aussi dans les mythes mémoires d'âge d'or et de déclin, de destinée.

D'autre part, la mémoire du mouvement de résistance face aux nazis pendant la seconde guerre mondiale forme une autre source puissante de mythe héroïque pour l'identité corse. Ange Rovere (2017) explique bien ceci et parle à ce moment-là d'un syncrétisme franco-corse, parce que la tradition et culture corse a su être un atout pour résister : « la Résistance a tiré sa force et son efficacité de la sociabilité villageoise ; elle a calqué son organisation sur le maillage des villages, sur les multiples réseaux de solidarité qui font que le « clandestin » n'est jamais en marge, mais toujours le fragment d'un groupe » (Rovere, 2017:73). C'est la Corse qui mène la libération et s'insurge le 9 septembre 1943 pour triompher le 4 octobre de la même année, lançant ainsi l'effort de résistance guerrier. Les Corses se sont également battus contre les fascistes italiens du régime de Mussolini. Le mythe des « maquis », végétation trouvée abondamment en Corse et qui servait aux résistants pour se cacher face aux nazis, est très utilisé et glorifié. C'est le mythe de la bravoure, du courage guerrier et de la défense de l'île contre des occupants hostiles. Rovere relie cet effort franco-corse aux origines et aux mythes de l'identité corse. En rappelant la lutte face à Gênes avec Paoli, la résistance est un effort semblable qui puise sa force et détermination dans la mémoire collective du mythe héroïque et d'âge d'or, de lutte commune et de libération, puis de destinée.

Ensuite, il y a des éléments plus ancrés et plus anciens pour la Corse. L'identité corse s'articule par exemple beaucoup autour de la langue, qui est une langue latine. Le corse se développe sur

des siècles de contacts avec la sphère italique et latine : « Issu du latin comme les autres langues romanes, le corse est néanmoins plus apparenté aux langues du groupe italo-roman telles que le toscan (aujourd'hui l'italien) » (Leclerc, 2025). La langue corse est un élément qui permet de synthétiser le territoire, l'histoire et la culture. Le corse est parlé sur l'île depuis des siècles, et pendant la républicanisation et le 20^{ème} siècle, il y a eu des efforts de sauvegarde de cet élément identitaire. Dominici (2017) explique que des écrivains, des poètes et des intellectuels ont continué à utiliser la langue face au français qui s'implantait à grande vitesse dans l'administration et dans la socialité quotidienne. C'est selon l'auteur une phase de sauvegarde, qui s'apparente au « corsisme » (Dominici, 2017), le corsisme est un ancêtre du nationalisme corse, bien qu'il ne soit pas déployé avec force et contestation, puisque c'était un effort de sauvegarde, ou « d'archéologie culturelle » (Dominici, 2017). Le rôle de la langue dans l'identité corse est central. Il agit comme un mythomoteur, c'est-à-dire que la langue est un mythe lié à la culture, l'identité, le territoire. La langue fait partie des mythes de l'ethnosymbolisme, en s'attachant au mythe d'origine et de descendance, au mythe de patrie. Il convient de donner quelques informations supplémentaires préalables pour cadrer. Le corse est de moins en moins connu et parlé sur l'île : « La tendance générale des trente dernières années a montré un changement progressif du corse vers le français. Autrement dit, comme partout en France, les langues régionales accusent un sérieux recul, ce qui constitue pour certains un « modèle d'efficacité », pour d'autres, un mauvais exemple d'« État assimilateur » » (Leclerc, 2025). Il est à noter qu'en 2021, ce sont environ 100 000 personnes qui déclarent avoir une moindre connaissance du corse, et 2% qui déclarent le parler au quotidien (Collectivité de Corse, 2021). Un autre élément clé de l'identité corse est celui du contact physique, de la personnalisation des rapports et de l'informalité. Ravis Giordani (2003) explique que l'île n'a pas de limites floues,

étant donné son insularité. Une île est toujours spéciale, et la Corse a fait partie de la sphère italique pendant des siècles. Elle est une île de la culture méditerranéenne au sens large, bien différente des traditions continentales et septentrionales de la France et des sociétés Anglo-saxonnes. La Corse est une île caractérisée par un territoire restreint et montagneux, sans grandes agglomérations ou métropoles, puisque Ajaccio est aujourd'hui la plus grande ville avec 75 000 habitants. L'intégration à la France, la croissance démographique et les vagues d'immigration ont fait croître la population depuis 1769. La Corse se retrouve dans l'imaginaire culturel méditerranéen avec ce que l'auteur qualifie de « culture du face-à-face et du toucher ». Ravis Giordani explique : « elle s'exprime physiquement et oralement dans la manière d'être, de marcher, de parler : que deux hommes se rencontrent, pour peu qu'ils ne se soient pas vus depuis quelque temps, ils s'embrassent, s'étreignent, se rapprochent en parlant » (Ravis Giordani, 2003 : 454). Ce face à face et ce toucher s'exprime aussi bien physiquement que dans les relations sociales et les habitudes de vie, à travers l'informalité, la personnalisation et les faveurs. L'expression « toucher » est souvent utilisée dans la société corse comme le note l'auteur, puisque « toucher est d'ailleurs le terme qu'on emploie pour dire qu'on intervient auprès de quelqu'un d'important pour demander une faveur, une aide, un conseil » (Ravis Giordani, 2003 : 454). Les rapports sociaux se font aussi par la parole directe, sans médiation ou médiateurs, au fond sans bureaucratie. L'administratif et le protocolaire ne forment pas une habitude et une norme sociale pour la Corse. La famille, les amis et les relations proches sont aussi ce qui constitue le noyau social corse, s'organisant dans des petites communautés rurales. Un exemple pertinent est celui de l'hospitalité et du rapport toujours presque compétitif, dans la surenchère sociale : « Si bien qu'il n'y a pas de mot pour dire simplement « merci » en corse, mais une expression verbale « a ringraziàvi » qui pourrait se traduire par « je vous redevrai ça » ;

(littéralement : « à vous remercier un jour ») » (Ravis Giordani, 2003: 454). Ces éléments peuvent se rapporter au mythe « d'élection ethnique » dans le sens de peuple particulier.

En politique, ces éléments d'identité se retranscrivent par l'amicalité, et se prêtent tout à fait à la culture clanique que nous avons expliqué plus tôt dans le chapitre. L'exercice et la représentation de ce qu'est, traditionnellement, la politique en Corse est bien expliquée par Jean Louis Briquet (1990).

L'auteur note que « la politique locale, et plus encore la politique en milieu rural, est souvent perçue comme une activité « apolitique », c'est-à-dire étrangère aux conflits politiques nationaux et aux systèmes idéologiques qui les sous-tendent » (Briquet, 1990: 23). Ce que nous pouvons donc comprendre, c'est que l'action locale et l'administration rurale est perçue plutôt comme une activité quotidienne entre les individus, il s'agit simplement d'une forme d'organisation concrète, qui permet d'avoir un cadre et des règles. Toutefois, on ne parle pas de politique au sens large, celle qui est détachée de la réalité du terrain, avec des grands idéaux abstraits voire universels. Ces valeurs sont plutôt associées à des héros, comme Pascal Paoli par exemple, qui n'est pas vu comme un politicien mais comme un héros corse. La politique locale en Corse est informelle, puisque le candidat et ses partisans se connaissent souvent, et les discussions ont lieu dans des lieux dits « apolitiques » comme des bars. Briquet explique que dans ces réunions, il est difficile d'y voir le caractère politique habituel et formel. En parlant d'une réunion pour une élection cantonale à Venzolasca en 1988, l'auteur parle de l'apéritif dans le bar : « Rien ne le différencie d'un apéritif normal, si ce n'est qu'il y a plus de monde et, signe du caractère exceptionnel de l'événement, la présence d'amuse-gueule sur les tables » (Briquet, 1990: 25). Le candidat ne se sépare jamais manifestement de ses partisans, il est à table et discute avec les

personnes : « à aucun moment le candidat n'a pris publiquement la parole, ni pour présenter un programme, ni pour galvaniser ses troupes. Aucun signe « politique » n'était visible : pas d'affiches, pas de sigles de partis, pas d'utilisation d'un idiolecte partisan » (Briquet, 1990: 26). Ces différences de rapport à la politique sont défendues par les Corses et la différence avec le continent est valorisée : « L'opposition entre « ici » et « ailleurs » (« Ici, c'est pas comme sur le continent, on vote les hommes, pas les idées », habitante de La Porta (...)) Les affiliations partisans, le vote sur les idées, les références idéologiques, les conflits abstraits sont toujours sujets au soupçon d'inauthenticité et présentés comme des tentatives de mystification » (Briquet, 1990: 30). Les élus ruraux vantent souvent leur dévouement pour le territoire et mettent en avant leur présence physique, ils cherchent des solutions techniques aux problèmes (incendies, constructions, éclairage de rue). Par ce dévouement, la population se sent souvent reconnaissante, et cette reconnaissance implique le devoir de voter pour la personne, par loyauté et cordialité. C'est aussi par-là que des relations clientélaires et claniques se maintiennent, avec les échanges de faveurs, la réputation et le devoir de loyauté. On parle en effet souvent de liens amicaux entre les électeurs et l' élu. Le vote est vu comme une marque de sympathie. Briquet revient alors sur la définition de Graham A. Allan (1979) de la relation amicale, qui se distingue bien de la politique conventionnelle. Graham A. Allan parle de relation interpersonnelle privée, avec le volontariat des parties, sans obligation de rôle officiel et engageant la personnalité authentique des individus (Graham A. Allan, 1979). Le rapport à la personne politique est donc différent en Corse, il est amical. Ceci explique bien la présence des clans et des traitements de faveurs, du pistonnage. C'est sur cette particularité que jouent les élites loyales à Paris, décrites plus tôt dans le chapitre, pour maintenir la population favorable à la France.

Enfin, il y a l'importance traditionnelle de la religion chrétienne sur l'île, comme nous l'avons dit plus tôt dans le chapitre, étant donné que 90% de la population se dit fidèle à cette religion. C'est la tradition catholique qui domine sur l'île, et les nombreuses églises forment un patrimoine culturel et architectural important pour les Corses. La foi, les devoirs du Chrétien et la morale jouent un rôle à la fois social et culturel, mais aussi institutionnel traditionnellement. Le christianisme traditionnel, plus rural et familial trouve une place particulière sur l'île et explique aussi les relations interpersonnelles fortes, et l'importance de la famille, de la filiation, de la loyauté et de la reconnaissance. La religion est un mythe ethnosymbolique qui est transmis à travers les générations et qui rassemble le peuple corse.

2.4 Conclusion

À travers ce chapitre, nous avons voulu mettre en lumière les origines historiques et les tensions durables qui existent entre la société nationale corse, ses valeurs et son identité, et les efforts externes d'effacement de ces mêmes valeurs et identités. Nous avons aussi mis en évidence l'existence d'une identité corse, à la fois culturelle, sociale, politique ; elle peut être vérifiée et confirmée par un sondage IFOP de 2025 qui note que 57% des Corses se sentent davantage corses que français, puisque c'est leur première et principale source d'identité . (IFOP, 2025). Les efforts externes d'ingérence que nous avons recensés forment une problématique pour la Corse, parce que ce sont des efforts qui heurtent les idéaux nationaux et identitaires corses, par exemple, ceux de l'effacement de la langue corse, ou encore la laïcisation. Nous avons confirmé qu'il existe un matériel ethnosymbolique propre à la Corse, sur lequel les nationalistes peuvent s'appuyer. Nous avons aussi confirmé le fait que, pour étudier un nationalisme ou une situation

de contestation, il faut comprendre le contexte et les forces en présence. La France se pose comme un élément incontournable pour étudier le comportement et la direction du nationalisme, ce sont des variables liées. C'est de ce constat historique et solide que nous allons continuer logiquement notre analyse et plonger véritablement dans l'étude du nationalisme corse contemporain.

Chapitre 3 : 1965-2010, le nationalisme corse face à l'État français

Pour comprendre le nationalisme corse contemporain, son réveil et ses demandes ou contestations particulières, il nous faut le contexte. En particulier, l'étude de la relation avec la France depuis 1965 va nous aider à comprendre comment le nationalisme a émergé. Dans un premier temps nous aborderons la structure moderne de l'État français, pour avoir un point de repère contextuel. Deuxièmement, nous verrons les dynamiques de la relation franco-corse, pour comprendre comment les statuts et les comportements de l'État ont un impact sur l'île. Le but ici est de démontrer qu'il y a des déclencheurs du mouvement nationaliste de révolte qui a débuté dans les années 1970. Nous étudierons ici le contexte et le cadre concret de la relation. C'est dans un troisième temps que nous allons comprendre et démontrer que, socialement et à travers l'identité ethnosymbolique, il y a un écart entre la Corse et la France, favorisant ainsi le conflit et le décalage. Les mythes revendiqués et la culture vécue par les Corses entrent en conflit avec la France parce que celle-ci conçoit l'État et la nation comme étant congruents, ce qui signifie que la loi et le cadre légal politique est calqué à l'identité continentale.

3.1 La structure de l'État français moderne

Avant toute chose, il faut savoir que la France moderne demeure un État unitaire assez centralisé. Sa force politique centrale engage à un effort de maintien de la République et de sa philosophie, idéaux et pratiques sur tout le territoire. Nous avons vu la républicanisation qui a été exercée sur la Corse dans le chapitre précédent. Il faut comprendre maintenant que la République française continue à solidement défendre le principe d'unité nationale et politique au sein d'un même État. Cette remarque est importante, parce qu'elle nous montre que la France s'attache à l'importance de la congruité entre la nation et l'État : ce sont deux entités qui doivent être une. L'État unitaire

français « se caractérise par l'existence d'un seul pouvoir politique, détenu au niveau national, exerçant la souveraineté, et dont les décisions s'appliquent sur l'ensemble du territoire national. Il existe une citoyenneté unique » (Vie Publique, 2023). La France est à la fois déconcentrée et décentralisée, c'est-à-dire « qu'il existe au niveau local des représentants de l'État (par exemple, en France, les préfets, les recteurs...) ; et il existe au niveau local des autorités administratives distinctes de l'État (par exemple, en France, les communes, départements et régions) » (Vie Publique, 2023). Du régalien à la santé, en passant par les finances, l'éducation et l'armée, c'est l'État central qui détermine toutes les lois et l'organisation des administrations.

Voyons plus en détail la structure de l'État français. Le pays est composé de quatre niveaux administratifs. Le premier est l'État central, dont les institutions et organisations sont concentrées à Paris, puis viennent les régions, les départements et enfin les communes. Tout ce qui n'est pas l'État central, c'est-à-dire les trois niveaux inférieurs, sont des collectivités de la République qui doivent représenter Paris partout sur le territoire. Les collectivités agissent comme des relais du pouvoir central ; et c'est pour cela qu'elles n'ont pas de grandes compétences décisionnelles. Leurs objectifs sont de mener à bien la politique du pays et de conserver la puissance administrative partout sur le territoire. Toutes les collectivités, leurs fonctionnements et compétences sont contrôlées et régies par des lois, décidées par l'État central. Précisément, « les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État. Elles bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale » (Verpeaux, 2024 : 22). L'idée de relais est clairement décrite par la loi, qui n'autorise que des compétences administratives aux collectivités : « ce qui leur interdit de disposer de compétences étatiques, comme édicter des lois

ou des règlements autonomes, bénéficier d'attributions juridictionnelles ou de compétences propres dans la conduite de relations internationales » (Verpeaux, 2024 : 22).

Analysons la structure et les compétences administratives particulières des collectivités locales.

Le niveau le plus local est la commune. Il s'agit du niveau le plus explosé dans le sens où la France compte environ 36 000 communes, avec certaines communes de plusieurs centaines de milliers d'habitants, tandis que beaucoup de villages comptent moins de 5 000 habitants. Les communes sont administrées par un maire élu au suffrage direct et d'un conseil municipal qui émane du maire. Le rôle du maire est d'administrer la commune en vertu de certaines compétences : « urbanisme et maîtrise des sols (...) ; logement ; aide sociale (au travers notamment des centres communaux d'action sociale, CCAS) ; gestion des écoles élémentaires et maternelles ; culture et patrimoine ; tourisme et sport (campings, équipements sportifs, offices de tourisme) » (Verpeaux, 2024 : 27). Toutes ces compétences sont toutefois des relais car elles relèvent de la gouvernance locale et de l'administration locale dans le but d'appliquer la loi. Par ailleurs, il faut aussi noter que le maire est un représentant de l'État, « il gère l'état civil, organise les élections et a la qualité d'officier de police judiciaire. On dit qu'il connaît un dédoublement fonctionnel » (Verpeaux, 2024 : 27).

Le niveau supérieur à la commune est le département. En France, on compte 96 départements en métropole (y compris deux départements pour la Corse, bien qu'ils soient particuliers depuis peu). Le département a été créé à la suite de la Révolution française et il a pour objet de rapprocher les administrés du pouvoir, c'est pourquoi chaque département possède un chef-lieu, ou préfecture. La préfecture est une commune où siège le préfet, véritable représentant de la République dans le département. Le département est aussi administré par le conseil départemental, élu au suffrage direct et présidé par le président du conseil départemental. Le

département est divisé en cantons, qui servent à l'élection des conseillers du conseil. Au niveau des compétences, le département se charge de l'action sociale, avec par exemple « l'aide sociale à l'enfance (ASE) ; revenu de solidarité active (RSA) ; allocation personnalisée d'autonomie (APA) ; gestion des services de protection maternelle et infantile (PMI) ; maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ; mineurs étrangers isolés... À cela s'ajoutent des compétences en matière de grands équipements et de voirie ; de gestion des collèges ; d'aménagement rural et de services de secours et d'incendie (SDIS) » (Verpeaux, 2024 : 29).

Enfin, le niveau supérieur au département est la région. La France compte aujourd'hui 12 régions et la Corse. La région est une collectivité plus récente que la commune ou le département puisque c'est dans les années 1960 qu'elles sont établies. Aujourd'hui, les régions sont administrées par un conseil régional et dirigé par le président de la région, élus au suffrage universel direct (élections régionales). Les compétences de la région, qui relaient l'administration, et qui sont encadrées encore une fois par la loi, se basent sur l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et des transports à l'intérieur de la région.

Nous avons présenté les différents niveaux administratifs parce qu'ils sont la base de la structure de la France, et parce que la Corse fait partie de cet ensemble métropolitain depuis son annexion au pays. Il faut comprendre que tous les statuts ou dérogations pour la Corse prennent comme base cette structure administrative. C'est un point de référence. C'est seulement depuis peu que la Corse déroge quelque peu à cet ordre administratif, notamment depuis 2018, avec la fusion administrative que nous étudierons dans le dernier chapitre.

Un autre point important à prendre en compte est celui des territoires d'outre-mer français. Les territoires ultra-marins français sont nombreux et sont dispersés en Amérique, Afrique et Océanie particulièrement. Ils forment les territoires non européens de la France. Les territoires sont inscrits dans la Constitution (articles 72, 73 et 74 de la Constitution). « L'article 72-3, al. 1er précise que « la République reconnaît, au sein du peuple français, les populations d'outre-mer, dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité ». Ce même article fait référence à la Nouvelle-Calédonie (al. 3), et renvoie au titre XIII qui lui est spécifiquement consacré » (Verpeaux, 2024 : 42). Il existe plusieurs catégories de territoires. D'abord, les départements et régions d'outre-mer, qui bénéficient d'un statut dérogatoire : « Ils peuvent en effet adapter les lois et les règlements nationaux, et même y déroger, afin de tenir compte de leurs « caractéristiques et contraintes particulières » (Art. 73 de la Constitution), par exemple s'agissant d'urbanisme ou d'action sociale, à l'exclusion des matières énumérées à l'alinéa 4 » (Verpeaux, 2024 : 43). La Guadeloupe, Martinique, Mayotte, la Réunion et la Guyane sont à la fois des départements et régions d'outre-mer. La Martinique et la Guyane se sont transformées en collectivités uniques, avec les conseils départementaux et régionaux fusionnés, en 2011 (Verpeaux, 2024). On remarque une ressemblance avec le statut actuel corse, que nous décrirons plus en détail dans le prochain chapitre. La France compte aussi des collectivités d'outre-mer, qui ne sont ni des régions ni des départements, on compte dans ces collectivités la Polynésie française, Saint Martin, Saint Barthélemy, Saint Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna. Les compétences de ces collectivités sont étendues, « les COM sont dotées d'un statut fixé par la loi organique « qui tient compte des intérêts propres de chacune d'elles au sein de la République » (art. 74, al. 1). Leur statut juridique les éloigne du droit commun (...) À ce titre, les COM autonomes connaissent un régime contentieux de leurs actes qui est particulier, elles peuvent

prendre des mesures pour protéger l'emploi local ou leur patrimoine foncier (al. 8 . 10) » (Verpeaux, 2024 : 46). La Polynésie française utilise par exemple sa propre monnaie, le Franc Pacifique.

La Nouvelle-Calédonie est le territoire qui inspire le plus les nationalistes corses, c'est le seul territoire avec la plus grande autonomie de la France. En effet, « cette collectivité est dotée d'un congrès de la Nouvelle-Calédonie, assemblée formée par la réunion d'une partie des élus des assemblées provinciales, qui dispose d'un réel pouvoir législatif, adoptant des « lois du pays » soumises, au même titre que les lois nationales, au seul contrôle de constitutionnalité effectué par le Conseil constitutionnel, l'exécutif étant confié à un gouvernement collégial » (Verpeaux, 2024 : 50). La Nouvelle Calédonie bénéficie donc d'un statut d'autonomie très reconnu et étendu, et ce statut est reconnu dans la Constitution à l'article 77, depuis 1998. C'est cette reconnaissance que la Corse souhaite, pourtant celle-ci n'est pas un territoire ultra-marin au sens légal, car elle est considérée comme faisant partie de la métropole. Il existe ici une tension constitutionnelle importante. L'accord de Nouméa de 1998, à valeur constitutionnelle, reconnaît le peuple kanak, et les compétences culturelles élargies, avec la reconnaissance de la langue. L'île peut aussi voter les « lois du pays » à travers son assemblée. Plusieurs référendums ont aussi été organisés concernant l'indépendance de l'île. D'autre part, il est à noter que l'État français reconnaît dans l'accord de 1998 que la Nouvelle Calédonie est un territoire colonisé et que la culture et le peuple de l'île ont été effacés, l'accord prévoit par exemple le rétablissement officiel des noms de villes francisées. Les écrits de cet accord se rapprochent manifestement des volontés corses. Pour autant, la France perçoit le cas corse comme étant diamétralement différent.

Un point important à prendre en compte est donc que la Corse est le seul territoire qui n'a pas de statut constitutionnel. On peut dire que son statut et compétences sont vus comme non urgents. La France ne donne pas la priorité à la Corse pour avancer sur son statut parce qu'elle considère davantage l'outre-mer. L'outre-mer, par sa distance, est vue comme réellement différent de la métropole. Pourtant, nous voyons ici que la Corse se rapproche sur beaucoup d'aspects des territoires d'outre-mer, par sa singularité et ses demandes d'autonomie et de dérogations. Nous pouvons dire qu'un détachement légal de la métropole continentale pourrait être une avancée importante pour l'île, car cela la distinguerait plus clairement du continent, et cela pourra faciliter et légitimer les statuts dérogatoires. Pour le moment, tous les statuts spéciaux pour la Corse restent perçus comme très exceptionnels, étant donné que c'est un territoire métropolitain.

En présentant la structure générale et légale de la France, nous avons voulu montrer la centralisation et l'idée de relais administratif assuré par les collectivités. Le préfet est particulièrement représentatif de ce relais : « dépositaire de l'autorité de l'État dans les départements (décret de 1964) puis dans les régions (la loi du 6 février 1992 y a renforcé leur rôle), le préfet met en œuvre les politiques publiques en concertation avec les collectivités territoriales » (Blachère, 2018 : 108). Depuis 2003 seulement, la République est officiellement décentralisée, dans un effort de donner du poids aux collectivités locales. Cette décentralisation ne signifie pas que les collectivités obtiennent des compétences propres, car elles sont toujours assujetties à la loi, la décentralisation reste un synonyme de relais. Avant 2003, la constitution parlait d'une République « déconcentrée » seulement. La déconcentration se rapporte à l'idée de relais du pouvoir central, tandis que la décentralisation implique le transfert complet à des collectivités de certaines compétences accordées. La différence est importante, la France est

officiellement décentralisée, mais elle conserve toujours des éléments propres à la déconcentration, avec les préfets par exemple.

Si l'on doit finir cette première section en définissant la nation française, on peut dire que c'est à travers la politique de l'État, ses structures et les valeurs républicaines qui y sont attachées que nous pouvons le faire. La constitution française précise que la Vème République est décrite comme étant indivisible, laïque, démocratique, sociale. Ces principes sont les fondements de la nation et de l'État français. Nous avons démontré comment l'indivisibilité est un critère phare de la République. La laïcité l'est aussi car aucune religion ne bénéficie en France de statut légal officiel, toute croyance et religion est privée, personnelle. Il est interdit par exemple de porter des signes religieux dans les établissements scolaires français depuis 2004, y compris en Corse évidemment (or nous avons parlé de l'importance du religieux sur l'île). La démocratie pour la République se rapporte au suffrage universel direct, à la liberté d'expression politique et électorale et au pluralisme politique. Le caractère social de la République se traduit par la solidarité et les programmes de l'État providence. Généralement donc, la nation française est une nation où l'on parle français. C'est une nation laïque. C'est une nation où personne n'a de droits spéciaux parce que cela éclate la communauté politique. La nation française est une.

3.2 Les comportements de l'État français tutélaire pour expliquer sa relation avec la Corse et l'émergence nationaliste de cette dernière

En ayant la structure de l'État français à l'esprit, il faut expliquer comment le nationalisme corse est apparu. Pour cela, nous allons mettre en évidence les rapports de force et les conséquences qu'ont les actions françaises et la philosophie de son État-nation sur la société corse. Nous étudions donc ici très spécifiquement un système de relation. Il faut aussi analyser et présenter les différents statuts légaux de la Corse pour les mettre en lien avec le surgissement nationaliste.

Commençons avec les différents statuts de la Corse. Nous avons dit dans la première sous partie du chapitre que les collectivités de l'État sont des relais administratifs. Il en est de même pour l'île malgré les statuts spéciaux et les timides accommodement. Les statuts, toujours décidés et votés par Paris, en vertu des lois de la République, sont des statuts qui font que la Corse est contrôlée par l'État français.

La Corse est d'abord un département unique, jusque 1975, avant que Paris ne décide que l'île soit divisée en deux départements à compétences ordinaires (Haute-Corse et Corse du Sud). L'île est aussi rattachée à la Région Provence Côte d'Azur Corse jusque 1970, avant qu'elle ne devienne une région à part entière, mais non distincte des autres institutionnellement. C'est seulement en 1982 que la Corse obtient un premier statut de région particulière. C'est le vrai premier statut corse, notamment avec la création de l'assemblée de Corse (organe régional similaire au conseil régional mais avec des compétences élargies). L'assemblée de Corse est dirigée par un président, qui détient donc le pouvoir exécutif. La loi de 1982 offre à la Corse certaines compétences particulières, notamment en matière de culture, de développement local et d'aménagement territorial. Aussi « elle exploite le réseau ferroviaire et passe des conventions

avec l'État sur les transports aériens et maritimes. L'assemblée de Corse peut également formuler des avis et recommandations au premier ministre sur les services publics de l'État sur l'île » (Dumont, 2018 : 16). On parle ici bien de compétences autorisées, mais pas d'autonomie. En 1991, la Corse devient une collectivité à statut particulier (Collectivité Territoriale de Corse). C'est la loi Joxe qui fixe le nouveau statut. L'île est notamment dotée d'un Conseil Exécutif corse distinct de l'assemblée. Le conseil est dirigé par le président et il est responsable devant l'assemblée de Corse, sur le mode d'un système parlementaire. Pour ce qui est des compétences, « la loi n° 91-428 du 13 janvier 1991 transfère de nouvelles compétences à la Corse en matière d'éducation, d'audiovisuel, d'action culturelle et d'environnement » (Mastor, 2021 : 742). Des compétences concernant la gestion des aéroports, des chemins de fer et des routes nationales sont aussi étendues.

La loi de 2002 ne change pas le statut corse bien qu'il avait été prévu de fusionner les deux départements. La loi octroie néanmoins de nouvelles compétences et moyens à l'île : « transfert de la propriété et de la gestion des forêts domaniales, des ports et aéroports principaux, du chemin de fer, des ouvrages hydrauliques, de biens culturels et universitaires » (Collectivité de Corse, 2017).

Revenons à présent sur un historique de ce nationalisme. Fazi (2022) et Dominici (2004) nous aident à analyser le mouvement historiquement. Les premiers groupes qui revendiquent une identité corse distincte et qui articulent des demandes et des contestations sont davantage régionalistes que nationalistes. Le régionalisme émerge peu après 1957, alors que le gouvernement français développe le Programme d'Action Régionale, qui vise à stimuler l'économie des régions. En particulier, le gouvernement encourage le déplacement de

populations de la France continentale vers l'île, pour accroître la population corse, des terres agricoles corses sont aussi réservées aux nouveaux arrivants continentaux. Le développement du tourisme, en particulier avec les stations balnéaires et les aménagements qui vont de pair, est vécu comme une menace pour l'identité corse, car il s'agit d'une modernisation soudaine et rapide imposée à l'île. Certains n'hésitaient pas à parler de colonisation interne (Fazi, 2022) : « les rapatriés d'Afrique du Nord furent avantagés dans la distribution des terres agricoles et des prêts bancaires. En 1964, le directeur de la Société de mise en valeur agricole de la Corse certifiait que « sur 104 lots constitués depuis l'origine [...] : 53 sont attribués à des Rapatriés non Corse » (Fazi, 2022 : 107). Tous ces efforts de modernisation soudains sont appuyés par les clans, loyaux à Paris et œuvrant pour la mise en place des grands projets des Trente Glorieuses. En 1966, le Front Régionaliste Corse est alors officiellement créé, avec pour but la sauvegarde des intérêts corses et de sa culture. De fait, c'est le début du nationalisme corse, qui s'axe aussi sur la lutte contre les clans élitistes. L'année suivante, l'Action Régionaliste Corse, mouvement contestataire régionaliste, commence ses opérations : « l'ARC a immédiatement montré un fort potentiel militant et privilégié l'action contestataire – occupations, barrages, manifestations, etc. – sur des thèmes tels que les terres agricoles, le réseau routier ou le statut fiscal » (Fazi, 2022 : 108). Dans les années 1970, on observe le passage du régionalisme au nationalisme politique, qui se traduit par la montée en puissance de la contestation et de la violence politique. Le Front Régionaliste Corse se définit maintenant comme un groupement nationaliste corse, qui souhaite une autonomie accrue pour l'île, qui conserverait seulement le régalien de l'État français pour administrer l'île.

L'évènement de l'occupation de la cave d'Aléria en août 1975 est un point majeur pour le début du nationalisme. Alors que la cave viticole fût octroyée à un pied-noir, des militants

nationalistes, dont Edmond Simeoni, père de Gilles Simeoni, organisent l'occupation de la cave pour empêcher le nouveau propriétaire d'exercer. L'occupation illégale dure deux jours et se traduit par une intervention de la gendarmerie, des tirs s'en suivent de part et d'autre, résultant notamment en la mort de deux gendarmes. Des manifestations nationalistes s'en suivent à travers l'île. Cet événement peut être considéré comme un acte fondateur du nationalisme corse.

Edmond Simeoni disait toutefois douze ans plus tard qu'il regrettait son action, et qu'il rejetait la violence, implorant d'ailleurs au FLNC de tenter la voie pacifique. Pour lui, « le débat institutionnel ne présente aucun intérêt car l'urgence appelle d'autres priorités : promouvoir et enraciner la paix, perfectionner la démocratie, amorcer le développement économique et social et ouvrir la culture corse sur toutes les cultures et en particulier sur la Méditerranée » (Simeoni, 1987).

D'autre part, les différends avec la France sont accentués par le fait que l'île est administrée par les clans politiques de succursale, qui sont vus comme des groupements anti-Corse. Aussi, le Front de Libération Nationale Corse (FLNC) en 1976 organise des contestations violentes qui vont jusqu'à l'explosion de bombes artisanales ou des intimidations contre les français continentaux. Il y a aussi eu « I Francesi Fora (les français dehors) durant les années 1980, qui visait à intimider les personnes d'origine continentale afin de leur faire quitter l'île, sans chercher à tuer ou blesser » (Fazi, 2022: 111). Le FLNC est un des premiers groupes corses à vouloir l'indépendance, c'est-à-dire la rupture totale avec l'État français. En 1973, un tournant a lieu, « favorisé par trois positions gouvernementales d'autant plus regrettables que les deux premières sont vite abandonnées : 1) le refus d'élargir la loi Deixonne de 1951, relative à l'enseignement facultatif des langues régionales, à la langue corse ; 2) le refus d'ouvrir une université dans l'île ; 3) le refus de faire pression sur l'Italie afin que la société Montedison cesse ses rejets chimiques

en mer, sources d'une pollution massive » (Fazi, 2022: 108). Les attentats dans les années 1970 revendiquent une restitution des terres aux habitants, face à l'arrivée d'immigrants et l'industrialisation accélérée de l'île. La violence des années 1990 se poursuit à travers les attentats et intimidations, des dégradations, graffitis et l'effacement des panneaux de circulation écrits en français sont communs. Il y aura aussi l'assassinat du préfet de la République Claude Érignac, le 6 février 1998, tué par Yvan Colonna, indépendantiste corse.

À partir des années 1970, certains groupes nationalistes tentent aussi la politique conventionnelle et évitent la violence. C'est le cas de l'Union du Peuple Corse (fondée en 1977) : « en 1982, date du premier statut particulier, elle est l'unique organisation partisane à avoir participé à l'ensemble des scrutins (régionaux, législatifs et européens) » (Dominici, 2004 : 101). Le mouvement UPC autonomiste « entendait rassembler des personnalités de toutes tendances politiques et de toutes les origines professionnelles » (Dominici, 2004 : 102). Il faut attendre 1986 pour voir émerger un parti politique indépendantiste conventionnel, qui rejette la violence, c'est le mouvement Unita Naziunalista. Il a pu exister d'autres formations politiques, comme le parti Scelta Nova (SN, indépendantiste) ou la coalition politique Corscia Nazione. Les partis politiques nationalistes n'ont que peu de poids et manquent de vraie stabilité politique durable jusque 2010, à l'exception de l'UPC devenu Parti National Corse (PNC) en 2002. Dominici explique bien que « dès lors bien que le vote nationaliste existe, il ne représente qu'une facette de la contestation ethno-nationaliste insulaire » (Dominici, 2004 : 105). On peut aussi penser que la tentative de conventionnalisation politique est également une stratégie de lutte face aux clans, c'est une alternative à la violence, pour faire tomber les élites loyales à Paris par les urnes et la démocratie. Malgré ces tentatives, la violence demeure majoritaire à ce moment.

Certains groupes politiques sont indépendantistes tandis que d'autres demeurent autonomistes : « le nationalisme corse se divise autour d'une tendance plus modérée, revendiquant une large autonomie et rejetant l'usage de la violence clandestine, et d'une autre plus radicale qui soutient cette même violence, dont la finalité est l'indépendance, et qui se positionne un peu plus à gauche en matière économique » (Fazi, 2022: 110). Les groupes nationalistes corses sont donc divers à l'aube des années 2010, et ils ne sont pas toujours sur la même longueur d'onde. Le positionnement économique diffère également, avec des branches marxistes, tandis que d'autres sont plus à droite.

Il reste que les revendications particulières principales des nationalistes corses sont toujours partagées par tous les groupements. Le droit à l'autonomie pour l'administration et le budget local, avec l'autonomie législative est commun aux nationalistes. La reconnaissance du peuple corse et l'utilisation et l'enseignement de la langue corse est un autre point commun central. Enfin, vient la demande d'amnistie des prisonniers politiques qui ont pu utiliser la violence contre l'administration française, ses institutions et ses agents. De manière transversale également, comme nous l'avons dit, les nationalistes sont en lutte face aux clans élitistes de succursale, car ceux-ci forment un obstacle à l'exercice de la politique nationaliste.

Il y a aussi certains facteurs plus diffus et moins concrets ou légaux à prendre en compte pour étudier un réveil soudain du nationalisme et de la revendication nationaliste corse. Nous avons montré comment le mouvement nationaliste s'accélère pendant les trente glorieuses de l'après-guerre, au début des années 1960 surtout. Ravis Giordani nous aide à poursuivre cette analyse en citant quelques premiers facteurs déclencheurs: « développement du tourisme, intrusion massive de l'argent dans les rapports sociaux, arrivée, depuis 1962, de nouveaux immigrants » (Ravis Giordani, 2003: 455). Ces éléments changent la culture corse rurale et créent une nouvelle

population qui n'a pas de descendance en Corse, ce qui veut dire que les mythes-mémoire sont plus difficilement mobilisables, et la symbiose culturelle et identitaire se fragilise. C'est dans cet élan qu'un effort de conservation identitaire et culturelle corse se met en place, avec la mobilisation des mythes nationaux et la construction d'un cadre qui délimite maintenant clairement l'identité, afin de différencier ceux qui n'appartiennent pas à cette identité (les immigrés, les touristes, les continentaux venant s'installer sur l'île, les gens qui ne parlent pas corse).

Nous avons vu les différents statuts adoptés pour la Corse, mais il faut aussi savoir que le Conseil constitutionnel a en effet limité à plusieurs reprises les propositions de loi concernant le statut corse et les compétences de l'île, en particulier pour la loi de 1991 et de 2002. Le Conseil constitutionnel se base sur deux points essentiels : la Corse est une collectivité spéciale, mais la Corse est une part intégrante de la République. Pour le statut de 1982, le Conseil constitutionnel a établi qu'il n'y avait pas de violation de la constitution puisque les collectivités locales peuvent être particulières en vertu de l'article 72. Cependant, l'article premier de la loi de 1991 faisait mention d'un peuple corse : « La République française garantit à la communauté historique et culturelle vivante que constitue le peuple corse, composante du peuple français » (Loi Joxe, 1991). Cet article a été censuré par le Conseil constitutionnel, puisque la constitution ne reconnaît que l'existence du peuple français. Cette censure est importante et a une grande signification pour les nationalistes corses, puisque ceux-ci revendiquent l'existence propre de leur peuple insulaire, peuple qui doit être distingué du peuple français en raison de l'histoire, la langue, la culture et les traditions différentes. Certaines autres dispositions ont été retirées : « la disposition qui fait obligation au Premier ministre de se justifier dans un délai déterminé sur la

suite à donner aux propositions de l'Assemblée de Corse constitue une injonction du législateur au gouvernement, qui doit être déclarée contraire à la Constitution (cons. nos 50 et 51) » (Conseil constitutionnel, 2002).

D'autre part, la loi de 2002 a été censurée au niveau du pouvoir que l'île aurait eu sur la législation, puisqu'en effet il était proposé que la Corse puisse créer certaines lois organiques propres, qui iraient au-delà du principe du relais administratif et du pouvoir réglementaire basique encadré par la loi. Le conseil martèle en 2002 que « le pouvoir réglementaire dont dispose une collectivité territoriale ne peut s'exercer en dehors du cadre des compétences qui lui sont dévolues par la loi et ne peut avoir pour effet de mettre en cause le pouvoir réglementaire d'exécution des lois que l'article 21 de la Constitution attribue au Premier ministre (cons. n° 13) » (Conseil constitutionnel, 2002). Le Conseil a aussi réitéré l'obligation pour la Corse de se maintenir dans l'idéal d'indivisibilité républicaine, et dans ce sens il est impossible d'imposer la langue corse à l'école car cela la rendrait co-officielle et reconnue par l'État, violant le principe d'indivisibilité et d'égalité des citoyens. Le Conseil constitutionnel reprend aussi la mention du français comme langue officielle dans la constitution pour juger que « l'usage d'une langue autre que le français ne peut être imposé aux élèves des établissements de l'enseignement public ni dans la vie de l'établissement, ni dans l'enseignement des disciplines autres que celles de la langue considérée » (Conseil constitutionnel, 2002). La compétence de l'expérimentation des lois a été rendue possible par un amendement à la constitution en 2003. Cet amendement octroie des compétences pour les collectivités dans la législation locale, ce qui est une première pour la France et pour la Corse : « L'expérimentation législative locale est l'autorisation donnée par une loi à une collectivité territoriale d'appliquer une politique publique ne faisant pas partie de ses attributions légales, pour une période donnée » (Verpeaux, 2024 : 136). Toutefois, ces

expérimentations de la loi sont très encadrées par la loi et demeurent exceptionnelles, d'autant plus que les collectivités qui souhaitent les mettre en pratique doivent décrire « l'objet de l'expérimentation ; sa durée (cinq années maximum) ; les caractéristiques des collectivités susceptibles d'expérimenter ; les dispositions auxquelles il pourra être dérogé » (Verpeaux, 2024: 136). Il faut aussi garder à l'esprit que la Corse n'est pas l'unique exemple de la fermeté constitutionnelle, puisque le Conseil constitutionnel va déclarer des traités européens comme anticonstitutionnels en 1999 notamment : « la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires comporte des clauses contraires à la Constitution en accordant des droits collectifs à des minorités » (Blachère, 2018: 126). Cette remarque montre aussi que la centralisation française et la philosophie de la République s'applique de la même façon quelles que soit les circonstances ou le territoire en jeu.

Nous avons donc bien compris à quel point l'unité française est forte et comment la Corse est de fait intégrée et emportée dans cette unité. Des grands idéaux républicains sont aussi instaurés dans la loi sous la 5^{ème} République, comme le délit de l'offense envers l'hymne national ou le drapeau tricolore en 2003, ainsi que l'inscription de la langue française comme langue officielle du pays, en 1992. Ces éléments peuvent être vus par les nationalistes comme des ancrages forcés pour la Corse. Les nationalistes le voient comme un déni de l'identité corse, ce qui provoque les comportements parfois violents. On note donc, malgré les efforts de décentralisation et les compétences qui puissent être donnés à la Corse, une solidification des idéaux républicains avec une inscription de ces idéaux dans la constitution et dans la loi. Ces processus de recentralisation ont émergé dans les années 1990, avec des vagues parfois fortes au début des années 2000 (Conseil constitutionnel de 2002, lois laïcité et délits de dénigrement des symboles de la

République). La Corse ne peut jamais être sans l'État français ou contre celui-ci, le Conseil constitutionnel le rappelle régulièrement, surtout en 2002.

3.3 Le nationalisme corse : lecture ethnosymbolique et opposition à l'État

Après avoir bien défini la structure de l'État français et montré l'émergence historique du nationalisme corse, nous allons montrer comment ce nationalisme peut se lire et se décrire à travers l'ethnosymbolisme. Nous avons aussi expliqué dans la troisième section du chapitre précédent que la culture corse est constituée d'éléments construits et résultant d'événements (base héroïque révolutionnaire), tout comme il est constitué d'éléments plus ancrés, anciens et moins traçables. Cette distinction ne change rien au fait que tous les attributs corses sont revendiqués d'un bloc indissociable, et ce sont tous les attributs qui sont utilisés pour revendiquer une autonomie corse face à la France. Beaucoup d'attributs nationaux corses sont vécus comme étant menacés par la centralisation de l'État. Ils sont donc utilisés de manière puissante par les nationalistes, dans une manière de réaction et de protection. Nous avons décrit le mouvement nationaliste corse qui émerge dans les années 1960 pour revendiquer une autonomie plus accrue dans les affaires de la Corse. L'objectif de cette troisième sous-section, plus orientée sur la théorie, est de montrer en faisant des parallèles avec la situation légale et politique, que des mythes et l'identité au sens large sont utilisés pour la lutte nationaliste.

Nous avons parlé dans la section précédente des factions autonomistes et indépendantistes du nationalisme corse. Il nous faut revenir sur une explication théorique de ces projets. Lecours (2021) nous aide à analyser ces concepts. En confirmant le postulat que la nation est un mélange de construction politique et de bases solides, Lecours explique que le sentiment nationaliste se distingue par la volonté d'autonomie face à un autre corps politique. Le nationalisme n'est pas toujours sécessionniste, c'est-à-dire visant l'indépendance totale. Une indépendance complète signifierait que le groupe nationaliste obtient une séparation souveraine incluant tous les

domaines de compétences. C'est donc majoritairement l'autonomie qui est recherchée dans les mouvements nationalistes. Pour la Corse, il existe bien des factions sécessionnistes ou indépendantistes, mais elles sont moins importantes et moins organisées que les factions autonomistes. Le nationalisme se base effectivement souvent sur des mythes et des postulats de base : « these movements base their legitimacy on the idea that they are the rightful representatives of a community that possesses the right to determine its own collective future » (Lecours, 2021 : 18). Le nationalisme corse se fonde sur une logique temporelle, parce qu'il fait appel aux mythes anciens et rappellent des luttes passées. La temporalité et la relation avec la France à travers le temps permet d'analyser quels mythes sont déployés. Le nationalisme corse est davantage autonomiste, car il recherche rarement la séparation totale avec la France, les compétences du régalien et de la défense nationale sont souvent admises comme étant du ressort de Paris. L'autonomisme est statique ou dynamique (Lecours, 2021). Un autonomisme statique signifie que l'État a réglé la question nationaliste avec un statut définitif. Le dialogue devient alors plus fermé, et les chances de faire évoluer le régime d'autonomie sont minces. C'est dans ce cas que l'indépendantisme peut se développer, si le régime d'autonomie ne convient pas ou plus aux nationalistes : « if nationalist parties and citizens of the internal community have good reasons to believe that the autonomy regime is static, that it is a final settlement and that change can only come with independence, they have significant incentives to adopt secessionist positions » (Lecours, 2021 : 35).

Le nationalisme corse n'est pas exactement statique, on ne peut pas dire qu'il soit dynamique non plus. Il y a une volatilité dans la relation avec la France, qui fait que les statuts ne sont pas finaux et fixes, mais la véritable autonomie qui puisse satisfaire les nationalistes n'a jamais vu le jour. Puisque la situation corse face à la France a évolué constamment, et qu'elle continue

d'évoluer, les nationalistes ont un léger espoir que les négociations puissent continuer et que des revendications autonomistes doivent alors être portées. Les victoires politiques nationalistes à partir de 2015 et l'affaiblissement certain des clans, dont nous discuterons dans le prochain chapitre, peuvent relancer l'espoir politique nationaliste. Dans ce cas, la situation sera vue comme plus flexible et donc dynamique, ainsi les nationalistes « have less of an incentive to adopt strong secessionist positions than if they think the existing autonomy arrangement is a take-it-or-leave-it propositions, or that it could be reduced or eliminated altogether » (Lecours, 2021 : 35). Il faut toutefois rester mesuré, et la présence de partis autonomistes et indépendantistes indiquent que la situation n'est ni totalement dynamique, ni absolument statique.

Maintenant que nous avons expliqué plus précisément les concepts du nationalisme, nous pouvons exposer les liens entre le nationalisme corse et la culture. La langue est un élément premier de revendication, Dominici (2017) parle d'un « mythomoteur ». La langue corse existe effectivement, mais elle est utilisée sous forme de mythe parce qu'elle est différente de la langue française, et parce qu'elle a été largement remplacée par le français. On fait donc appel à l'histoire linguistique corse et aux racines pré-françaises de l'île. La langue corse est donc une caractéristique clé de l'identité corse. C'est le sentiment de perte linguistique et de dilution dans la francisation qui motorise et encourage l'usage de la langue comme un mythe. Les nationalistes corses vont utiliser la langue pour revendiquer l'autonomie et l'identité : « Ces réactions se créent, selon Armstrong, sur des répertoires symboliques traditionnels tels que la conscience d'appartenir à un groupe ethnique ou à une communauté ethnolinguistique différents » (Dominici, 2017: 257). L'auteur explique qu'un mythomoteur peut être le territoire, les traditions et les valeurs. Le mythomoteur a six éléments liés à l'ethnosymbolisme : une population ; un

mythe d'ancêtres communs ; une mémoire ; des éléments de culture ; un territoire d'origine ; un sentiment de solidarité (Dominici, 2017). La langue en Corse est utilisée comme un mythe parce qu'elle est parlée depuis des siècles, elle est inscrite dans la mémoire et dans le mythe des ancêtres communs. La langue permet de synthétiser le territoire, l'histoire et la culture. Pour autant, Dominici (2017) rappelle que les principes républicains veulent effacer ce particularisme, comme nous l'avons vu. La langue corse se juxtapose au territoire de l'île, il est facile de délimiter l'usage de la langue à travers la géographie, où la mer est la limite. Dominici postule que « ce rapport structurel est souvent cimenté par l'existence de la langue véhiculaire, le tout renforcé par des liens de parenté (réels ou symboliques) » (Dominici, 2017: 258). C'est pour cette raison que « Par exemple, lors des regroupements de foules (manifestations, grèves, groupes de supporters, etc.), la langue corse est utilisée dans la plupart des slogans identitaires » (Dominici, 2017: 259). La République refuse de donner à la langue corse un statut officiel et l'enseignement du corse est limité, de plus tous les services publics nationaux se font en français malgré les demandes de bilinguisme. Ces refus de la part de la France entraînent la lutte chez les nationalistes et l'usage de la langue devient effectivement un mythe-moteur pour la revendication. La défense de la langue corse sur l'île se traduit donc par les graffitis, le refus des panneaux routiers ou commerciaux écrits en français, à travers la dégradation ou l'effacement des écrits. Cette défense est d'autant plus prise à cœur que la langue est de moins en moins parlée en raison de la francisation entamée depuis des décennies comme nous l'avons vu plus tôt. C'est donc un effort de sauvegarde qui est lancé. Cet effort peut être vu comme héroïque et il est parfois effectué de manière spectaculaire. On peut penser aux graffitis et à l'effacement ou la destruction des écrits en langue française sur la voie publique. Le mythe de destinée, de lutte commune et des ancêtres de la révolution corse, qui eux parlaient en beaucoup plus grand

nombre la langue, peut aussi motiver la mise en avant linguistique et l'action forte, brutale ou violente. De manière générale, le déclin de la langue corse est vu comme une urgence, et donc il forme un mythe de déclin commun qu'il convient d'inverser collectivement et héroïquement, pour sauver la culture corse. On notera aussi que la langue parlée dans l'Assemblée de Corse est le français, officiellement, mais aussi le corse, selon le règlement intérieur de l'institution. Ce point est important, car il forme une source de conflit entre l'Assemblée et les Tribunaux Administratifs : « Par jugement en date du 9 mars 2023, le Tribunal administratif de Bastia a annulé les règlements intérieurs de l'Assemblée de Corse, voté à l'unanimité, et du Conseil exécutif de Corse en ce que ces deux règlements prévoient que les langues des débats et des travaux de ces deux organes sont le corse et le français, et que les élus comme les agents peuvent utiliser les deux langues dans le cadre de leurs échanges » (Assemblée de Corse, 2024).

On peut aussi dire que le rapport à l'héroïque et à la mémoire commune de la lutte sont utilisés non seulement pour la sauvegarde de la langue corse mais aussi pour d'autres aspects ethnosymboliques. D'abord, les nationalistes mobilisent Pascal Paoli et rappellent le soutien de Rousseau et Voltaire pour la Corse indépendante et libre de toute ingérence. L'Université de Corte porte le nom du révolutionnaire corse. Le face à face et la culture du contact peuvent aussi se retrouver à travers le nationalisme non conventionnel, les explosions et le physique (graffitis, mouvements de groupe, blocages). Ces pratiques, par exemple reprises par le FLNC, sont ancrées dans la mémoire commune des luttes, batailles et guerres pour l'indépendance, qui avaient eu lieu plus de 200 ans plus tôt, face à Gênes et la France et où la violence était commune.

Le nationalisme corse puise aussi dans le sentiment d’effacement du peuple corse vécu pendant les Trente Glorieuses de l’après-guerre. L’effacement du peuple corse se rapporte à l’idée que la population locale devient, proportionnellement, de moins en moins grande. L’arrivée des immigrants et des continentaux réduit numériquement le nombre d’habitants originaires de Corse. Le sentiment qui est exprimé, c’est que la population est petit à petit diluée et remplacée par des nouveaux arrivants qui n’ont pas les attributs et l’identité corse en eux. Yvan Colonna dit, lors d’une vidéo enregistrée en prison à propos de l’arrivée de continentaux : « Il paraît qu’il y en a 4000 par an maintenant (...) Petit à petit on disparaît, on est dilué. La dilution du peuple corse avec les Français qui arrivent » (Colonna, 2022).

Aussi, la religion est souvent utilisée pour démontrer une différence avec la France laïque, et pour sauvegarder les traditions religieuses corses. L’article de Gherardi (2008) nous renseigne. La Corse avait choisi un chant religieux pour son hymne lors des révoltes contre Gênes (Dio vi Salvi Regina), mais elle avait aussi adopté le 8 décembre comme jour de fête nationale, étant donné que l’île avait choisi l’Immaculée Conception comme protectrice de l’île. Gherardi rappelle alors que « Le 8 décembre, solennité de l’Immaculée Conception de la Vierge, devient la *festa di a Nazione* (« fête de la Nation ») (et que) « Réactivée » en 1981 par des militants du mouvement autonomiste *Unione di u populu corsu* (« Union du peuple corse »), la commémoration du 8 décembre germe sur le terreau de la revendication politique, culturelle et linguistique » (Gherardi, 2008 : 479-480). Les étudiants de l’Université de Corte demandent aussi l’ajout du 8 décembre comme jour férié au calendrier, ce qui sera chose faite. Rapidement, les lycéens suivent le pas et organisent des grèves massives le 8 décembre pour que le calendrier scolaire respecte la « fête nationale corse ». Il faut alors noter que « le nationalisme corse ne s’est pas inscrit en faux contre cette présence de la religion dans la vie publique. Au contraire, dès sa

résurgence contemporaine, il a étroitement associé la religion à ses grandes manifestations publiques. Ainsi, l'Action régionaliste corse, mouvement autonomiste, ponctuait toujours ses Journées de Corte de messes » (Gherardi, 2008 : 483). L'auteur note toutefois que les lycéens qui poussent pour l'instauration du 8 décembre comme fête nationale ne mettent pas tous en avant l'importance cruciale de la religion, mais les groupes nationalistes ont tendance à le faire (Gherardi, 2008).

La religion chez les nationalistes est alors utilisée comme un mythe, par son histoire, sa mémoire commune. Jean Guy Talamoni, président de l'Assemblée de Corse et indépendantiste dit : « Il n'a jamais été question dans l'esprit révolutionnaire corse de rompre avec la tradition, en particulier religieuse [...] le fait religieux demeure complètement intégré à la vie politique corse et voisine avec le fait politique dans une harmonie immuable et parfois baroque » (Talamoni, 2017). On voit donc que les lois de laïcité promulguées par la France, et le fait que la République ait fait d'un de ses principes la séparation de l'Église et de l'État, forme pour certains une attaque de l'identité corse. Le religieux, en particulier le christianisme catholique, est souvent une boussole pour les nationalistes corses. L'arrivée d'autres religions ou d'institutions laïques crée alors une friction. L'arrivée récente d'immigrés musulmans est parfois décriée par les nationalistes, car ceux-ci semblent faire disparaître les traditions culturelles et sociales du catholicisme. À travers le rejet de l'immigration, les nationalistes ont le projet de sauvegarder la tradition religieuse ancestrale de l'île. Ce noyau ethnosymbolique des croyances, convictions et traditions centenaires est souvent fort chez les nationalistes corses. On peut observer sur l'île des graffitis ou affichages qui promeuvent la tradition religieuse de l'île tout en rejetant les autres affiliations ou le laïcisme.

En parallèle, les clans perdurent et restent actifs alors que le nationalisme émerge. Les nationalistes se battent contre les clans élitistes français. L'importance des clans pour comprendre le nationalisme est centrale. Dressler (2008) note bien la continuité des clans élitistes, loyaux à Paris : « les réformes administratives successives vont absorber les nouvelles élites dans les appareils institutionnels, mais elles donnèrent un avantage absolu aux élites clanistes, reconnues comme interlocutrices principales du pouvoir d'État » (Dressler, 2008 : 419). Les clans vont aider l'État à conduire la politique entamée dans les années 1950, avec la privatisation du littoral pour le tourisme et la tentative de maintien de l'ordre par le clientélisme avec la population corse. Les clans élitistes (Giacobbi, Zuccarelli et Rocca Serra notamment) organisent la redistribution des ressources administratives et politiques. Dressler rappelle que « les élus corses ont toujours été les alliés incontournables du pouvoir de l'État, surtout depuis que, avec la paix française, la bipartition clanique qui fonde l'équilibre des forces politiques et familiales en Corse s'est intriquée dans le système de partis et a reproduit leur forme idéologique » (Dressler, 2008 : 417).

Il convient d'expliquer un paradoxe important ici. Le référendum organisé en 2003 par la France, qui visait à fusionner les deux départements de l'île afin de supprimer les conseils départementaux au profit d'un seul conseil de la collectivité de Corse, a été rejeté par la population. Ce rejet et cette participation faible est explicable par des attributs identitaires corses. En effet, la question des clans est cruciale ici. En particulier, nous avons dit que la culture corse se base davantage sur le local et la personnalisation, y compris à travers les clans et le clientélisme. En fusionnant les deux départements en 2003, les clans élitistes loyaux à Paris auraient pu perdre du pouvoir et ainsi les liens personnels et réseaux clientélares auraient été mis à mal. Même si beaucoup de nationalistes étaient en faveur de ce référendum, certains ont voté

contre à cause de liens clientélares avec l'élite (pour autant, le nationalisme corse veut éliminer les clans élitistes de succursale). Fazi (2019) rapporte bien cette explication : « In Corsica, the idea of abolishing departmental councils was first advocated by the nationalists, who denounced them as a clientelist tool. In addition, these institutions were elected by majority system, which was very unfavourable to the same nationalists » (Fazi, 2019: 6). La problématique des clans de succursale est très claire alors que « the majority of regional elected representatives (33/51) and parliamentarians (4/6) remained pro-merger, but the departmental councils were opposed. » (Fazi, 2019 : 6). C'est ce piège qui a permis au « Non » de l'emporter, et aux clans de rester en place. En particulier, la société corse « se rangea derrière l'appel d'É. Zuccarelli, qui stigmatisa la peur irrationnelle, par ailleurs, de milliers de personnels fonctionnarisés s'ils se lançaient dans cette nouvelle aventure rénovatrice » (Dressler, 2008 : 420). Beaucoup de fonctionnaires de l'État français résident dans les plus grandes villes. C'est pour cette raison que les villes (Bastia, Ajaccio) ont majoritairement voté contre le référendum (Dumont, 2018). La fusion des départements faisait aussi disparaître les conseils généraux et de nombreux postes à responsabilité ou des élites étaient installées : « La perte de l'échelon administratif comme le conseil général faisait perdre au clan et à ses clients une grande partie de ses prébendes » (Dressler, 2008 : 420). Cet échec du référendum montre aussi concrètement comment la politique corse, sa culture et son noyau ethnosymbolique, sont la base de l'action sur l'île, et comment les clans élitistes utilisent toujours cet aspect de l'identité traditionnelle corse pour parvenir à leurs fins.

Il reste toutefois que le clientélisme et l'élitisme des clans pro-français sont une source de colère chez les nationalistes, malgré ses paradoxes. Les nationalistes luttent contre le succursalisme, Briquet (1997) explique cette situation : « le clan est présenté comme le responsable du sous-

développement de l'île et de l'aliénation politique de ses populations » (Briquet, 1997 : 261). Les clans élitistes sont largement critiqués, on parle de relais du pouvoir colonial, « qui interdit le développement de la conscience politique des populations, qui se refuse de servir les intérêts du peuple corse » (Briquet, 1997 : 261). Le clan est un adversaire collectif, et les nationalistes le reconnaissent comme un moyen de conserver la population corse dans des relations de clientèle, de pistonage et d'injustice. Ce qui est intéressant ici, c'est que Briquet nous confirme effectivement que « les mouvements nationalitaires sont donc les promoteurs d'un projet de rupture avec les formes dominantes de l'activité politique en Corse » (Briquet, 1997 : 263), étant donné que le clanisme et le clientélisme sont des pratiques traditionnelles sur l'île.

Nous devons donc garder à l'esprit le paradoxe, celui des nationalistes corses qui reproduisent parfois les mêmes réseaux claniques et clientélares qu'ils combattent, ou le paradoxe de ceux qui demeurent piégés comme avec le référendum : « les rapports de la Chambre des comptes et la chronique judiciaire montrent que les institutions corses restent loin d'un fonctionnement exemplaire. Au reste, les nationalistes au pouvoir sont accusés par leurs opposants de reproduire les pratiques qu'ils dénonçaient » (Fazi, 2022: 113-114).

Il faut donc comprendre que les nationalistes utilisent leur matériel ethnosymbolique, leurs habitudes claniques et personnelles, pour combattre une même problématique. Dans ce cas, la problématique est française, les nationalistes donnent donc une importance forte à la lutte contre celle-ci. Briquet rappelle aussi l'importance du matériel ethnosymbolique dans la lutte contre les clans et l'État tout en notant les potentiels conflits en ce qui a trait au clanisme : « L'acceptation de la dénonciation dépend moins dans ce cas de la cohérence de ses argumentaires ou la véracité de ses propositions que des fonctions sociales que cette dénonciation peut remplir

quand elle façonne et justifie les stratégies de ceux qui la prennent en charge » (Briquet, 1997 : 263).

Cette troisième sous-partie montre bien comment le nationalisme corse puise profondément dans son matériel ethnosymboliques et dans son idée de nation pour donner de l'action à son mouvement. Nous avons montré que de manière transcendante, les mythes de destinée, de lutte commune, d'histoire, de déclin et de lutte héroïque forment une base pour défendre d'autres aspects de la base culturelle corse (langue, religion, habitudes sociales). Nous avons aussi montré les risques et défis du paradoxe du clanisme.

3.4 Conclusion

Ce chapitre a eu pour but de démontrer que l'étude contemporaine du nationalisme corse ne peut pas se faire sans comprendre le contexte de l'État français. La relation entre l'île et le continent articule la manière dont le nationalisme défend son matériel ethnosymbolique et à quel degré. Plus la centralisation et le bouleversement socio-culturel ou démographique est fort, plus le nationalisme va revendiquer une autonomie plus prononcée. Nous avons montré comment la base ethnosymbolique et culturelle, comparée aux réalités dans l'État français, se distinguent. Ce sont les écarts et les différences qui creusent davantage la contestation. La démonstration des contentieux sociaux et identitaires entre les nationalistes et la réalité politique et sociale que la France appuie sur l'île nous montre que la nation et l'État sont des entités bien distinctes, et qu'il est possible de les analyser de manière relationnelle. Pour finir ce chapitre sur une note pratique, nous pouvons revenir sur une enquête réalisée en 2025, qui révèle et montre bien le lien entre l'idéologisme nationaliste et l'idéal politique concret qu'il conviendrait d'avoir pour calmer les

tensions. En effet, ce sont 76% des Corses qui se disent favorables à la fédéralisation de la France, selon un sondage IFOP de 2025, c'est un souhait qui mènerait à un changement radical de la forme de la République française, pourtant impossible vu la constitution. Nous pouvons très bien mettre en lien cette donnée avec notre théorie, qui considère bien la distinction entre État et nation. Puisque l'État français est, aujourd'hui, un modèle républicain prééminent qui tente de calquer l'État et la nation, il n'y a plus de place pour la liberté identitaire, sociale et politique. En souhaitant la création d'une France fédérale, les Corses démontrent leur désir d'un État français moins fort et plus diffus, qui laisse les nations (comme la Corse) décider sur plus de choses, notamment en ce qui a trait à la culture et à la vie sociale.

Chapitre 4 : Une nouvelle donne depuis 2010, entre nouveau statut, recentralisations, efforts de dialogue et normalisation nationaliste

Les années 2010 marquent une transition, bien que graduelle et non absolue, du nationalisme corse. En effet, le mouvement tend à se formaliser et à se normaliser politiquement, en réduisant la violence politique pour s'investir davantage dans la politique électorale et démocratique. Des candidats nationalistes et des partis nationalistes sont présentés aux élections de la République. C'est une conventionnalisation du nationalisme, qui s'inscrit dans la légalité et l'officialité cadrée par l'État. Après des décennies marquées par la prégnance de la violence, les nationalistes évoluent vers la représentation politique formelle et institutionnelle sur l'île. L'objectif n'est pas seulement de remporter des victoires politiques pour porter les revendications de manière pacifique et conventionnelle auprès de la France. Il s'agit aussi d'affaiblir les clans élitistes et républicains qui sont installés et qui dominent la politique insulaire depuis la républicanisation de l'île. L'objectif de ce chapitre est de montrer que le matériel ethnosymbolique est conservé, mais instrumentalisé différemment. Il est utilisé à travers une opportunité politique particulière que nous voulons mettre en lumière. L'affaiblissement des clans est un élément qui a ouvert la fenêtre d'opportunité. Bien qu'il existe des obstructions à ces fenêtres d'opportunité, il est clair qu'un nouveau cycle contentieux est ouvert dans la relation avec la France, il est dynamique et s'oriente vers la normalisation politique parce que cette stratégie a été jugée fructueuse pour le mouvement nationaliste, pour porter ses revendications et augmenter sa visibilité. Il faut garder à l'esprit que la revendication nationaliste conserve son essence mais est articulée différemment. Nous allons étudier la normalisation nationaliste en premier lieu, puis nous continuerons avec le contexte de l'État français, sa recentralisation, et finirons avec l'étude des positions officielles des principaux acteurs politiques quant à la Corse.

4.1 La normalisation politique du nationalisme corse

C'est en 2014 que les nationalistes annoncent officiellement la fin de la campagne de la violence.

L'année 2014 coïncide aussi avec la première grande victoire politique nationaliste, lorsque la ville de Bastia, longtemps dominée par les élites loyales à Paris, élit Gilles Simeoni comme maire. Cette année et ce changement de cap « fut la condition d'un retour aux alliances entre autonomistes et indépendantistes, retour décisif pour les succès territoriaux de 2015 et 2017 » (Fazi, 2022 :116). Lors des élections territoriales de 2015, qui visent à élire les représentants de l'assemblée de Corse, les nationalistes remportent la majorité des sièges et renversent la majorité de droite, républicaine et loyale à Paris. C'est la première fois que l'assemblée de Corse est composée d'une majorité de nationalistes. Ces victoires politiques montrent que le matériel ethnosymbolique est une base véridique, qui est déployée par les nationalistes à travers le temps et les circonstances. Nous avons une démonstration que le nationalisme corse ne passe pas uniquement par la violence. Les victoires politiques montrent également que les nationalistes possèdent des convictions politiques et concrètes, car les grandes demandes de ces derniers sont relayés par les élus. Enfin, la présence de forces politiques nationalistes en Corse montre qu'il y a bien une distinction entre l'idée de nation et d'État, nous avons en effet des nationalistes dans un ensemble politique qui reste cadré par l'État français.

Après ces victoires, un nouveau statut est annoncé par Paris, avec la loi NOTRE de 2015. Cette loi prend effet le 1er janvier 2018 et fusionne les deux départements ainsi que leurs conseils administratifs, pour donner les pouvoirs à l'Assemblée de Corse. Cette nouvelle loi donne un statut spécial à l'île, similaire à celui qui avait été pourtant rejeté en 2003 lors du référendum de fusion administrative. Ce nouveau statut est un point important pour comprendre l'opportunité politique. En effet, ce statut crée la fusion départementale, qui affaiblit les clans loyaux à Paris.

Les clans sont affaiblis parce qu'il y a moins de bureaucrates et de places pour les élites loyales à Paris, vu la disparition des conseils départementaux. La fusion des conseils avec l'Assemblée de Corse réduit numériquement les possibilités de placer des élites départementales qui useraient du clientélisme pour poursuivre le contrôle administratif et politique de l'île. Pour les nationalistes, c'est une opportunité politique. À partir de cette opportunité, c'est un nouveau cycle contentieux qui s'ouvre. Par nouveau cycle contentieux, on entend une nouvelle page dans la relation entre les nationalistes et la France. La normalisation politique est poursuivie, elle est renforcée et encouragée à la fois à travers cette opportunité, mais aussi à travers le fait que la violence avait déjà été réduite avant 2018. Il y a un effet d'imitation chez les nationalistes : la normalisation fonctionne et permet de conserver les revendications, Paris ne matte pas les nouveaux élus et partis nationalistes. De même, le statut qui entre en vigueur en 2018 renforce la poursuite de la normalisation et enjoint les nationalistes à imiter ceux qui abandonnent la violence. Il y a bien une imitation vers la normalisation parce que cette voie semble fructueuse.

En parallèle à ce statut, des nouvelles élections territoriales sont organisées pour élire la nouvelle assemblée unique de Corse, issue des fusions des conseils départementaux. Les élections ont lieu en décembre 2017, en prévision de la fusion du 1er janvier 2018. Cette élection marque une nouvelle victoire nationaliste, d'ailleurs plus forte qu'en 2015. La majorité devient absolue lors des élections territoriales de 2017 (Fazi, 2018). Malgré cette victoire, la participation au vote n'a pas été aussi importante que traditionnellement en Corse. En effet, « avec 52,10 % de participation au premier tour et 52,59 % au second, le scrutin de 2017 constitue une anomalie d'autant plus frappante » (Fazi, 2018 : 153). Cette abstention record peut s'expliquer par le fait qu'il y avait déjà eu une élection territoriale en 2015, qui avait mené à une victoire nationaliste. Il se peut que les enjeux aient été vus comme moins majeurs. Fazi (2018) pointe aussi du doigt la

mobilité résidentielle et l'arrivée de nouveaux immigrants, qui « implique normalement une connaissance inférieure des enjeux et acteurs locaux, est un facteur négatif pour la participation électorale (Smets, van Ham, 2013). Les néo-arrivants peuvent être d'autant plus déstabilisés dans l'île, du fait d'un système de partis très territorialisé et de la forte personnification des rapports politiques » (Fazi, 2018 : 153).

Peu avant les élections territoriales de décembre 2017, il y a eu les élections présidentielles et législatives du mois de mai, qui ont donné la victoire au président Emmanuel Macron. Le point capital à relever est que la Corse n'est pas alignée avec la métropole continentale dans le vote. Alors qu'Emmanuel Macron est en tête en France dès le premier tour, la Corse donne l'avantage à la candidate du Front National, Marine Le Pen. Du côté législatif, la Corse élit 3 (sur 4) députés nationalistes pour représenter l'île à l'Assemblée nationale. Au second tour, Marine Le Pen obtient 48% des voix. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que les nationalistes corses ont tendance à partager la vision du Front National (aujourd'hui Rassemblement National) en ce qui concerne la sauvegarde de l'identité, des traditions, et la limitation de l'immigration, en particulier maghrébine. Aussi, la dénationalisation électorale corse se voit à travers le taux d'abstention, beaucoup plus élevé qu'en France métropolitaine. Le taux d'abstention plus élevé en Corse montre que c'est davantage la politique de l'île qui intéresse, l'abstention est en soi une contestation nationaliste politique, qui ne passe pas par la violence par ailleurs. Pour ce qui est de la victoire des nationalistes aux élections législatives, il faut considérer l'élan politique nationaliste lancé en 2015. Les thèmes défendus par les candidats nationalistes aux législatives plaisent à l'électorat nationaliste corse, ils plaisent davantage que les programmes de candidats du FN, par ailleurs. La défaite des députés FN montre que c'est le nationalisme politique corse qui est privilégié, parce que celui-ci porte la structure et les revendications basées sur le matériel

ethnosymbolique. Les députés nationalistes plaident pour la défense de la culture corse, de sa spécificité. Ils plaident pour la reconnaissance des luttes passées, de l'importance de la langue. Les députés, qui siègent à Paris, ont un mandat politique de dialogue et de représentation. Ils sont des nationalistes au sein de l'État français. En rejetant la violence et en étant dans l'esprit de dialogue politique, ils démontrent toutefois que leur mouvement politique se base sur la distinction entre la nation corse et l'État français.

En 2021, les élections territoriales sont un nouveau succès qui contraste avec le continent: « pendant que la France boudait les urnes après avoir été si prompte à battre violemment le pavé, la Corse votait en nombre choisissant clairement et démocratiquement son avenir particulier dans la République » (Filippi, 2021 : 97). Lors de l'élection présidentielle de 2022, la progression du parti de Marine Le Pen est forte, la candidate est en tête au second tour sur l'île (58%). Cette progression et ces records historiques font figure à part en France. De plus, les consignes de vote des nationalistes exhortaient la Corse à voter pour Emmanuel Macron. Gilles Simeoni, pourtant figure préférée des Corses, parlait d'incompatibilité totale entre le programme de Le Pen et les idées nationalistes (Simeoni, 2022). La progression de Le Pen peut être vue et analysée de la même manière qu'en 2017, mais il reste difficile d'établir quelque corrélation, si ce n'est le partage éventuel du rejet de l'immigration et l'idée de sauvegarde de l'identité. On notera aussi que le Rassemblement National défend ces idées en se référant à la République française, et non à la spécificité culturelle corse. Concernant le vote nationaliste et le vote pour le RN : « Il est impossible de dire dans quelles proportions ces deux votes sont superposables. Le premier vote est le signe d'une évolution impressionnante de l'électorat dans sa manière d'aborder le territoire, le second est un vote protestataire très affirmé en direction du pouvoir central » (Sanguinetti, 2022 : 38).

Ces éléments ont pu pousser les électeurs corses, qu'ils soient nationalistes ou non, à faire confiance à la candidate de l'extrême droite pour lutter contre l'immigration et sauvegarder les traditions, qu'elles soient françaises ou corses. Il y a donc possiblement un sentiment chez les nationalistes que le RN va défendre la culture et protéger la société, mais ce que le RN veut défendre, c'est un certain matériel ethnosymbolique propre au continent, qui diffère donc de celui exprimé par les nationalistes corses. Ce que les élus nationalistes font, à la différence de Le Pen, c'est d'allier le cadre politique revendicatif et le répertoire ethnosymbolique corse. Les victoires législatives sont la preuve de cette préférence, avec la conservation de leurs trois sièges. Cette victoire démontre bien la dénationalisation politique de la Corse, son désalignement avec le continent, et la préférence pour les nationalistes face au RN.

Cependant, alors que les accommodements peinent à se concrétiser et que les demandes nationalistes essuient les refus de Paris, la base militante et les partis peuvent commencer à entrer en conflit interne. La frustration nationaliste et le manque de résultats est possiblement un symptôme de la montée de l'extrême droite d'une part, et de l'éclatement politique nationaliste d'autre part. La division interne s'illustre à travers la présence de partis autonomistes et indépendantistes, les coalitions qui ont pu exister sont restées peu solides. Il existe en effet des défis et des nouvelles problématiques dans la période entamée depuis le début des années 2010 : « À l'échelle de leur administration, les nationalistes n'ont pas encore démontré être des gestionnaires sensiblement plus rigoureux et performants que leurs prédécesseurs » (Fazi, 2022 : 117). La question de la gestion publique et celle des revendications nationalistes sont bien différentes, et l'idéologie politique nationaliste n'est donc pas une garantie d'efficacité. Les tensions au sein des groupes nationalistes demeurent donc vives et les répertoires d'action

violente ou non conventionnelle peuvent être réveillés assez rapidement. Les élections territoriales de 2021, qui ont donné la victoire au parti de Gilles Simeoni, sont un vecteur de tensions : « En effet, ce nouveau monopole du pouvoir suscite de fortes tensions avec les autres partis nationalistes, lesquels pourraient encourager les tentations radicales et compliquer les négociations statutaires promises par le gouvernement à la suite des mobilisations de mars 2022 » (Fazi, 2022 : 118). On comprend donc comment la compétition politique chez les nationalistes est importante, et comment le risque de la violence demeure présent, avec les mobilisations à la suite de la mort d'Yvan Colonna. Cette division politique peut nous permettre de dire que, bien que ce soit la même identité corse qui soit défendue, et bien que ce soit le même répertoire ethnosymbolique qui soit utilisé (langue, mythes, descendance, peuple, territoire), l'articulation politique est différente. Les autonomistes privilégient la voie de continuité du dialogue, la voie d'une nation autonome, reconnue dans l'État. Les indépendantistes favorisent et sont convaincus qu'il faut la rupture totale et l'alignement d'une nation corse avec un nouvel État Corse.

Pour compléter cette première sous-section, nous pouvons appuyer et décrire plus en détail la normalisation politique et la réduction manifeste des violences.

Dressler (2008) nous offre d'abord un détail pertinent quant à l'évolution du nationalisme corse. Alors que son article est écrit en 2008, l'auteure prévoyait avec raison que la révolution numérique, qui permet de mieux organiser la lutte nationaliste à travers la diffusion d'information et l'ouverture au monde, fera que la violence connaîtra une baisse. Elle explique que la révolution numérique et l'ère du virtuel peut permettre à la politique conventionnelle nationaliste corse de trouver un nouveau chemin, qui évite d'ailleurs les clans corses et l'élite de l'île, en particulier les partis et personnes loyales au pouvoir de Paris. Aussi, cette révolution

numérique permet de dépasser les frontières de l'île, et de sensibiliser des populations et citoyens qui ne sont pas corses. À travers cette stratégie, les nationalistes peuvent obtenir un appui externe, politique ou social, qui ne passe donc pas par la violence physique de proximité. La révolution numérique « donne aux cultures minoritaires des moyens de diffusion inédits et donc de reconnaissance de facto par ceux qui sont prêts à la rencontrer, qu'il s'agisse du touriste ou du citoyen européen » (Dressler, 2008 : 422). La révolution numérique forme alors une opportunité politique conjoncturelle pour les nationalistes, car elle permet de se faire entendre sans passer par la violence, celle-ci étant même un obstacle à la diffusion digitale. En effet, pour faire valoir le nationalisme corse de manière légitime et acceptable auprès d'un public plus large, pas forcément corse, la normalisation a pu se faire sentir comme nécessaire. D'autre part, on peut dire que les technologies de l'information et de la surveillance ont aussi pu dissuader la violence, parce qu'il est aujourd'hui plus simple de retrouver les auteurs.

La fin de la violence politique est aussi un résultat de conditions à la fois permissives et productives (Lecours et Kerr, 2024). La fin de la violence politique en Corse pose des conditions permissives, qui permettent au mouvement nationaliste Corse de s'orienter vers la normalisation politique. Toutefois, ce sont les conditions productives qui expliquent la fin de la violence. C'est le point d'action et de changement : « These may include incentives for or against certain behaviours, changes in resources, or transformations in the perceptions and preferences of certain actors » (Lecours et Kerr, 2024 : 2). L'annonce par le FLNC de la fin des violences, en 2014, est une condition permissive, qui a permis aux nationalistes de remporter les élections territoriales de 2015 pour la première fois. Les motivations actives derrière la fin de la stratégie violente en Corse viennent d'un constat objectif : « violence complicated the relationship between nationalist actors. It also served as justification for the French and Spanish states to not address issues of

self-determination » (Lecours et Kerr, 2024: 12). Les décennies de violence en Corse n'ont pas donné à l'île de vraie autonomie législative. Malgré les quelques avancements, la violence était effectivement un frein au dialogue avec la France. De plus, et c'est un point très important, les violences ont échoué à faire disparaître l'emprise des clans loyaux à Paris et le clientélisme politique. Ces échecs ont pu motiver les nationalistes à changer leur méthode de revendication. Les conditions actives à la transition politique en Corse sont donc surtout des motivations communes, qui ont permis aux autonomistes et indépendantistes de faire bloc : « the first objective of nationalist politicians was to break the stranglehold of the clans on Corsican institutions, the alliance between autonomists and secessionists was a necessity » (Lecours et Kerr, 2024: 13). La modernisation de l'île et le constat de l'impasse de la violence a pu encourager la fin des violences et la transition politique. L'opportunité du nouveau statut est un élément permissif qui renforce l'élan de normalisation. La création de partis politiques conventionnels a aussi pu encourager la réduction de la violence, à travers l'esprit de leadership et l'envie de puissance politique qui puisse rivaliser directement avec la France. Il est aussi possible que le mouvement ait puisé dans le domaine politique et culturel du passé commun de l'île, en reprenant les ambitions politiques et organisées de Pascal Paoli. Un mouvement politique réel, structuré et concourant aux élections rappelle la force politique de Paoli et sa détermination de protéger la culture corse de manière officielle et politique. Les projets de République corse, de pouvoir législatif propre, et la défense d'une administration autonome, peuvent être une source d'inspiration aujourd'hui. Ces projets politiques et sociétaux forcent les nationalistes à s'organiser, à travailler et étudier, réduisant ainsi l'usage de la violence. Quand bien même on a assisté à une transition vers la normalisation, il faut conserver à l'esprit que les revendications nationalistes demeurent inchangées. Aussi, le matériel ethnosymbolique, ses

mythes culturels et sociétaux, ses récits, restent pleinement mobilisés. C'est l'articulation et le mode d'expression nationaliste qui est changé parce qu'il y a un nouveau cycle contentieux singulier avec la France, encouragé par les succès électoraux et l'affaiblissement des clans, renforcé par l'imitation. On peut dire que le matériel ethnosymbolique et les sentiments d'identité corse sont désormais articulés et exprimés à travers la politique conventionnelle, les élus et les institutions officielles. L'interlocuteur des nationalistes reste également inchangé, c'est bien l'État français qui est appelé à discuter et à négocier l'autonomie de l'île.

Toutefois, les demandes nationalistes ne sont toujours pas satisfaites par Paris. C'est pour cette raison que la politique et la revendication nationaliste se poursuit dans les années 2020, malgré un affaiblissement des clans depuis 2018. Les nationalistes continuent de revendiquer une identité qui nécessite des accommodements et une reconnaissance de leur répertoire ethnosymbolique propre. La stratégie politique qui passe par les élections et la fin de la violence démontre une transition du nationalisme opérée autour d'une opportunité politique, c'est un changement d'articulation qui, pour autant, ne modifie pas les demandes ni la base ethnosymbolique du nationalisme.

4.2 Des accommodements qui demeurent contrebalancés par une recentralisation

Alors que le nationalisme poursuit une évolution vers la normalisation politique, à travers les victoires électorales et la réduction des violences, nous devons garder à l'esprit que la structure et la philosophie de l'État français ne change pas drastiquement. Nous allons ici montrer que, bien qu'il existe des accommodements et des nouveaux statuts, comme celui de 2018 que nous avons décrit précédemment, des efforts de recentralisation politique sont à noter. Nous allons montrer que la normalisation politique et la fin des violences est un élan qui reste fragile. La recentralisation pose des risques et entretient les frustrations et les défis auxquels les nationalistes font face, aussi bien au niveau des élus qu'à celui de la base militante. La recentralisation pourrait réduire la perception d'une opportunité politique permettant la lutte politique non violente. Nous voulons mettre en lumière que le nationalisme corse ne peut pas être analysé sans considérer sa relation avec la France, y compris après la réduction de la violence.

La décentralisation en France s'est opérée depuis les années 1980, et les principaux avantages se notent à travers l'amélioration et l'efficacité des infrastructures, du transport, du social et des politiques locales. Toutefois, « ce changement structurel dans les rapports de force entre Paris et les territoires demeure inacceptable et inacceptable pour la plupart des hautes instances de l'État » (Dumont, 2018 : 8). Ce frein à la décentralisation devient plus fort dans les années 2000. En matière de fiscalité d'abord, l'auteur explique la « suppression des recettes fiscales des collectivités territoriales correspondant à la part salaire de la taxe professionnelle, suppression des recettes des régions correspondant à la part régionale de la taxe d'habitation, suppression de la vignette des véhicules de particuliers, dont les recettes étaient auparavant affectées, depuis

1984, aux départements » (Dumont, 2018). Cette recentralisation n'épargne pas la Corse puisque « la dotation globale de fonctionnement par habitant versée par l'État aux collectivités territoriales, selon une norme progressivement dégressive à compter d'une population municipale de moins de 200 000 habitants, pénalise la Corse dont aucune commune ne dépasse ce seuil et dont nombre de communes sont peu peuplées » (Dumont, 2018: 20). On voit donc comment une Corse qui demeure rurale et peu peuplée est lésée par la recentralisation française, malgré les statuts et les compétences qui ont pu être été données. Nous appuyons sur le problème de la centralisation concernant la fiscalité parce que la Corse est un territoire isolé, à la géographie difficile et est peu peuplée. L'île a besoin de financement et d'autonomie financière pour administrer la collectivité. C'est une demande nationaliste que de pouvoir administrer les villes sans autorité fiscale qui puisse surveiller et ordonner les dépenses. Cette situation a pu aggraver la colère nationaliste ainsi que la période de violence qui ne s'interrompt pas dans les années 1990, avec le point culminant de 1998 lors de l'assassinat du préfet Érignac. La recentralisation se poursuit au-delà des années 2000, et elle dure toujours. C'est particulièrement dans le contexte fiscal que la recentralisation opère, or il est logique que sans autonomie financière, un territoire ne peut pas dépenser dans les domaines qu'il juge appropriés.

À propos de la Corse, « l'État impose à cette région des modalités de gouvernance et des contraintes nationales telles qu'aucune autonomie concrète n'est envisageable » (Dumont, 2018 : 14). La finance locale et l'autonomie des communes est davantage mise à l'épreuve, en 2018, « en supprimant pour 78 % des foyers fiscaux un autre impôt local, la taxe d'habitation sur la résidence principale, c'est-à-dire l'impôt payé par celui qui réside et bénéficie en conséquence des services et des infrastructures publiques locales » (Dumont, 2018 : 12). Cette suppression

d'impôts locaux entraîne des recettes fiscales moindres pour les communes, les obligeant à s'appuyer sur le financement de l'État. Cette mesure touche particulièrement la Corse, où il y a un grand nombre de petites communes. La rupture de ce lien local entre les citoyens et leurs communes impacte aussi beaucoup la société corse, attachée à la personnalisation et à l'aspect local de la politique.

Les impacts financiers sur les collectivités locales après la réforme de 2015 se poursuivent aussi à travers la création d'intercommunalités. Les intercommunalités sont des regroupements de communes proches les unes des autres, l'objectif est de simplifier la politique locale et de collectiviser la fiscalité. De fait, l'intercommunalité fusionne les pouvoirs locaux et centralise le pouvoir fiscal et administratif. Ces intercommunalités sont créées dans toute la France, et malgré le nouveau statut corse, l'île connaît elle aussi cette nouvelle organisation. Les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) regroupent administrativement et fiscalement la communauté de communes. Ce sont des regroupements qui centralisent le pouvoir en Corse et dépersonnifient la politique, il en existe aujourd'hui 63 sur l'île (ministère de l'Intérieur, 2026). Les fusions et élargissements géographiques des administrations vont aussi créer des coûts additionnels de mobilité. On peut dire que la Corse, par sa géographie difficile, son relief et ses connections plus lentes, pâtit de ces réformes. « La réalité géographique empêche certaines économies : « Si vous envoyez une entreprise boucher un nid-de-poule à trente kilomètres, ce n'est pas efficace », observe Christophe Michelet » (Ville, 2023 : 130). Les ECPI réduisent le pouvoir local et microscopique, important à la vie publique corse. En effet, la création d'ECPI procède au transfert des compétences « sur l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires et terrains familiaux d'accueil des gens du voyage, des communes vers les intercommunalités » (Ville, 2023 : 80). Les ECPI obligent parfois les maires à s'organiser

différemment, en dehors de l'administration. Malgré l'existence d'avantages de l'intercommunalité, il y a des lieux qui se prêtent moins aux fusions. Avec la réforme, les ECPI s'imposent partout en France, sans distinctions des territoires, ce qui crée des dommages pour les communautés ne nécessitant pas d'ECPI. Généralement, les élus locaux perdent leur voix : « plutôt que d'inviter tous les maires, les préfets préfèrent organiser des réunions avec les présidents d'EPCI » (Ville, 2023 : 101). L'importance du maire en Corse, de la commune et de l'administration à taille humaine fait que les ECPI tendent à déranger la vie politique traditionnelle de l'île. La volonté de recentralisation de l'État français est particulièrement ressentie dans les zones rurales (on peut donc penser à la Corse) : selon Frédéric Mortier, « aujourd'hui c'est très clair, *via* les regroupements intercommunaux, l'administration voudrait enfermer des milliers de villages dans des structures de type urbain » (Mortier, 2023).

Il y a aussi d'autres problématiques à noter pour analyser la colère nationaliste, en particulier celle de la lenteur de l'État français. En effet, sous la présidence d'Emmanuel Macron, le gouvernement Edouard Philippe (2017-2020) prévoyait d'inscrire la spécificité de la Corse dans la Constitution pour adapter les normes nationales à la Corse, en donnant au territoire des dispositions spécifiques et en habilitant les élus locaux à adopter ces dispositions (Fazi, 2022). Pourtant, cela n'a pas été fait et les demandes nationalistes demeurent largement plus ambitieuses, Fazi les rappelle clairement : la co-officialisation de la langue corse, le statut de résident pour les Corses afin de distinguer les natifs de la Corse des nouveaux arrivants, le statut fiscal autonome, l'amnistie des prisonniers politiques en ce qui a trait aux violences politiques qui ont pu être perpétrées (Fazi, 2022). Il y a aussi la discorde au sein du mouvement nationaliste et les impasses de plus en plus frustrantes : « le climat de tension est devenu de plus en plus

perceptible et de plus en plus difficile à gérer pour une majorité politique à l'Assemblée de Corse prise entre les convictions jacobines du gouvernement et les exigences de résultats d'une base militante exaspérée » (Sanguinetti, 2022 : 33)

Tous ces éléments de contexte politique ont tendance à décourager la normalisation et l'imitation des nationalistes dans l'élan de normalisation. Ce sont des éléments que l'on peut qualifier de menaces alors que certains choisissent l'abandon de la violence. La normalisation politique peut être vue par certains comme une marque de faiblesse face à la France, et la menace de l'abandon de la violence est la recentralisation, le refus des grandes demandes nationalistes. Quand une menace est perçue, l'imitation devient moindre et l'opportunité politique est moins flagrante. C'est de cette manière qu'on peut relier à l'argumentaire de Dunning (2011) qui explique que la violence et la stratégie électorale peuvent être en concurrence « when fighting and voting are viewed as strategic substitutes (...) the level of popular support can shape the attractiveness of armed conflict, though in sometimes surprising ways » (Dunning, 2011: 328). En Corse, nous savons que les militants ne sont pas seulement les élus, mais aussi et surtout la base populaire. Dunning postule aussi que lorsque la stratégie électorale peine à donner des résultats de manière institutionnelle, face aux partis non nationalistes, alors l'attrait de la violence demeure plus grand, et le balancier retombe vers la protestation non conventionnelle (Dunning, 2011).

C'est aussi avec ces menaces que l'on peut expliquer la montée encore plus importante de Marine Le Pen lors des élections de 2022, comme nous l'avions présenté précédemment.

Le nationalisme corse reste contraint à se plier à l'agenda de l'État en ce qui concerne les potentiels accommodements. Mastor (2021) rappelle que, au début des années 2020, la Corse est dans une impasse pour son autonomie et statut. En effet, malgré toute la force politique de l'île,

portée lors de l'élection des nationalistes depuis 2015, il y a une impuissance juridique : c'est une architecture politique unique (statut spécial) impuissante (Mastor, 2021). Notant que la tradition de centralisation se poursuit inlassablement, la Corse ne dispose pas de pouvoirs importants : « A l'instar de toutes les collectivités territoriales métropolitaines, la Corse ne possède pas de pouvoir réglementaire autonome » (Mastor, 2021 : 739). L'auteure note au passage la censure de l'enseignement immersif des langues régionales, refusant ainsi les demandes nationalistes concernant la langue corse. On peut finalement dire que, même s'il y a eu une opportunité politique avec le statut depuis 2018, aucune fenêtre d'opportunité concernant la puissance juridique ne s'est présentée. Les nationalistes n'ont donc pas pu faire avancer concrètement les grandes demandes. Ce point important mitige la portée de la première opportunité et présente une autre menace aux militants : la stagnation politique. Cette stagnation réduit l'élan et peut décourager certains dans la voie de la normalisation. L'impuissance juridique et le manque d'institutions fortes peut déclencher la violence : les blocages, protestations et pressions physiques permettent de pallier ce problème et de se faire entendre auprès des institutions adverses (Machado et al., 2011). Dunning note que les élections peuvent réduire l'attrait de la violence si « they are accompanied by the development of courts (or at least independent electoral authorities), bureaucracies, and other actors that can place some checks on incumbent power » (Dunning, 2011: 329).

Pour finir cette deuxième sous-section, nous pouvons dire que la recentralisation fiscale et la lenteur du dialogue entre la France et la Corse sont des facteurs clés pour comprendre la continuité du nationalisme, de ses revendications, et pour comprendre la frustration et la division interne. En effet, sans autonomie fiscale, la Corse et les élus nationalistes et locaux, ne peuvent

pas dépenser ou investir dans des projets qui soutiendraient la culture corse, le nationalisme ou l'histoire de l'île par exemple. Sans autonomie dans les dépenses, la langue corse risque de ne pas être promue étant donné le rejet constant de l'État français en ce qui concerne la promotion et l'officialité des langues régionales. Derrière la recentralisation financière, c'est toute l'autonomie régionale qui est réduite ; pour la Corse cela se traduit bien par une incapacité à administrer et gouverner le territoire. En définitive, nous pouvons dire que la recentralisation fiscale, ce qu'elle entraîne, empêche la Corse et ses élus de choisir une voie propre à l'île : une qui puisse promouvoir l'identité du territoire et puiser dans le réservoir ethnosymbolique commun pour guider les choix politiques et fiscaux. Cette situation est un facteur de frustration de la base militante nationaliste, et un élément propice aux conflits et divisions politiques intra-nationalistes. Les indépendantistes pourraient par exemple dire que la recentralisation est un argument pour la voie de l'indépendance. Ces perturbations créent donc un brouillage de l'opportunité politique du nouveau statut, car des menaces sont perçues, une stagnation crée de la frustration, et provoque des débats internes quant à la marche à suivre. Le mouvement d'imitation, propre aux opportunités politiques et aux nouveaux cycles contentieux, est remis en question.

4.3 Interpréter les positions officielles françaises quant au statut de l'île

Cette dernière sous-section a pour but de présenter et d'interpréter les positions officielles des personnalités politiques françaises quant au statut de l'île et aux nationalistes. En étudiant les lignes politiques, les propositions et les visions de la Corse, nous voulons montrer qu'il existe des différences au sein de la France quant à la situation de l'île. Cependant, il existe des points communs, dont le refus de l'indépendance corse. Le but est aussi de démontrer que le nationalisme conserve la France comme interlocuteur et comme élément qui façonne l'articulation des revendications. La violence demeure un aspect majeur du débat, malgré la diminution de cette dernière. La philosophie et les arguments concernant la centralisation jacobine de la France diffère également. Nous voulons aussi explorer qui comprend ou admet le plus la spécificité du nationalisme corse, de son répertoire ethnosymbolique.

Commençons avec l'actuel président de la République, Emmanuel Macron. En exercice depuis 2017, nous pouvons dire qu'il n'y a pas eu de grande avancée pour la Corse en termes d'autonomie, aucun nouveau statut n'a été octroyé par Paris. Au début de son premier quinquennat, il avait même dit au président de l'Assemblée de Corse et aux élus nationalistes « qu'ils n'étaient que des élus locaux, que leurs engagements démocratiques d'élus locaux n'obligeaient en rien l'État » (Sanguinetti, 2022 : 32).

Toutefois, à partir de 2022 et au début de son deuxième quinquennat, la Corse revient sur le devant de la scène. Les élections présidentielles de cette année, qui coïncident avec la mort d'Yvan Colonna et les manifestations qui s'en suivent, forcent le président à discuter avec l'île. La nécessité de reparrer de la Corse vient aussi du fait que les projets de nouvelles compétences et de révision constitutionnelle sous le gouvernement d'Édouard Philippe n'ont pas été achevés.

Lors de la campagne présidentielle de 2022, le gouvernement ne parle plus de ces projets en particulier, mais assure qu'il y aura une nouvelle phase de concertation, et que Paris est prêt à aller jusqu'à l'autonomie (Darmanin, 2022). Darmanin rappelle aussi l'importance de la fin des violences. Ces déclarations, bien que majeures, restent vagues et imprécises. Cela sera peut-être une des raisons pour laquelle Macron ne sera pas le candidat favori aux élections de 2022, d'autant plus que les promesses de 2017 n'avaient pas été tenues. C'est en 2023 que le président se rend à l'assemblée de Corse pour décrire un nouveau plan, qui reste à ce jour inabouti.

Macron parle à nouveau d'autonomie, au sein de la République française et dans les limites constitutionnelles. Le président de la République, avant de parler d'autonomie, cadre son propos sur la condition de la fin de la violence : « L'État n'aura non plus jamais aucune indulgence, ni aucune faiblesse face aux actions violentes et parfois clandestines liées à la criminalité organisée » (Macron, 2023). On voit combien la violence nationaliste freine Paris.

Mais le président rappelle également deux choses, « la Corse est enracinée dans la France et dans la République (...) Et la Corse a aujourd'hui besoin de davantage de liberté, de la reconnaissance de son identité, de sa singularité insulaire et méditerranéenne » (Macron, 2023). Ce propos représente assez bien la politique du président, de ce qu'il appelle « l'en même temps ». C'est par la suite que Macron décrit sa vision pour la Corse, il confirme que pour l'autonomie, il faut « l'entrée de la Corse dans notre Constitution, c'est votre souhait, je le partage et je le fais mien, car je respecte et je reconnais l'histoire, la culture, les spécificités corses dans la République » (Macron, 2023). Sans parler de la co-officialité de la langue corse, le président de la République soutient que « Un service public de l'enseignement, en faveur du bilinguisme, sera mis en œuvre » (Macron, 2023). La demande nationaliste qui concerne la langue n'est donc pas satisfaite. Dans les mots du président, on voit aussi la timidité quant à l'autonomie accordée,

puisque'il souhaite que: « soit étudiée la possibilité pour la Collectivité de Corse de définir des normes sur des matières ou des compétences transférées. Cette capacité normative devra évidemment s'exercer sous le contrôle du conseil d'État et du Conseil constitutionnel » (Macron, 2023). Le président s'était donné six mois pour que le gouvernement prépare un texte organique et constitutionnel, pour d'abord amender la constitution et par la suite préparer une loi sur l'autonomie, soumise à l'accord de la Corse. Aujourd'hui, ni la révision constitutionnelle ni une loi sur l'autonomie n'a vu le jour. Toutefois, le projet constitutionnel pour la Corse, avec la création de l'article 72-5 a bien été déposé, mais il n'a pas encore été discuté en 2026. (Vie Publique). Le président reconnaît donc un certain répertoire ethnosymbolique tel qu'exprimé par les nationalistes, mais il ne reconnaît pas toutes les concrétisations politiques et sociales que cela impliquerait. Il ne peut pas y avoir de vraie nation corse dans l'État, l'autonomie législative n'est pas accordée et nous avons expliqué les défis de la recentralisation fiscale, ceux-ci s'étant poursuivis avec Macron à la tête de l'État.

Les autres candidats à la présidentielle de 2022 offraient des perspectives différentes. À l'extrême gauche, Fabien Roussel (Parti communiste) se dit contre l'autonomie, parce qu'elle ne règle pas les problèmes économiques et la qualité de vie des Corses. Jean Luc Mélenchon (La France insoumise) se dit quant à lui ouvert à l'autonomie, et à l'inscription de la Corse dans la constitution. C'est sûrement le candidat le plus ouvert à l'autonomie, il précise même que la France ne devrait plus être unitaire (Mélenchon, 2022). Il explique « qu' il est impossible d'appliquer, "de manière aveugle", les mêmes normes en Guyane ou dans le Poitou, la Picardie ou l'Ile de France. N'importe qui de sensé est capable de comprendre ça. Donc, il faut changer ». (Mélenchon, 2022). Concernant la Corse, et après avoir rencontré les trois députés nationalistes de l'assemblée nationale, Mélenchon dit que « ils m'ont montré, et permis de comprendre, ce que

je savais sans vouloir me l'avouer. Que la France n'est plus un état unitaire » (Mélenchon, 2022). Ouvert à l'inscription de l'île dans la constitution, le candidat précisait néanmoins que la Corse devait rester dans la République française. Il est intéressant de noter que c'est sans doute le candidat qui se rapproche le plus de la concrétisation politique du nationalisme corse, puisqu'il propose une nation dans l'État et accepte alors une architecture fédérale. Il rompt avec la tradition française jacobine. De plus, on peut dire qu'il reconnaît non seulement la culture et le répertoire ethnosymbolique des nationalistes, mais il propose aussi une solution politique concrète, défendue par les élus nationalistes. On peut dire que Jean Luc Mélenchon accepte l'idée de nations dans l'État, il soutient la séparation entre État et nation et ne voit pas de problème à l'absence de congruité entre les deux entités.

Du côté du Parti socialiste, porté par Anne Hidalgo, la porte est ouverte sur l'autonomie, mais à la condition de rester dans la République, d'abandonner la violence. Anne Hidalgo se dit prête à l'autonomie législative pour la Corse (Hidalgo, 2022). En analysant à présent la droite du spectre politique, on voit que l'autonomie est moins acceptée. Valérie Pécresse (Les Républicains) indique qu'elle est d'accord pour offrir une certaine autonomie à la Corse, en parlant de pouvoir réglementaires seulement. La candidate parlait aussi de deux impossibilités : la co-officialité de la langue corse et le statut de résident corse. « Cela porterait atteinte pour moi à l'indivisibilité de la nation » (Pécresse, 2022). Marine Le Pen, pourtant favorite des élections en Corse en 2022, n'est pas non plus ouverte à l'autonomie corse, puisqu'elle fustige les violences sur l'île et attaque Emmanuel Macron sur ses positions qu'elle qualifie d'opportunistes et d'électoralistes. Marine Le Pen disait alors « Passer de l'assassinat d'un préfet à la promesse d'autonomie, peut-il exister un message plus catastrophique ? » (Le Pen, 2022). Éric Zemmour, du parti d'extrême droite Reconquête, suit la ligne politique de Le Pen et critique les manœuvres de Macron, qu'il

qualifie lui aussi d'électoralistes (Zemmour, 2022). Zemmour se positionnait contre l'autonomie corse, jugée non pertinente vue la situation qu'il décrivait.

Certains auteurs, proches de la politique, se positionnent aussi contre le président, et mettent la question de la violence au centre de leurs arguments contre l'autonomie. Benjamin Morel (2024), dans son article paru peu après le discours du président Emmanuel Macron en 2023, décrit une capitulation de la République. Morel explique que ce discours est historique, mais pas dans le bon sens du terme. Les principes de la République sont présentés comme négociables selon Morel, alors que le président doit être garant des institutions et de la paix, de l'intégrité du territoire. Le contexte violent en Corse est utilisé par Morel pour justifier le fait qu'aucune autonomie additionnelle ne doit être donnée à l'île. Pour l'auteur, c'est l'universalité de la citoyenneté et l'indivisibilité qui sont remis en cause. L'universalité est remise en cause parce que « Le « français-corse » ne serait plus dès lors un citoyen comme les autres. Dans la rédaction proposée, il est lesté d'une culture et d'un héritage qui le définissent (...) les principes sont aussi des digues. Ils sont ce sur quoi tiennent nos institutions ; et ils s'effondrent si on leur ménage des exceptions. » (Morel, 2024: 264). L'auteur craint que d'autres territoires ou communautés de la République ne suivent la Corse dans la quête d'autonomie, ce qui détruirait la République et ouvrirait une boîte de pandore. L'indivisibilité est remise en cause par le partage de la souveraineté et du pouvoir législatif, or la République ne reconnaît qu'un seul législateur, ce principe « se fonde sur une idée simple : pour que la loi ne soit pas source d'oppression, elle doit être la même pour tous. » (Morel, 2024: 265) L'auteur met enfin garde face à une capitulation de la République vis-à-vis des bandits et nationalistes corses violents : « Le 28 septembre, le Président de la République s'exprima devant un hémicycle qui fit une minute de silence en

l'honneur d'Yvan Colonna (assassin du préfet Érignac, tué en prison en 2022). » (Morel, 2024: 266). Les violences qui ont eu lieu en Corse en mars 2022, après la mort en prison d'Yvan Colonna, méritent notre attention particulière. Elles sont révélatrices d'une frustration nationaliste bien présente. La violence qui continue à subsister dans les années 2020 démontre que l'opportunité politique du nouveau statut et l'opportunité du nationalisme conventionnel sont des fenêtres qui peuvent être occultées par des actes violents. Nous avons parlé plus tôt dans le chapitre des menaces de la recentralisation et de l'impuissance juridique, à celles-ci s'ajoutent les discours politiques peu convaincants pour satisfaire les grandes demandes nationalistes. La fragilité du nouvel élan conventionnel est mise à nue alors que la violence reste au centre du dialogue entre la France et l'île lors des élections de 2022. Les nationalistes restent frustrés et accusent l'État français de ne pas avoir su protéger Yvan Colonna. De plus, on sait que l'amnistie de ceux-ci est une grande demande des nationalistes, la libération de Colonna était donc soutenue. Ce double échec nationaliste et ce refus de la France de satisfaire les demandes a aggravé la violence de 2022 et découragé l'élan de normalisation. Yvan Colonna eût droit à une cérémonie et à des obsèques de grande envergure. Pour relier cet événement au répertoire ethnosymbolique et aux mythes des nationalistes, on peut dire que l'individu a été érigé comme un héros nationaliste, voire un guerrier. Il entre dans le répertoire des mythes nationaux corses, puisque les nationalistes sont déterminés à conserver sa mémoire et à faire vivre ses idées à travers les générations sur l'île. Bien que les manifestations et rassemblements n'aient pas continué avec persistance, ils ont été assez importantes pour dire que la violence n'a pas disparu. Le registre politique conventionnel n'a pas totalement remplacé la contestation non conventionnelle. Ces remarques soutiennent notre idée de transition et de fenêtre d'opportunité obstruée.

Finalement, il est intéressant de noter que c'est la gauche qui accepte davantage l'idée d'une nation corse reconnue et autonome dans un État français. La congruité entre le politique, le culturel et l'administratif n'est pas fervemment défendu comme à droite. Quand bien même la droite accepterait de reconnaître l'existence d'une culture corse, d'un ensemble social particulier, l'octroi d'une autonomie politique officielle, avec une puissance administrative, est rejetée. Par ailleurs, il est très intéressant de noter que les nationalistes corses continuent toutefois à privilégier la droite au niveau de la France, puisque Le Pen est devant Mélenchon. On peut comprendre là deux choses. D'abord, l'idéologie nationaliste des Corses se rapproche plus souvent, objectivement, de la droite (rejet de l'immigration, retour à la tradition, importance de la religion), ce qui peut expliquer le vote Le Pen. Deuxièmement, on peut comprendre un manque de confiance des nationalistes envers les politiciens français. Les promesses d'autonomie de la gauche ne semblent pas être crues. C'est bien la dénationalisation politique de la Corse face à la France (Fazi, 2022). On peut alors argumenter ici que si les nationalistes ont voté à plusieurs reprises pour Marine Le Pen, ce n'est pas nécessairement en raison de sa politique pour la Corse, mais possiblement davantage pour ses idées concernant l'identité et l'immigration.

La normalisation politique du nationalisme représente cependant un pas en avant pour la discussion avec la France, les victoires électorales permettent de conserver les revendications identito-nationalistes tout en étant audibles et diplomates avec Paris. C'est peut-être à travers cette stratégie que les statuts et l'autonomie pourront avancer, et que l'impuissance juridique pourra être réduite à terme. Une nouvelle opportunité politique ouvrira peut être la voie à de nouvelles articulations de la revendication nationaliste.

4.4 Conclusion

En conclusion du chapitre, nous avons montré comment et tenté d'expliquer pourquoi on assiste à une transition dans l'articulation nationaliste, en passant de la violence à la conventionnalisation politique électorale et alignée avec la loi. Les victoires à partir de 2015, et le statut de 2018 octroyé par Paris sont des facteurs qui encouragent la fin de la violence parce qu'ils permettent d'offrir une voix politique concrète et acceptable aux nationalistes. Ce sont des opportunités politiques qui ouvrent la voie à des « challengers » (Tarrow, 2013), et qui, par la suite, encouragent le reste des militants à suivre le pas. L'opportunité politique du statut affaiblit les clans de succursale et encourage la poursuite de la normalisation. La révolution numérique est une opportunité supplémentaire, cela a pu favoriser la transition, parce qu'elle demande aux nationalistes de montrer « une bonne image ». La menace de la surveillance peut aussi décourager la violence. Enfin, l'ambition politique nationaliste, potentiellement inspirée de Paoli, a pu renforcer ce changement d'articulation. Toutes choses étant égales par ailleurs, nous avons bien démontré que le nationalisme continue de se façonner à travers sa relation avec la France. Les dynamiques de recentralisation, y compris en matière fiscale, freinent la transition et obstruent les fenêtres d'opportunités, les élus ne peuvent pas prendre de grandes décisions pour l'île ou prévoir des projets ciblés qui nécessitent un financement. Cela crée des divisions, des menaces et des tensions propices à la contestation violente. Nous avons finalement démontré à travers l'étude électorale de 2017 et 2022 que la relation reste marquée par la violence, et les politiciens continentaux n'offrent pas de voie pour la puissance juridique corse. Cet élément est une menace supplémentaire qui frustre et décourage l'élan vers la normalisation.

Conclusion générale

La Corse est un territoire qui appartient à la France depuis moins longtemps que la majorité du reste des régions du pays. C'est le seul grand territoire non continental à être entré dans la France métropolitaine. Annexée en 1769, l'île a subi une francisation et une républicanisation dès le début de sa relation avec l'administration de Paris. La Corse, longtemps influencée par la sphère italique de l'Europe, a développé une identité propre et distincte de la France continentale, culturellement plus septentrionale, moins méditerranéenne. L'insularité est un élément clé pour comprendre la spécificité du territoire, cette caractéristique géographique a permis à la Corse de développer une langue unique, dérivée du latin et de l'italien. Des habitudes, une démographie particulière et un mode de vie rural, centré sur l'agriculture, la chasse, le contact et la vie de proximité ont façonné une identité que nous avons pu lire à travers la théorie de l'ethnosymbolisme. Il ne fait pas de doute que la républicanisation que nous avons décrite dans le deuxième chapitre a bouleversé la vie de l'île, en la francisant administrativement et socialement. C'est en comparant le répertoire ethnosymbolique et l'éventail culturel de l'île avec l'administration française et le fonctionnement de l'État français, basé sur une culture et identité continentale, que l'on a montré l'écart. Cet écart montre que l'identité corse est conceptuellement complète, elle regroupe un corps social et elle démontre des différences avec l'extérieur. Par exemple, alors que la Corse possède des racines religieuses chrétiennes revendiquées, la France a tenté d'effacer l'empreinte de la religion depuis la République. Les lois de laïcité sont vécues comme non conformes à la société corse, puisque pour l'île la chrétienté est un patrimoine officiel, à la fois politique et identitaire (le 8 décembre, jour de fête nationale

corse, fait référence à la religion). Cet écart religieux est crucial, il se rapporte au proto nationalisme (Hobsbawm).

Un facteur qui explique l'enveniment du conflit dans cet écart culturel est que la France tente de calquer le répertoire culturel et identitaire de la nation française à travers la centralisation administrative et étatique. Cette centralisation politique et culturelle réduit la liberté politique de la Corse et la capacité pour l'île de vivre selon son identité. Nous avons bien expliqué que la structure de l'État français n'a pas connu de grande révolution, puisque cette dernière est bien ancrée dans la doctrine unitaire. La force de l'État, son pouvoir (Breuilly), est un point de contexte incontournable pour comprendre le nationalisme corse.

Un point important pour comprendre le déclenchement de la contestation, d'abord régionaliste puis rapidement nationaliste, est celui du bouleversement démographique et de la modernisation des années 1960. Alors que la France est portée par la croissance économique des Trente Glorieuses, la Corse devient un terrain propice à l'aménagement touristique. Le littoral et les connections avec le continent se développent rapidement. La démographie, les infrastructures et le mode de vie plus rural et moins habitué au tourisme sont bouleversés. La réservation et la vente de terres agricoles à des immigrants continentaux aggravent le bouleversement. Ces facteurs entraînent le sentiment de dilution du peuple corse et le ressenti que la culture de l'île est en voie de disparition. Le contexte international des années 1970, propice aux révoltes et au réveil nationaliste, a pu également déclencher le nationalisme corse, par effet d'imitation.

C'est à partir de là que le nationalisme se développe et s'organise sur l'île pour demander à Paris de l'autonomie pour les affaires corses. En se basant sur un répertoire ethnosymbolique propre, où la langue corse est centrale, les nationalistes se battent contre la centralisation et le bouleversement de l'île. Les contestations sont violentes et non-conventionnelles, avec des

explosions, attentats, intimidations et assassinats. Nous avons démontré que malgré les accommodements et les statuts octroyés par la France, l'île reste sous la tutelle de l'État. Les demandes nationalistes sont insatisfaites, et il y a même des facteurs qui aggravent la situation, notamment avec les décisions du Conseil constitutionnel qui annulent les propositions d'autonomie pour l'île. La constitution de la France se durcira également avec l'inscription de la langue française comme langue officielle de tout le pays en 1992. En parlant de déclenchement et de réaction nationaliste, nous nous sommes bien rapportés à notre objectif de lier les écrits conceptuels, critiques et ceux plus institutionnels, légaux.

En parallèle, il est crucial de ne pas négliger l'importance clé du clanisme sur l'île. Alors que cette pratique est traditionnelle sur l'île, la France a emprunté cette identité avec les clans élitistes pro-français installés sur l'île. Ces clans ont empêché les victoires nationalistes et la politique nationaliste conventionnelle, ce qui a pu encourager davantage la violence chez les nationalistes. La lutte nationaliste se concentre donc aussi sur les clans loyaux à Paris, le but étant de les dissoudre pour réduire l'emprise administrative et politique de groupes jugés nuisibles à la société nationale corse.

C'est seulement avec l'affaiblissement des clans et le nouveau statut de 2018 que les nationalistes ont peu à peu abandonné la violence au profit de la politique conventionnelle, électorale. Nous avons identifié ce moment comme étant celui d'une opportunité politique particulière, en effet une fenêtre s'est ouverte et a permis aux nationalistes d'élire des représentants politiques locaux de sensibilité nationaliste. Bien que le répertoire ethnosymbolique des nationalistes ne change pas, tout comme les grandes demandes de ceux-ci, on observe un changement d'articulation. Il y a un élan nationaliste nouveau alors que la relation avec la France se pacifie. Un nouveau cycle contentieux a commencé, avec des dynamiques

relationnelles différentes, notamment en ce qui concerne le dialogue politique d'élus à élus. Il faut cependant garder à l'esprit que la structure de l'État français ne change pas radicalement pour autant, mais l'affaiblissement des clans est un pivot pour la pacification. Cet élan reste fragile, car la violence peut resurgir, comme cela a été vu après la mort d'Yvan Colonna en prison. La violence reste très prégnante dans les esprits, et son absence est une condition pour les accommodements de la part de Paris.

La nouvelle problématique qui demeure s'avère être un défi de taille pour la suite du mouvement nationaliste corse. En effet, bien qu'il y ait eu des victoires importantes aux élections locales de l'île, il n'y a pas de grande avancée en ce qui concerne l'autonomie, et les demandes nationalistes demeurent insatisfaites en 2026. Il est d'autant plus problématique que la Nouvelle Calédonie a bien bénéficié d'un statut constitutionnel. Nous avons vu que peu de personnalités politiques sont prêtes à accepter une grande autonomie législative et culturelle pour la Corse, mais les résultats manquent toujours. Dans le troisième chapitre, nous avons alors abordé les outre-mer français et relevé le problème que la Corse est considérée comme métropolitaine. À bien des égards, l'île se rapproche de ce qu'ont vécu certains territoires d'outre-mer. Le détachement de la métropole pourrait alors mettre en exergue le contraste objectif entre la Corse et le continent, historiquement. Cela pourrait faciliter les discussions. Il reste que le gouvernement à la tête du pays depuis 2017, avec Emmanuel Macron, peine à concrétiser quelque avancée réelle vers l'autonomie et la satisfaction des demandes. De ces impasses, il existe une frustration et un désespoir chez certains militants nationalistes. Il se peut que cette lenteur et cette absence de résultats provoque des poussées de violence. Nous avons cependant montré dans notre travail que la violence ne fonctionne pas face à la France. La violence est proscrite, et elle ralentirait aujourd'hui les possibilités d'autonomie, car la paix est une condition

pour Paris et les autorités continentales. L'avenir politique de l'île demeure donc incertain, mais il est sûr que la paix et la persévérance dans la politique conventionnelle soit une meilleure voie que la violence pour atteindre l'assouplissement de la France envers la Corse.

Enfin, cette thèse contribue à la littérature sur le nationalisme à travers son étude de cas particulière. La Corse est assez rarement étudiée de manière historique et sociale dans un seul article. Aussi, la Corse est toujours considérée comme une île française, mais il a été intéressant ici d'étudier le territoire depuis une perspective différente. En particulier, il y a peu d'études qui s'intéressent au nationalisme corse dans la France tout en réfléchissant à la question de l'outre-mer. Étant donné que l'île est le seul territoire non attaché au continent qui fait partie de la métropole, on pense souvent à défaut que la Corse ne peut pas être considérée comme les outre-mer. Une étude historique et comparative montre les ressemblances avec les territoires ultramarins.

D'autre part, les études sur le nationalisme sont plus souvent centrées sur des cas dans des États fédéraux, se pencher sur un nationalisme en France permet de montrer avec davantage de contraste comment les dynamiques de relation impactent le nationalisme. La thèse permet aussi d'étudier l'ethnosymbolisme dans le cadre d'une relation, afin de montrer notamment comment il est difficile d'ignorer les dynamiques de constructions et d'articulation en fonction du contexte. Ce travail permet aussi de questionner les formes de l'État, afin de réfléchir par exemple aux conséquences que celles-ci ont sur la liberté citoyenne, la démocratie et la pluralité sociale et identitaire.

Bibliographie

Allan, G.A. "A Sociology of Friendship and Kinship (1st ed.). Routledge." 1979.

<https://doi.org/10.4324/9781003215011>

Barth, Fredrik. *Ethnic Groups and Boundaries: The Social Organization of Culture Difference*. 1969.

Beach, Derek & Pedersen, Rasmus. "Process-Tracing Methods: Foundations and Guidelines." 2013.

Bézie, Grégoire. « Gilles Simeoni, premier maire nationaliste de Bastia », France 3 régions, 2014. <https://france3-regions.franceinfo.fr/corse/2014/04/06/gilles-simeoni-premier-maire-nationaliste-de-bastia-453903.html>

Blachère Philippe. « Chapitre 4. Les métamorphoses de la République », dans « La Constitution de 1958, toujours d'actualité ? » Paris, La Documentation française. Doc' en poche, p.103-129. 2018. <https://droit-cairn-info.proxy.bib.uottawa.ca/la-constitution-de-1958-toujours-d-actualite--9782111457218-page-103?lang=fr>.

Bloom, Jack M. « Political Opportunity Structure, Contentious Social Movements, and State-Based Organizations: The Fight against Solidarity inside the Polish United Workers Party. » *Social Science History*, vol. 38, nos. 3–4, 2014, pp. 359–88. *JSTOR*, <http://www.jstor.org.proxy.bib.uottawa.ca/stable/90017040>

Bonifay, Sébastien. « Jean Luc Mélenchon : les députés nationalistes corses m'ont fait comprendre que la France n'est plus un état unitaire ». France 3 Régions. 2021. <https://france3-regions.franceinfo.fr/corse/jean-luc-melenchon-les-deputes-nationalistes-corses-m-ont-fait-comprendre-que-la-france-n-est-plus-un-etat-unitaire-2311852.html>

Briquet, Jean Louis. La Tradition en mouvement Clientélisme et politique en Corse, Éditions Belin, 1997.

Clinkemaiillé, Tifenn. « Présidentielle : ce que proposent les candidats sur la Corse ». Les Échos. 2022.

<https://www.lesechos.fr/elections/presidentielle/presidentielle-ce-que-proposent-les-candidats-sur-la-corse-1393965>

Collectivité de Corse, « date principale di a dicentralizazione in Corsica », 2026.

https://www.isula.corsica/Date-principale-di-a-dicentralizazione-in-Corsica_a39.html

Collectivité de Corse. « La cour administrative d'appel interdit l'usage de la langue corse dans les débats de l'assemblée de Corse : Réaction du Président du Conseil exécutif de Corse et de la présidente de l'Assemblée de Corse », 2024. <https://www.isula.corsica/attachment/2670674/>

Collectivité de Corse. « Réalisation d'une enquête sociolinguistique sur la langue corse ». Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse. 2021.

<https://www.isula.corsica/assemblea/docs/rapports/2022O2303-annexe.pdf#:~:text=0%20partir%20de%20cette%20définition%2C%20on%20peut,de%20105%20500%20«%20locuteurs%20actifs%20»>.

Conseil constitutionnel, « Les statuts de la Corse », ConseilConstitutionnel.fr. 2002.

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/les-statuts-de-la-corse#:~:text=A.-,La%20Corse%20peut%20être%20dotée%20d'un%20statut%20spécifique.,est%20créée%20par%20la%20loi.%20»>

Crettiez, Xavier. « Chapitre 2. Violences nationalistes et État ». Violence et Nationalisme, Odile Jacob, 2006. p.291-327.

D'Alemida, Fabrice. « L'info de l'histoire: la Corse, une île catholique ouverte sur le monde ». Francinfo.fr. 2024. https://www.franceinfo.fr/replay-radio/l-info-de-l-histoire/l-info-de-l-histoire-la-corse-une-ile-catholique-ouverte-sur-le-monde_6927251.html

Dominici, Thierry. « Le nationalisme dans la Corse contemporaine ». Pôle sud (Montpellier), vol. 20, n° 1, 2004, p. 97-112, <https://doi.org/10.3917/psud.020.0097>.

Dominici, Thierry. « Le pouvoir de la langue dans la construction du “mythomoteur” du nationalisme corse : la langue comme vecteur identitaire et lien de massification populaire ». Bulletin d'histoire politique, vol. 26, n° 1, 2017, p. 256-77, <https://doi.org/10.7202/1041442ar>.

Dressler, Wanda. « La modernisation de l'île : Entre structures claniques et mouvements nationalistes : Corse. Tous terrains ». Ethnologie française, vol. 38, n° 3, 2008, p. 415-25.

Dumont, Gérard-François. « La Corse et l'indivisibilité de la République française ». Les Analyses de Population & Avenir, 2018/12 N° 2, p.1-23. DOI : 10.3917/lap.002.0001. URL : <https://shs.cairn.info/revue-analyses-de-population-et-avenir-2018-12-page-1?lang=fr>.

Dumont, Gérard François. « Géopolitique des territoires français : décentralisation versus recentralisation ». 2018. <https://www.diploweb.com/Geopolitique-des-territoires-francais-decentralisation-versus-recentralisation.html>

Dunning, T. (2011). Fighting and Voting: Violent Conflict and Electoral Politics. *The Journal of Conflict Resolution*, 55(3), 327–339. 2011. <http://www.jstor.org/stable/23049889>

Farinelli, Marcel A. “Island Societies and Mainland Nation-Building in the Mediterranean: Sardinia and Corsica in Italian, French, and Catalan Nationalism.” *Island Studies Journal*, vol. 12, no. 1, 2017, pp. 21–34, <https://doi.org/10.24043/isj.3>.

Fazi, André. « De la contestation violente aux triomphes électoraux : une petite histoire du nationalisme corse ». Identités nationales et identités régionales dans l'espace de la francophonie

européenne et nord-américaine des années 1960 à nos jours, Presses de l'Université Laval, 2022, p. 105-, <https://doi.org/10.2307/j.ctv2qnx64t.10>.

Fazi, André. « Élections territoriales en Corse, 20-27 juin 2021 ». BLUE, 2022/1 N° 2, 2022. p.70-74. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/revue-blue-2022-1-page-70?lang=fr.

Fazi, André. « La Corse et les régions insulaires de Méditerranée occidentale : l'impossible autonomie ? : Corse. Tous terrains ». Ethnologie française, vol. 38, n° 3, 2008, p. 437-45.

Fazi, André. « Le nationalisme corse et les élections municipales : une conquête équivoque ». Pôle sud (Montpellier), vol. 54, n° 1, 2021, p. 51-68, <https://doi.org/10.3917/psud.054.0051>.

Fazi, André. « Les élections de 2022 en Corse : une continuité sous tension(s) ». Pôle sud (Montpellier), vol. n° 58, n° 1, 2023, p. 57-78, <https://doi.org/10.3917/psud.058.0057>.

Fazi, André. « Les élections présidentielles et législatives de 2017 : une nouvelle phase de dénationalisation du politique en corse ? » Pôle sud (Montpellier), vol. 2, n° 47, 2017, p. 163-

Fazi, André. « Les élections territoriales de 2017 en Corse: un triomphe et de lourdes incertitudes ». Pôle Sud, 2018/1 n° 48, 2018. p.149-161. <https://doi.org/10.3917/psud.048.0149>

Fazi, André. "Making Nationalists out of Frenchmen? Sub-State Nationalism in Corsica." Nationalism & Ethnic Politics, vol. 16, no. 3-4, 2010, pp. 397-419, <https://doi.org/10.1080/13537113.2010.527228>.

Fazi, André. "Merging Region and Department(s) in France : How Referendums Weaken Regionalism." Fédéralisme-Régionalisme, vol. 19, no. 1, 2019. <https://popups.uliege.be/1374-3864/index.php?id=1893>

Fazi, André. « Que veulent les nationalistes ? ». L'Histoire - Les Collections, 2018/4 N° 81, 2018. p.78-82. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/magazine-hist-l-histoire-les-collections-2018-4-page-78?lang=fr.

Filippi, Charles-Henri. « 11. Confiance ». La Corse et le problème français, Gallimard, 2021. p.95-97. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/la-corse-et-le-probleme-francais--9782072951022-page-95?lang=fr.

Fugier, Pascal. « Identité : (identity – identidad) ». Dictionnaire de sociologie clinique, érès, 2019. p.328-332. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/dictionnaire-de-sociologie-clinique--9782749257648-page-328?lang=fr.

George, Alexander L et Bennett, Andrew. Case studies and theory development in the social sciences. 2005.

Gerring, John. *Case Study Research: Principles and Practices*. 2nd ed. of *Strategies for Social Inquiry*. Cambridge: Cambridge University Press, 2016.

Gerring, John. “What is a case study and what is it good for?” American Political Science Review 98, 341-54. no.2. 2004

Gherardi, E.-F.-X. « La Vierge, les lycéens, la Corse; La « fête nationale » du 8 décembre ». Ethnologie française. 2008. 38(3), 479-488. <https://doi.org/10.3917/ethn.083.0479>.

Gleditsch, K. S., & Ruggeri, A. Political opportunity structures, democracy, and civil war. *Journal of Peace Research*, 47(3), 299–310. 2010. <http://www.jstor.org/stable/20752164>

Guillaume Dufour, Frédérick. « LE NATIONALISME, LA TERRITORIALITÉ ET LA SOUVERAINETÉ ». *La sociologie du nationalisme*, 1^{re} éd., Presses de l'Université du Québec, 2019, p. 335-.

Héran, François ; Filhon, Alexandra ; Deprez, Christine. « La dynamique des langues en France au fil du XXème siècle ». *Population et Sociétés*, 376, p.505-511, 2002.

Hobsbawm, E. J. *Nations and Nationalism since 1780: Programme, Myth, Reality*. 2nd edition, Cambridge University Press, 1992.

IFOP. « Décentralisation, identité territoriale, revendications... LE RÉGIONALISME FRANÇAIS À L'ÉPREUVE DU TEMPS », *Régions et peuples solidaires*, 2025.

<https://abp.bzh/pdfs/7/72071-121688presentationpourpublicat.pdf>

Jung, J. Chapitre 1. L'identité : Une notion Énigmatique. Le sujet et son double La construction transitionnelle de l'identité (p. 9-22), 2015. Dunod. <https://shs-cairn-info.proxy.bib.uottawa.ca/le-sujet-et-son-double--9782100720705-page-9?lang=fr>.

Keating, Michael. *Nations against the state: The new politics of nationalism in Quebec, Catalonia and Scotland*. 1996.

Kaufmann, Éric et Zimmer, Oliver. “Dominant ethnicity’ and the ‘ethnic-civic’ dichotomy in the work of A. D. Smith”. 2004.

Kerr, S., Lecours, A. The political consequences of the end of nationalist violence: the Basque Country and Corsica in comparative perspective. *Fr Polit* 22, 3–23, 2024.
<https://doi.org/10.1057/s41253-023-00234-z>

Kriesi, Hanspeter. « The Political Opportunity Structure of New Social Movements: Its Impact on Their Mobilization » University of Geneva, Switzerland, 1991.
<https://bibliothek.wzb.eu/pdf/1991/iii91-103.pdf>

Leclerc, Jacques. *Collectivité Territoriale de Corse*, CEFAN, Université Laval Québec, 2025.
<https://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/corsefra.htm>

Lecours, André. "Nationalism, Secessionism, and Autonomy". Oxford University Press. 2021.

Lenclud, Gérard. « De bas en haut, de haut en bas. Le système des clans en Corse ». pp.137-173. 1986.

LOI n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics. Légifrance.fr. 2004. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT0000000417977>

Machado, Fabiana, et al. "Political Institutions and Street Protests in Latin America." *Journal of Conflict Resolution* 55(3):340—365, 2011.

Macron, Emmanuel. Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur l'inscription dans la Constitution de la Corse et sa future autonomie, à Ajaccio le 28 septembre 2023. Vie-Publique.fr. 2023. <https://www.vie-publique.fr/discours/291274-emmanuel-macron-28092023-autonomie-de-la-corse>

Mastor, W. « La Corse dans la République ». *Commentaire*, Numéro 176(4), 737-746. 2021. <https://doi.org/10.3917/comm.176.0737>.

McAdam D, McCarthy JD, Zald MN, eds. *Comparative Perspectives on Social Movements: Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*. Cambridge University Press; 1996.

Meyer, D. S., & Minkoff, D. C. "Conceptualizing Political Opportunity". *Social Forces*, 82(4), 1457–1492. 2004. <http://www.jstor.org/stable/3598442>

Meyer, D. S. Protest and Political Opportunities. *Annual Review of Sociology*, 30, 125–145, 2004. <http://www.jstor.org/stable/29737688>

Ministère de l'Intérieur. Base Nationale sur l'Intercommunalité et Autres Collectivités. Région Corse. Banatic.interieur.gouv.fr. 2026. <https://www.banatic.interieur.gouv.fr/region/94-corse>

Morel, Benjamin. « De la capitulation au tombeau. Les principes de la République à l'épreuve du statut d'autonomie de la Corse ». *Droits* (Paris), vol. n° 77, n° 1, 2024, p. 263-69, <https://doi.org/10.3917/droit.077.0263>.

Pellegrinetti, Jean-Paul. « L'Association en politique : un combat pour la République en Corse ». 2002.

Pietrera, Ange-Toussaint. « La Corse contemporaine au prisme du XVIIIe siècle français : de l'enracinement républicain à l'affirmation nationaliste ». *Astérion* (Lyon), 2021, <https://doi.org/10.4000/asterion.6004>.

Ravis-Giordani, Georges. « La Corse : culture régionale ? culture régionalisée ? » *Ethnologie française*, vol. 33, n° 3, 2003, p. 451-58, <https://doi.org/10.3917/ethn.033.0451>.

Rousseau, Jean Jacques. « Du contrat social ». 1762.

Rovere, Ange. « Quelle identité pour la Corse ? » *Pensée*, vol. 392, n° 4, 2017, p. 70-80, <https://doi.org/10.3917/lp.392.0070>.

Sanguinetti, Sampiero. « Les raisons de la colère en Corse ». *Études*, 2022/6 Juin, 2022. p.31-38. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/revue-etudes-2022-6-page-31?lang=fr.

Sénat Français. « Les lois scolaires de Jules Ferry ». Senat.fr, S.d. <https://www.senat.fr/connaître-le-senat/lhistoire-du-senat/dossiers-dhistoire/les-lois-scolaires-de-jules-ferry/dossier-dhistoire-les-lois-scolaires-de-jules-ferry.html>

Smith, Anthony « Chosen Peoples, Sacred Sources of National Identity », Oxford University Press, 2003.

Smith, Anthony « Nationalism and Modernism, a critical survey of recent theories of nations and nationalism », 1998.

Tarrow, S. G. *Power in Movement: Social Movements and Contentious Politics* (3rd ed.). Cambridge: Cambridge University Press, 2011.

Tilly, Charles. Et al. « Chapitre 3 / Régimes, répertoires et opportunités ». *Politique(s) du conflit De la grève à la révolution*, Presses de Sciences Po, 2015. p.93-128. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/politique-s-du-conflit--9782724618006-page-93?lang=fr.

Verpeaux, Michel. « Collectivités territoriales et la décentralisation ». *La Documentation française*, 2024.

Vie Publique. « Quelles sont les formes de l'État ? » Vie-publique.fr. 2023. <https://www.vie-publique.fr/fiches/20166-queelles-sont-les-formes-de-letat-unitaire-federal#>

Vie Publique. « Projet de loi constitutionnelle pour une Corse autonome au sein de la République ». Vie-publique.fr. 2025. <https://www.vie-publique.fr/loi/299712-autonomie-de-la-corse-projet-de-loi-de-revision-constitutionnelle>

Weber, Eugen. *Peasants Into Frenchmen: the Modernization of Rural France, 1870-1914*. E-book, Stanford, Calif.: Stanford University Press, 1976, <https://hdl.handle.net/2027/heb01321.0001.001>.